



MALI

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE; ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Décembre 2016

Dans le cadre de la Sixième Revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** contenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le Conseil d'administration, selon la procédure du défaut d'opposition, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 29 septembre 2016 avec les autorités maliennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 15 novembre 2016.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par le FMI.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités maliennes au FMI*.
- Mémoire de politiques économiques et financières des autorités maliennes*.
- Protocole d'accord technique*.

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates au regard des marchés.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Communiqué de presse N° 16/542
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 5 décembre 2016

Fonds monétaire international
Washington DC 20431, USA

Le Conseil d'Administration du FMI conclut la sixième revue de l'accord en faveur du Mali au titre de la FEC et approuve un décaissement de 25.8 millions de dollars EU

Le 2 Décembre 2016, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la sixième revue des résultats enregistrés par le Mali au titre du programme économique appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Cette décision permet le décaissement immédiat de 19 millions de DTS (soit environ 25.8 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre du programme à ce jour à 60 millions de DTS (soit environ 81.3 millions de dollars EU). La décision du Conseil a été prise selon la procédure du défaut d'opposition ¹

Le Conseil d'Administration a aussi approuvé la requête des autorités pour une modification d'un critère de réalisation continu du programme relatif au plafond d'endettement sur la dette externe non-concessionnelle.

L'accord FEC en faveur du Mali a été approuvé le 18 Décembre 2013 (voir le [Communiqué de presse No 13/524](#)) pour un montant de 30 millions de DTS (équivalant à environ 40.7 millions de dollars EU). Le 9 Juin 2016, le Conseil a approuvé, à la demande des autorités, la prorogation d'une année de l'accord au 17 Décembre 2017, de même qu'une augmentation des ressources mises à disposition au titre de cet accord, ce qui porte le montant total de ces ressources à 98 millions de DTS (environ 132.8 millions de dollars EU).

L'économie du Mali continue de croître à un rythme soutenu, avec une croissance prévue du PIB de 5,4 % pour 2016 et de 5,3 % pour 2017. L'activité est soutenue à la fois par les dépenses d'investissement publiques et la politique accommodante de la banque centrale régionale (BCEAO). L'inflation devrait diminuer à 0,5 % d'ici la fin décembre et devrait rester contenue à 1 %. Ces perspectives favorables sont cependant soumises à des risques à la baisse résultant principalement de la fragile situation sécuritaire du Mali.

¹ Le Conseil d'administration prend des décisions selon la procédure du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle.



MALI

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

15 novembre 2016

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte : la situation politique est stable dans l'ensemble, mais la sécurité reste un défi. Les groupes rebelles sont parvenus, à la mi-juin, à un accord avec le gouvernement malien sur la mise en place d'autorités intérimaires chargées de gérer les régions administratives du Nord. Les affrontements armés survenus récemment entre des groupes signataires de l'accord de paix pourraient toutefois affecter la mise en œuvre du processus de paix. Parallèlement, les groupes djihadistes —qui ne font pas parties de l'accord—continuent de monter des attaques contre les forces gouvernementales et onusiennes.

Situation macroéconomique : l'activité économique reste vigoureuse sous l'effet à la fois du renforcement de l'investissement public et des conditions monétaires accommodantes. L'inflation demeure modérée grâce à des conditions météorologiques favorables et à la faiblesse de l'inflation mondiale. La forte croissance de la demande intérieure a provoqué un fléchissement de la position extérieure qui devrait toutefois se redresser d'ici peu suite à l'amélioration des termes de l'échange et du ralentissement de l'accroissement de la demande. Les perspectives à court terme restent positives, mais risquent de se détériorer en raison notamment de la fragilité de la situation sécuritaire.

Résultats du programme : le programme a été mis en œuvre de façon satisfaisante, ce qui a permis au Conseil d'administration d'approuver une augmentation de l'accès et une prorogation d'un an de l'accord (jusqu'à décembre 2017) lors de la cinquième revue du programme. Pour la sixième revue, tous les objectifs quantitatifs fixés pour juin 2016 ont été atteints, certains avec des marges importantes. L'investissement public est renforcé pour permettre de combler les déficits d'infrastructure et faciliter la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015. Les réformes structurelles ont continué de progresser, mais plus lentement parfois que ne l'envisageait le programme, surtout dans le domaine de la gouvernance. Le programme pour 2017 prévoit un nouvel accroissement des dépenses en capital dans le contexte d'une réduction du déficit budgétaire, soutenue par la poursuite de la croissance des recettes. Les principales mesures structurelles incluses dans le programme visent à réduire les exonérations d'impôt, à continuer de renforcer l'administration fiscale et à améliorer encore la gestion des finances publiques.

Approuvé par
Roger Nord (AFR) et
Peter Allum (SPR)

Équipe des services du FMI : Lisandro Abrego (chef de mission), Jemma Dridi, Farayi Gwenhamo (tous deux du Département Afrique), Moussé Sow (Département des finances publiques), Abdoulaye Tall (représentant résident) et Bakary Traore (économiste local). Dates de la mission : 14–23 septembre à Washington, D.C. et 26–29 septembre à Bamako. La mission a rencontré Modibo Keita, le Premier Ministre, Boubou Cissé, le Ministre de l'Économie et des Finances, Konzo Traoré, le Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), d'autres hauts responsables, des représentants du secteur privé et des partenaires du développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE GÉNÉRAL, ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	4
RÉSULTATS DU PROGRAMME	6
EXAMEN DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	6
A. Politique et réformes budgétaires	6
B. Viabilité de la dette	12
C. Questions concernant le secteur financier	12
D. Autres réformes et problèmes structurels	13
E. Assistance technique et renforcement des capacités	14
QUESTIONS CONCERNANT LE PROGRAMME	14
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	15
ENCADRÉS	
1. Évolution récente des recettes publiques	9
2. Réforme du mécanisme de fixation des prix des carburants	10
GRAPHIQUES	
1. Évolution macroéconomique, 2011–19	17
2. Évolution de la situation budgétaire, 2010–17	18
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–21	19
2. Comptes nationaux, 2012–16	20
3. Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2013–21 (in milliards FCFA)	21
4. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2016 (in milliards FCFA)	22
5. Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2013–21	23
6. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2017	24
7. Balance des Paiements, 2013–21	25
8. Situation monétaire, 2013–17	26
9. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2009–16	27

10. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2013–17 _____	28
11. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2015–22 _____	29

ANNEXE

I. Lettre d'intention _____	30
Pièce jointe I. Mémoire sur les politiques économiques et financières _____	32
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	68

CONTEXTE GÉNÉRAL, ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

1. La situation politique reste dans l'ensemble stable au Mali malgré la persistance de problèmes de sécurité. À la mi-juin, d'ex-groupes rebelles et une coalition de groupes armés pro-gouvernementaux ont signé avec le gouvernement malien un accord sur la mise en place d'autorités intérimaires chargées de gérer les régions administratives du Nord. Ces autorités intérimaires, qui incluent des représentants des groupes armés et du gouvernement, permettront d'assurer le redéploiement de l'administration nationale et le rétablissement des services essentiels. Les affrontements armés qui ont opposé récemment certains signataires de l'accord pour le contrôle de plusieurs régions du Nord pourraient toutefois affecter ce processus. Les Nations Unies ont prolongé d'un an (jusqu'à juin 2017) leur mission de maintien de la paix au Mali (MINUSMA), renforcé son mandat et autorisé le déploiement de 2 500 soldats supplémentaires en vue d'intensifier leurs efforts de maintien de la paix et leur soutien au gouvernement pour la restauration et l'extension progressives de l'autorité de l'État. La situation sécuritaire reste fragile, des attaques continuant d'être menées par des groupes djihadistes contre les forces maliennes et la MINUSMA, y compris dans le centre du pays.

2. Les perspectives macroéconomiques à court terme restent favorables, mais avec des risques de détérioration (graphique 1, tableau 1 du texte, tableaux 1 à 6). D'après les projections, la croissance du PIB devrait atteindre 5,4 pour cent en 2016 sous l'effet conjugué des dépenses publiques en capital et de la politique accommodante de la banque centrale régionale. L'inflation, qui a été négative pendant la majeure partie de l'année—grâce surtout à des conditions météorologiques favorables et à la faiblesse de l'inflation mondiale—devrait rester modérée, atteignant ½ pour cent (en glissement annuel) à fin décembre. Comme l'envisageait le programme, l'orientation de la politique budgétaire va être assouplie en 2016, le déficit global devant atteindre 4¾ pour cent du PIB—pour tenir compte des dépenses consacrées à la paix et à la sécurité et permettre la mise en œuvre de la stratégie de développement régional du gouvernement—avant un léger resserrement l'année prochaine (¶6). Le déficit du compte extérieur devrait se creuser pour atteindre 7½ pour cent du PIB sous l'effet d'un fort accroissement des importations favorisé par une expansion rapide de la demande intérieure. Pour 2017, la croissance du PIB devrait rester solide à 5,3 pour cent et l'inflation rester faible à 1 pour cent, d'après les projections. Le déficit extérieur courant devrait être ramené à 6¾ pour cent du PIB grâce à une amélioration des termes de l'échange et un ralentissement de la croissance de la demande intérieure. Ces perspectives risquent d'être revues à la baisse en raison notamment de la fragilité de la situation sécuritaire. Les contretemps observés dans l'amélioration de la sécurité, surtout à Bamako, risquent en effet de freiner la reprise économique et d'affecter en même temps les finances publiques. La croissance est aussi vulnérable à des conditions météorologiques défavorables tandis qu'une baisse des prix à l'exportation des produits de base affecterait le secteur extérieur et, à un moindre degré, les finances publiques.

Tableau 1 du texte. Mali : principaux indicateurs économiques, 2014–21

	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021
	Est.	Est.	Prog.	Prog. rév.	Prog. prop.		Proj.		
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Croissance du PIB réel	7.0	6.0	5.4	5.4	5.3	4.8	4.7	4.7	4.7
Inflation des prix à la consommation (moyenne)	0.9	1.4	2.8	-1.6	0.8	1.2	1.6	1.9	2.1
Inflation des prix à la consommation (fin de période)	1.2	1.0	1.0	0.5	1.0	1.4	1.7	2.0	2.2
Recettes	14.9	16.4	16.7	16.8	17.1	17.6	18.0	18.5	18.6
<i>dont</i> : recettes fiscales	12.5	14.0	14.8	14.9	15.1	15.5	16.0	16.4	16.5
Dons	2.2	2.7	2.0	2.0	2.0	2.0	1.9	1.8	1.8
Total des dépenses et prêts nets	20.0	20.9	21.6	23.2	23.1	23.1	23.0	23.2	23.3
Solde global (base ordonnancements)	-2.9	-1.8	-2.8	-4.3	-4.1	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse)	-2.4	-3.2	-3.1	-4.3	-4.1	-3.6	-3.0	-3.0	-2.8
Solde budgétaire de base ¹	-1.2	0.5	-0.7	-2.1	-1.6	-0.9	0.0	0.0	0.0
Dettes publiques totales	27.3	30.9	30.1	29.7	30.0	30.7	31.6	32.7	34.0
Solde courant (transferts officiels inclus)	-4.7	-7.3	-3.3	-7.7	-6.8	-5.3	-5.3	-5.4	-5.7
Balance globale des paiements	-2.5	-1.6	0.1	-1.4	-1.1	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2

Sources: autorités maliennes; estimations et prévisions des services du FMI.
¹ Défini au tableau 3, note 3.

3. Les conditions monétaires continuent de soutenir l'activité économique (tableau 8).

Les banques commerciales ont continué de profiter de la politique accommodante de la BCEAO qui leur a permis de porter la croissance du crédit (sur un an) à 27 pour cent en août et de soutenir ainsi l'expansion de la demande intérieure.¹ Malgré la forte progression du crédit observée récemment, l'intermédiation financière, mesurée par le ratio crédit total/PIB reste faible au Mali (21,5 pour cent). D'après les projections, la croissance du crédit devrait ralentir pendant le reste de l'année avec la dissipation de certains effets de base, mais elle devrait se maintenir à 22 pour cent à la fin de l'année.

4. Les indicateurs financiers suggèrent que le secteur bancaire reste sain dans l'ensemble, mais le niveau élevé de prêts improductifs est préoccupant (tableau 9).

L'augmentation, par la BCEAO, de ses exigences en matière de solvabilité en 2015 a permis aux banques de renforcer leur ratio de fonds propres qui est passé à 15,3 pour cent en juin 2016—soit un niveau bien supérieur au minimum exigé (8 pour cent). Les banques sont également liquides et rentables. Si le ratio des prêts improductifs a fléchi sur les douze derniers mois à fin en juin 2016, il est resté élevé à 15,8 pour cent (16,5 pour cent en juin 2015) tandis que leur niveau (en FCFA) a très sensiblement augmenté. Le ratio des prêts improductifs, déduction faite des provisions, s'est maintenu à 6 pour cent pendant cette période. Une part importante de ces prêts remonte à plus de dix ans et concerne deux banques dont la Banque de l'habitat du Mali (BHM) à capitaux publics qui a fusionné avec un autre établissement en mars 2016 dans le cadre des efforts entrepris par les autorités pour réduire les risques du secteur financier.² Les autorités sont en train d'élaborer une stratégie visant à réduire encore le volume des prêts improductifs (¶16). Les indicateurs financiers du secteur de la microfinance continuent de s'améliorer, comme en témoigne la part des prêts improductifs qui est tombée de 7,5 pour cent en 2015 à 6,8 pour cent fin juin 2016.

¹ Le crédit à l'économie a progressé d'en moyenne 21 pour cent par mois (en glissement annuel) entre les janvier et août.

² Rapports du FMI 15/339 et 16/149.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

5. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs pour la fin juin 2016 ont été respectés et certains, avec des marges non négligeables (Mémorandum sur les politiques économiques et financières—MPEF—16 et tableau 1). Le plafond fixé pour le financement intérieur net de l'État par les banques et le marché financier a été respecté avec une marge de plus de 1 pour cent du PIB grâce à des dépenses moins importantes que prévu. Le plafond zéro prescrit pour les arriérés de paiements extérieurs et le plafond limitant les nouveaux emprunts extérieurs assortis de conditions non concessionnelles ont été observés. Le plancher des recettes fiscales brutes a été respecté avec une légère marge. L'objectif indicatif du programme pour le solde budgétaire de base a été atteint avec une marge importante du fait principalement d'une sous-exécution budgétaire. Le plancher fixé pour les dépenses prioritaires liées à la lutte contre la pauvreté a été dépassé de plus de ½ pour cent du PIB.

6. Deux des quatre repères structurels pour la période juin-août 2016 ont été respectés et un troisième l'a été avec retard (MPEF, 17 et tableau 3). Le Ministre des finances a commencé à nommer de nouveaux directeurs financiers dans les ministères d'exécution en juin 2016 et il a depuis procédé à d'autres nominations. Cette mesure devrait permettre d'améliorer la discipline en matière de dépenses et le respect des règles budgétaires. De nouvelles nominations sont attendues après l'évaluation des performances des fonctionnaires en place. L'audit des exonérations d'impôt accordées en 2015 et la préparation des rapports mensuels de réconciliation relatifs aux déclarations d'importation ont été accomplis, le premier avec un certain retard. Cet audit a été particulièrement utile en permettant de chiffrer les exonérations fiscales, déterminer les modalités de leur octroi et estimer les divers types d'exonération, y compris celles de caractère discrétionnaire.³ Le repère concernant la transmission à la Cour suprême des informations financières relatives aux hauts fonctionnaires, conformément aux dispositions de la loi contre la corruption et l'enrichissement illicite, n'a pas été respecté, mais des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la mesure (la plupart des ministres ayant, par exemple, communiqué leur déclaration de patrimoine à la Cour suprême). Les services du FMI proposent de reprogrammer ce repère jusqu'à la fin décembre 2016.

EXAMEN DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

A. Politique et réformes budgétaires

7. Les autorités devraient pouvoir atteindre les principaux objectifs budgétaires fixés pour 2016. Le budget révisé adopté fin juin, qui est totalement compatible avec le programme, prévoit un assouplissement temporaire de l'orientation budgétaire pour tenir compte de l'augmentation des besoins liés à l'instauration de la paix et de la sécurité. Il vise un déficit budgétaire global (base des ordres de paiement) de 4¼ pour cent du PIB et un déficit budgétaire de base de 2 pour cent du PIB. Il ressort des résultats observés jusqu'à fin juin que ces deux types de déficits budgétaires ont été sensiblement plus faibles que prévu, ce qui donne à penser que les

³ L'audit a estimé à 2,6 pour cent du PIB les exonérations fiscales accordées en 2015, la plupart d'entre elles ayant été accordées sur une base discrétionnaire.

autorités devraient atteindre sans problème les objectifs fixés pour la fin de l'année. De bons résultats en matière de recettes publiques ont certes contribué à réduire les déficits par rapport aux prévisions, mais un rôle important a été joué à cet égard par une sous-exécution non négligeable des dépenses courantes et en capital. Les autorités ont expliqué que celle-ci tenait principalement au fait que l'Assemblée nationale n'a approuvé que fin juin le budget révisé (incluant un accroissement notable des dépenses en capital). Elles ont aussi indiqué que les études de faisabilité nécessaires avant l'exécution des projets avaient pris du retard. Elles ne doutent pas que le budget sera intégralement exécuté d'ici la fin de l'année.

8. Le budget de 2017 vise un déficit global d'environ 4 pour cent du PIB. Les recettes fiscales devraient augmenter de 0,4 pour cent du PIB grâce à la poursuite des efforts visant à élargir la base d'imposition et améliorer l'administration des recettes publiques, y compris en rationalisant les exonérations fiscales, contrôlant mieux les contribuables, renforçant la perception des recettes par les douanes et améliorant l'efficacité du recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée. Le projet de loi de finances soumis au Parlement prévoit l'octroi de ressources pour le financement du fonds du développement durable qui doit bientôt voir le jour (¶19) et un accroissement de l'investissement public notamment pour poursuivre la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015. Les engagements d'aide extérieure, joints à l'émission d'obligations sur les marchés national et régional, permettront de financer intégralement le déficit budgétaire projeté. Les autorités envisagent que le déficit budgétaire global (base des ordres de paiement) se rapproche du niveau de 3 pour cent du PIB d'ici 2019 pour respecter leurs engagements à l'égard de l'UEMOA et assurer une charge de la dette gérable.

9. Dans le cadre de l'accord de paix, le gouvernement prévoit d'établir un fonds de développement durable (FDD) pour financer des projets de développement régional, dans le nord du pays en particulier. Il a soumis aux services du FMI son idée d'alimenter principalement ce fonds par de nouvelles taxes à l'exportation et d'autres prélèvements ciblant certains secteurs. Bien que favorable à la création de ce fonds, la mission s'est prononcée contre ce projet de financement et a suggéré d'envisager d'autres solutions reposant de préférence sur un élargissement de la base d'imposition et une réduction des exonérations. Les autorités maliennes ont accepté cette suggestion. En attendant, elles ont alloué l'équivalent de 0,4 pour cent du PIB au FDD dans le budget de 2017. Elles ont l'intention de lancer ce nouveau fonds (qui devrait aussi attirer des concours financiers étrangers) dans les prochains mois.

10. Les autorités continueront de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer l'administration fiscale et réduire les exonérations d'impôt (MPEF, ¶16–20, 22–23). Les mesures de politique fiscale ont contribué au fort accroissement des recettes publiques observé récemment (encadré 1). Les autorités vont continuer de s'efforcer d'augmenter la portée et l'efficacité des contrôles fiscaux et d'élargir l'assiette fiscale notamment en exploitant l'information figurant dans les bases de données existantes sur les contribuables et les opérateurs économiques. Elles vont intensifier les efforts entrepris pour réduire les exonérations d'impôt en 2017 en adoptant une législation interdisant l'octroi de nouvelles exonérations discrétionnaires et en relevant le seuil d'accès à certaines exonérations prévu par le Code des investissements (repères structurels). Les autorités maliennes vont aussi procéder à une révision approfondie de la législation fiscale en

vigueur pour repérer d'autres domaines dans lesquels les exonérations devraient être réduites. Des mesures sont également mises en œuvre pour améliorer l'efficacité des douanes dans la perception des recettes. Celles-ci incluent une meilleure exploitation des informations fiscales, une amélioration des systèmes d'information grâce à l'extension de l'informatisation, le règlement en ligne des droits de douane, une meilleure gestion des ressources et d'autres dispositions permettant de lutter contre la fraude. Les autorités vont en outre prendre des mesures pour améliorer la gestion des contribuables, favoriser le civisme fiscal et renforcer la responsabilité des receveurs des impôts. Elles prennent aussi des dispositions pour améliorer l'efficacité de la perception de la TVA notamment en localisant les nouveaux assujettis à l'aide de déclarations simplifiées pour les entreprises.

11. Le système d'intéressement prévu pour les inspecteurs des impôts et des douanes doit être revu pour moderniser l'administration fiscale et soutenir l'expansion des recettes publiques (MPEF, ¶21).

Un système bien conçu d'incitations pour les inspecteurs des impôts et des douanes est indispensable à la modernisation de l'administration fiscale et à l'élargissement de la base d'imposition pour pérenniser l'accroissement des recettes. Le gouvernement est disposé à modifier progressivement le système actuel pour favoriser la réalisation de ces objectifs. Pour amorcer ce processus, il a déjà pris des mesures visant à rendre le système plus transparent. Il a pris, à cet égard, les dispositions nécessaires pour que les primes et pénalités ne soient plus payées en espèces. En outre, les dépenses liées au paiement de primes et autres mesures d'incitation (partage des pénalités) aux inspecteurs des impôts et des douanes seront incluses dans la masse salariale à partir de 2017. Le gouvernement va diffuser davantage d'informations sur le partage des primes entre les inspecteurs des impôts et d'autres agents du Ministère des finances. Dans le but de procéder à une analyse approfondie du système actuel dans une perspective régionale, il a sollicité l'assistance technique du FMI pour la réalisation d'une étude spécifique et la formulation de recommandations pour remodeler le système dans le cadre d'une plus vaste réforme des ressources humaines.

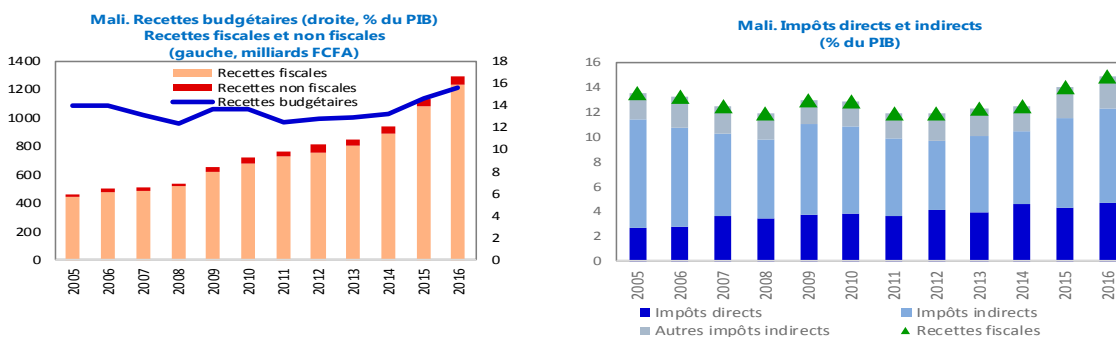
12. Les autorités maliennes ont entrepris une réforme du mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers, l'un des repères structurels du programme (encadré 2 et MPEF, ¶18).

Le système actuel leur laisse toute latitude pour répercuter l'évolution des prix internationaux des carburants sur les consommateurs. Il visait à limiter les variations des prix intérieurs des carburants par un ajustement des droits d'accise. Le nouveau mécanisme cherchera à protéger les recettes fiscales tirées des produits pétroliers—après l'élimination de fait des subventions sur l'essence et le diesel en 2014–15—tout en autorisant la répercussion des variations des prix internationaux sur les prix intérieurs. Suite aux recommandations formulées par l'assistance technique du FMI, des progrès sont actuellement réalisés au niveau notamment du choix des prix à l'importation de référence utilisés dans la formule de fixation des prix, de la règle de lissage et du niveau de taxation de chaque produit.

Encadré 1. Evolution récente des recettes publiques

Les recettes publiques perçues ont régulièrement progressé au cours des cinq dernières années. Après avoir sensiblement fléchi au milieu des années 2000, les recettes budgétaires (recettes fiscales et non fiscales) se sont stabilisées aux alentours de 14 pour cent du PIB vers la fin de la décennie. Le niveau des recettes perçues a été affecté par la crise de 2012, mais une fois la situation politique stabilisée et la croissance économique retrouvée, il s'est redressé. Malgré la situation sécuritaire toujours difficile, les recettes budgétaires ont progressé à un rythme annuel de 0,5 pour cent du PIB sur la période 2012–15. En 2016, les recettes collectées jusqu'à la fin septembre semblent indiquer que l'objectif d'un accroissement de leur niveau de 1 pour cent du PIB pourra être atteint.

L'évolution récente des recettes publiques tient principalement à une plus grande mobilisation des recettes fiscales, notamment de celles tirées des impôts indirects. Le ratio recettes fiscales/PIB a augmenté d'1½ pour cent en 2015 et il devrait encore progresser de ¾ pour cent cette année. Cette progression a été presque entièrement imputable à la fiscalité indirecte, surtout la TVA. La suppression des subventions aux carburants (hormis celles concernant le kérosène), favorisée par la baisse récente des cours du pétrole, a aussi contribué de façon non négligeable (0,7 pour cent du PIB en 2015–16) à l'accroissement des recettes fiscales. La part des recettes non fiscales dans le PIB est restée essentiellement stable depuis 2013.



Sources: autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI.

L'accroissement des recettes publiques a été soutenu par la politique fiscale et d'autres mesures prises par le fisc et il paraît durable dans l'ensemble. Plusieurs mesures administratives et de politique fiscale ont été mises en œuvre pour renforcer et soutenir les résultats de la mobilisation des recettes publiques. En 2014, les autorités ont introduit un taux d'impôt synthétique de 3 pour cent applicable à toutes les petites entreprises qui ne paient pas la TVA. Cette simplification de la procédure fiscale a permis d'augmenter le nombre des contribuables. D'une manière plus générale, l'assiette fiscale a été élargie et les contrôles fiscaux semblent être devenus plus efficaces. D'autres mesures administratives, comme la simplification de la législation fiscale ont été prises, en vue surtout d'alléger la charge administrative des déclarations d'impôts. Les unités chargées des gros et moyens contribuables ont en outre été réorganisées pour faciliter la perception de la TVA. Pour consolider l'accroissement récent des recettes publiques résultant de la suppression des subventions aux carburants, les autorités envisagent d'introduire un mécanisme plus souple pour la fixation des prix des produits pétroliers qui permettra aussi de répercuter davantage les variations des prix internationaux sur les prix intérieurs. Enfin, les taux d'imposition appliqués aux télécommunications et aux activités financières ont été relevés en 2015 tandis que les droits perçus sur certains produits comme le tabac, l'alcool et les voitures particulières ont aussi été augmentés. La contribution de ces relèvements de taux d'imposition a toutefois été faible (0,2 pour cent du PIB environ).

Politique fiscale et mesures administratives, 2014-2016

Politique fiscale

- Suppression des subventions aux prix du pétrole
- Adoption d'un impôt synthétique de 3 % ¹Adoption d'un impôt synthétique de 3 %
- Relèvement des taux des autres taxes
 - Télécommunications (TARTOP) ²Télécommunications (TARTOP)
 - Activités financières (TAF) ³Activités financières (TAF)
 - Droits appliqués à certains produits (ISCP) ⁴Droits appliqués à certains produits (ISCP)

Mesures administratives

- Modification du seuil de la TVA
- Augmentation des contrôles des contribuables
- Modernisation des codes des produits miniers et pétroliers
- Réorganisation des unités chargées des gros et moyens contribuables
- Simplification de la législation fiscale

Sources: autorités maliennes et estimations des services du FMI.

¹ Ce taux s'applique à toute entreprise n'acquittant pas la TVA. ² Ce taux s'applique à toute entreprise n'acquittant pas la TVA.

³ La TARTOP a été portée de 2 à 5 %. ⁴ La TARTOP a été portée de 2 à 5 %.

⁵ La TAF a été portée de 15 à 17 %.

⁶ Tabac, alcool et voitures particulières.

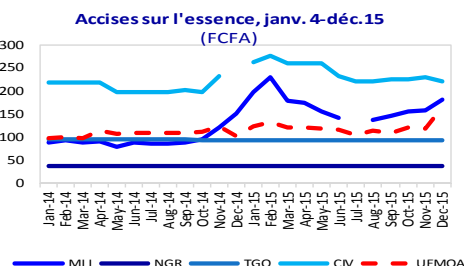
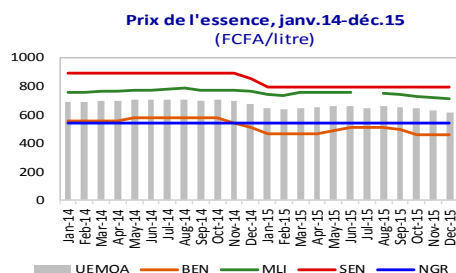
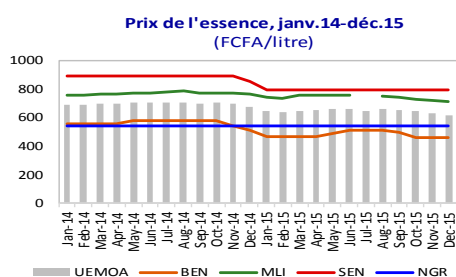
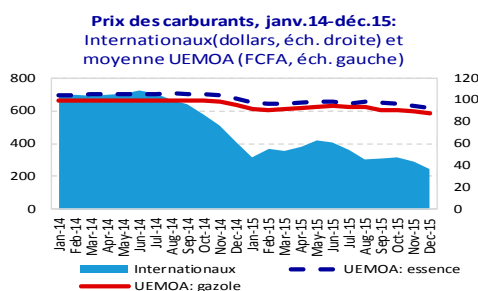
Encadré 2. Mali : Réforme du mécanisme de fixation des prix intérieurs des carburants

La répercussion des prix internationaux sur les prix intérieurs du pétrole reste limitée dans de nombreux pays de l'UEMOA. Le graphique du quadrant supérieur gauche ci-dessous montre le faible rapport existant entre les prix à l'importation des produits pétroliers (essence et diesel) et les prix intérieurs correspondants. La forte chute des prix à l'importation qui a été observée à partir du milieu de l'année 2014 n'a notamment pas été reflétée dans les prix intérieurs. Ces derniers ont très peu varié jusqu'à la fin de 2015, alors que les prix internationaux ont fluctué autour d'une tendance baissière pendant l'année.

Malgré quelques similitudes, les mécanismes de fixation des prix du pétrole diffèrent notablement entre les pays de l'UEMOA. Après la suppression des subventions aux carburants (sauf pour le kérosène) en 2014–15, les prix des carburants sont sensiblement plus élevés au Mali que dans les autres pays de l'UEMOA exception faite du Sénégal, où les prix restent les plus élevés de la région (quadrant supérieur droit). Les prix du pétrole les plus faibles ont été observés au Bénin et au Niger, ce dernier pays étant un producteur de pétrole. Les prix des produits pétroliers au Niger sont restés stationnaires au cours des deux dernières années face à l'évolution des prix internationaux du pétrole.

Au Mali, comme dans la plupart des autres pays de l'UEMOA, la chute des prix internationaux s'est traduite par un accroissement des recettes liées aux produits pétroliers. La tendance baissière des prix internationaux du pétrole est allée de pair avec des accroissements notables des recettes tirées des droits indirects (quadrant inférieur gauche). La chute des prix à l'importation a, dans l'ensemble, constitué pour les autorités des pays de l'UEMOA, une occasion de consolider leurs recettes fiscales en la répercutant très peu sur les prix intérieurs.

Les autorités maliennes envisagent d'introduire un mécanisme automatique de fixation des prix permettant de répercuter davantage les prix internationaux sur les prix intérieurs des carburants. Non seulement ce nouveau mécanisme limitera la volatilité des prix et permettra de fixer des prix appropriés, mais il visera à protéger les recettes tirées des produits pétroliers — après la suppression de fait des subventions sur l'essence et le diesel en 2014–15—et à assurer des marges suffisantes pour encourager une exploitation efficiente du secteur et des investissements en sa faveur. Suite aux recommandations formulées par l'assistance technique du FMI, les travaux progressent en vue de la prise de décisions sur : (i) le prix à l'importation de référence utilisé dans la formule de fixation des prix et la règle de lissage ; (ii) le taux d'imposition ciblé à court terme pour chaque produit ; (iii) la subvention au kérosène avant impôt ; (iv) les responsabilités des différentes parties contribuant à la mise en œuvre du mécanisme de fixation des prix, et (v) les mesures d'atténuation prises à court terme pour protéger les segments vulnérables de la population. Avant de mettre en œuvre le nouveau mécanisme, les autorités prévoient aussi de lancer une campagne d'information publique qui explique pourquoi la réforme est nécessaire, précise le fonctionnement du mécanisme et annonce les mesures d'atténuation prévues.



13. Les autorités maliennes mettent progressivement en œuvre la décentralisation

budgetaire. Dans le cadre de sa stratégie, le gouvernement prévoit d'élargir la part des ressources et des responsabilités en matière de dépenses transférée aux administrations locales, de créer de nouvelles régions administratives, de renforcer les pouvoirs d'exécution budgétaire des administrations locales, de donner plus de poids aux entités chargées du contrôle et de la surveillance et d'améliorer la contribution de la fiscalité locale au financement des administrations locales. Comme le prévoyait l'accord de paix, l'administration centrale va transférer 30 pour cent des recettes budgétaires aux administrations infranationales d'ici à 2018. Les dépenses actuellement exécutées par l'administration centrale pour le compte des administrations locales (dépenses déconcentrées) seront prises en compte dans cet objectif de 30 pour cent. Les transferts aux administrations locales (y compris les dépenses déconcentrées) devraient représenter plus de 21 pour cent des recettes budgétaires en 2016⁴ et près de 25 pour cent l'année prochaine. Les autorités ont élaboré une stratégie triennale pour financer les projets de développement régional sous la forme de « contrats-plans » conclus entre l'administration centrale et les régions. Dans le cadre de ce dispositif, elles ont créé des organismes de développement régional pour accompagner les administrations infranationales dans l'exécution de leur budget tout en fournissant des services de formation et une assistance technique aux administrations locales. En outre, étant donné les capacités limitées dont disposent les administrations infranationales et l'accroissement de la part des recettes budgétaires qui est transférée à leur profit, les autorités ont décidé de maintenir tous les services du Ministère des finances au niveau central, y compris ceux chargés d'élaborer les budgets et d'effectuer les contrôles financiers, pour assurer aux administrations infranationales un processus d'élaboration budgétaire approprié et renforcer les mécanismes de contrôle et de surveillance. Les autorités sont en train de déléguer aux régions les responsabilités en matière de dépenses et elles continuent d'appliquer ce processus comme il convient au niveau sectoriel.

14. Les autorités maliennes prennent actuellement des dispositions pour améliorer encore la gestion des finances publiques (MPEF, 124–40).

Elles devraient achever la transition vers le compte unique du Trésor (CUT) d'ici la fin de 2016 (repère structurel). Elles ont publié à cet effet, en juin 2016, un décret fixant les règles régissant l'ouverture, la clôture et la gestion des comptes publics dans les banques commerciales. Elles prennent également des mesures pour renforcer la transparence budgétaire et améliorer la présentation des comptes budgétaires du pays. Pour cela, il faudra soumettre le projet de loi de finances en respectant le modèle de présentation des budgets de programmes et présenter les opérations budgétaires consolidées des administrations publiques sur la base de *l'édition 2001 du Manuel de statistiques des finances publiques (Manuel SFP 2001)*, à partir de 2018. Les autorités sont aussi soucieuses de renforcer la gestion des finances publiques dans d'autres domaines pour améliorer l'efficacité des dépenses et l'exécution des budgets et promouvoir la bonne gouvernance. Dans le cadre de ces efforts, le Système intégré de gestion des marchés publics sera adopté par tous les ministères en 2017 (repère structurel, MPEF, tableau 4).

⁴ En 2016, un cinquième environ des transferts correspond à des dépenses effectuées par l'administration centrale pour le compte des administrations locales.

B. Viabilité de la dette

15. Les possibilités d'emprunt sont limitées pour le Mali qui doit continuer de s'efforcer d'obtenir le niveau maximal de concessionnalité auprès des bailleurs de fonds extérieurs. Une nouvelle analyse de viabilité de la dette (AVD) brosse un tableau de la situation guère différent de celui dressé dans la précédente évaluation en indiquant que le Mali continue de présenter un faible risque de surendettement (Appendice I). Selon les projections, la dette publique et la dette extérieure devraient progresser assez lentement et rester gérables. La viabilité de la dette est très sensible au durcissement des conditions financières, ce qui souligne l'importance pour le gouvernement malien de continuer à satisfaire le plus possible ses besoins de financement extérieur par des dons et des prêts concessionnels. La viabilité de la dette est aussi vulnérable à la diminution des transferts et de l'investissement direct étranger ainsi qu'aux chocs résultant de la concentration des exportations sur l'or. Le Mali a toujours intérêt à renforcer sa capacité de gestion de la dette notamment en améliorant la qualité de la base de données sur la dette publique et en augmentant les moyens de la Direction de la dette. La conditionnalité structurelle pour 2017 inclut des mesures visant à renforcer encore la gestion de la dette (MPEF, tableau 4).

C. Questions concernant le secteur financier

16. Les autorités maliennes s'efforcent de réduire les créances en souffrance dans le secteur bancaire (MPEF, ¶155). Les services du FMI ont constaté que malgré le caractère généralement satisfaisant des indicateurs financiers pour l'ensemble du système bancaire, le volume des prêts improductifs restait élevé et que des mesures devaient être prises pour le réduire. Les autorités maliennes ont indiqué que la plupart de ces prêts correspondaient à des créances anciennes. Elles ont expliqué qu'en l'absence de réglementation appropriée (au niveau régional), les banques maliennes avaient tendance à faire figurer longtemps les prêts improductifs dans leur bilan et ce, tant qu'elles n'avaient pas liquidé les immobilisations les garantissant. À leur avis, le régime fiscal n'explique pas pourquoi les banques choisissent de maintenir les vieilles créances en souffrance dans leur bilan puisque les provisions pour créances irrécouvrables ne peuvent être déduites qu'une fois du revenu imposable et celui-ci augmente quand les provisions sont supprimées. Les autorités maliennes ont précisé qu'elles concentraient leurs efforts sur deux banques qui enregistrent un niveau de vieilles créances irrécouvrables particulièrement élevé : la BMS et la Banque de développement du Mali (BDM). Elles sont en train de recruter un cabinet spécialisé pour les aider à trouver des solutions concrètes pour liquider les sûretés immobilières. Un cabinet spécialisé rédige aussi actuellement un rapport contenant des recommandations pour le traitement des créances irrécouvrables de la BDM. Les autorités maliennes ont l'intention d'élaborer une stratégie plus générale en vue de réduire les créances en souffrance (repère structurel, MPEF, tableau 4). Elles ne jugent pas préoccupante la forte augmentation du crédit bancaire observée récemment et elles y voient plutôt le signe d'une saine amélioration de l'intermédiation financière au Mali. Les services du FMI leur ont toutefois recommandé de surveiller de près les normes de crédit des banques du fait que le niveau des prêts improductifs a rapidement progressé l'année dernière même si leur part dans l'ensemble des prêts a légèrement diminué.

17. Les autorités maliennes poursuivent la mise en œuvre de leur vaste programme de réforme du secteur de la microfinance (MPEF, ¶155). Avec le soutien de la Banque mondiale, elles

ont achevé l'audit des 32 systèmes financiers décentralisés (SFD) en difficulté et vont soumettre à un audit tous les autres SFD qui ont des problèmes. Elles ont aussi commencé à indemniser les petits déposants d'un SFD liquidé et comptent liquider deux autres SFD en 2017.

D. Autres réformes et problèmes structurels

18. Les autorités maliennes cherchent à renforcer l'entreprise publique d'électricité (MPEF, ¶156). La situation financière de la société Énergie du Mali (EDM) reste fragile en raison notamment du coût élevé des insuffisances de sa gestion. Bien que les transferts budgétaires effectués pour couvrir son déficit aient diminué en 2015–16 grâce en partie à la chute des prix du pétrole, les autorités maliennes sont conscientes de la nécessité d'améliorer les résultats de l'EDM pour soutenir la croissance économique et libérer des ressources pour l'investissement et les dépenses sociales. Elles visent surtout à réduire ses coûts d'exploitation et à améliorer sa gestion pour augmenter les recettes. Ce dernier objectif implique de réduire les pertes techniques et non techniques, d'améliorer les systèmes de facturation et de mieux suivre les clients importants pour consolider la trésorerie. Pour permettre un meilleur suivi des performances de l'EDM, le gouvernement va subordonner le versement de la subvention à la publication d'états financiers trimestriels. L'EDM vise aussi à apurer la totalité de ses arriérés à l'égard de ses fournisseurs et d'autres créanciers locaux d'ici la fin de 2016.

19. Les autorités maliennes ont fait savoir qu'elles intensifiaient les efforts entrepris pour promouvoir la bonne gouvernance (MPEF, ¶157). Elles ont expliqué le défi que représentait l'application dans son intégralité de la loi contre la corruption et l'enrichissement illicite étant donné le grand nombre de hauts fonctionnaires qui doivent soumettre une déclaration de patrimoine à la Cour suprême en vertu de ses dispositions. Elles ont toutefois souligné les progrès réalisés jusqu'à présent et réitéré leur détermination à faire respecter cette loi. Elles ont indiqué qu'à cet effet le Premier ministre allait adresser une lettre aux institutions publiques invitant tous les fonctionnaires concernés à soumettre une déclaration de patrimoine à la Cour suprême d'ici au 31 décembre 2016 (repère structurel). Le gouvernement va aussi établir et rendre opérationnelle d'ici la fin 2016, la commission pour la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (repère structurel) qui sera chargée d'évaluer les déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Les autorités maliennes ont précisé que le plan d'action pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme avait été actualisé pour tenir compte de la nouvelle législation dans ce domaine approuvée en février 2016, ce qui leur a notamment permis d'incriminer des agents impliqués dans des activités illicites. Le gouvernement a également établi une Commission nationale pour le gel des avoirs et organisé des ateliers pour sensibiliser les fonctionnaires soumis à l'obligation de déclarer leur patrimoine.

20. Sauvegardes. L'évaluation de la BCEAO, la banque centrale régionale de l'UEMOA, effectuée en 2013 a conclu que son système de contrôle était toujours solide. Toutes les recommandations de l'évaluation ont été mises en œuvre. Celles-ci incluaient le renforcement des dispositions relatives aux audits externes par l'engagement d'un cabinet international ayant l'expérience des normes ISA pour la réalisation des audits des exercices 2015 à 2017, l'élargissement des capacités du comité

d'audit par le recours à des experts extérieurs pour la supervision des processus d'audit et d'information financière, et l'adoption des normes IFRS à partir de l'exercice 2015.

E. Assistance technique et renforcement des capacités

21. Les services du FMI ont examiné avec les autorités maliennes les priorités de l'assistance technique en vertu du cadre de renforcement des capacités, initiative du FMI destinée aux États fragiles. Ils se sont accordés sur la nécessité de renforcer davantage les capacités pour soutenir et entreprendre les réformes. Les autorités maliennes ont été rassurées par les progrès réalisés dans le passé grâce à l'assistance technique fournie par le FMI et sa contribution au renforcement des capacités et elles se sont montrées disposées à jouer un rôle pilote dans la nouvelle initiative du FMI. Pour consolider les progrès réalisés, elles ont l'intention d'utiliser ce cadre pour renforcer la coordination entre les donateurs et mobiliser les ressources du renforcement des capacités et de l'assistance technique afin d'optimiser les synergies et d'améliorer l'efficacité. Elles vont aussi veiller à mettre à disposition des ressources humaines et financières suffisantes pour la mise en œuvre de l'assistance technique et à assurer une bonne collaboration entre les organismes nationaux concernés par les divers domaines de l'assistance technique.

QUESTIONS CONCERNANT LE PROGRAMME

22. Les autorités maliennes demandent que le critère de réalisation relatif aux emprunts extérieurs soit modifié. Cette demande implique d'abaisser le plafond fixé pour la fin décembre 2016 en ce qui concerne l'obtention de prêts extérieurs non concessionnels. Le gouvernement a revu à la baisse ses projets pour ce type d'emprunt cette année en raison principalement du report des prêts au secteur de l'électricité et de leur remplacement partiel par des prêts concessionnels. Les projets d'obtention de prêts concessionnels en 2016 (soumis à un objectif indicatif) ont été en même temps revus à la hausse. Après une nouvelle évaluation de l'aptitude du Mali à comptabiliser et surveiller la dette publique (jugée maintenant « adéquate »), à partir de 2017, le critère de réalisation (plafond) fixé pour l'obtention de prêts extérieurs sera défini en valeur actuelle et s'appliquera à l'ensemble des prêts extérieurs (c'est-à-dire les prêts concessionnels et non concessionnels).

23. La possibilité de déconvenues sur le front de la sécurité intérieure, à Bamako notamment, reste le principal risque pour le programme (¶12). D'autres chocs exogènes potentiels, comme de mauvaises conditions météorologiques et un contexte extérieur moins favorable pourraient aussi affecter la croissance économique et les finances publiques. Étant donné la détermination des autorités d'introduire progressivement la décentralisation budgétaire et leur intention de continuer à déléguer aux régions les responsabilités en matière de dépenses et de renforcer la surveillance des dépenses au niveau local, les services du FMI jugent actuellement faibles les risques présentés par la mise en œuvre de la décentralisation budgétaire. Alors que les recettes fiscales ont fortement augmenté ces dernières années et devraient, d'après les projections, progresser à un rythme soutenu en 2017, les risques de sous-performance des recettes publiques sont à peu près équilibrés. Les autorités continuent de mettre en place des mesures fondamentales pour renforcer encore l'administration fiscale et elles prennent de nouvelles dispositions pour

réduire les exonérations d'impôt. Cela, joint au maintien d'une forte croissance économique, devrait assurer de solides sauvegardes pour la réalisation de l'objectif du programme en ce qui concerne les recettes publiques. La mise en œuvre de certaines de ces mesures, notamment celles liées à la diminution des exonérations d'impôt pourrait toutefois se heurter à des résistances. Enfin, l'EDM pourrait accumuler de nouveaux arriérés si les autorités maliennes ne parviennent pas à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour renforcer ses finances.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

24. Les résultats du programme restent satisfaisants. Tous les objectifs quantitatifs fixés pour la fin juin 2016 ont été atteints, certains avec des marges confortables, et la mise en œuvre des réformes structurelles a continué de progresser dans la plupart des domaines. En même temps, la croissance économique reste robuste et l'inflation modérée. La discipline budgétaire et la dynamique des réformes devront impérativement être maintenues pour préserver la solidité des résultats macroéconomiques et du programme.

25. Les services du FMI approuvent l'intention des autorités maliennes de s'attaquer à l'assainissement des finances publiques en 2017. La légère réduction du déficit budgétaire envisagée pour 2017 est un bon début pour inverser l'élargissement momentané du déficit observé en 2016 suite, essentiellement, aux engagements pris dans le cadre de l'accord de paix. Fait important, le programme national d'action pour 2017 prévoit aussi de nouveaux accroissements de l'investissement public grâce à une augmentation des recettes fiscales. À plus longue échéance, des efforts axés sur une gestion prudente des dépenses et une augmentation durable des recettes publiques seront indispensables pour ramener le déficit budgétaire global à 3 pour cent du PIB à moyen terme, conformément aux engagements pris par le Mali auprès de l'UEMOA. La charge de la dette publique resterait en outre ainsi gérable.

26. Il est indispensable que les recettes fiscales continuent d'augmenter pour faire face à l'accroissement des dépenses nécessaires. L'accroissement non négligeable des recettes fiscales observé au cours des deux dernières années est un résultat remarquable, mais le coefficient de pression fiscale—qui reste inférieur aux niveaux régionaux—peut encore augmenter étant donné l'importance des besoins sociaux et en matière d'infrastructure qui doivent être satisfaits au Mali. Les services du FMI accueillent avec satisfaction l'inclusion dans le programme de nouvelles mesures destinées à permettre que les recettes publiques continuent d'augmenter, en particulier le projet de réduire notamment les exonérations d'impôt discrétionnaires. Les mesures du programme devraient aussi permettre d'élargir encore la base d'imposition et d'améliorer la discipline fiscale, deux considérations qui ont également un rôle déterminant à jouer dans la réalisation de l'objectif de l'accroissement des recettes publiques. L'intention des autorités d'instaurer un mécanisme automatique pour la fixation des prix intérieurs des produits pétroliers est aussi importante puisqu'elle permettrait de protéger l'amélioration des recettes fiscales due à la taxation de ces

produits et de répercuter davantage l'évolution des prix internationaux sur les prix intérieurs des carburants.

27. Les réformes structurelles ont continué de progresser, mais plus lentement que prévu en ce qui concerne la mise en œuvre des principales mesures en faveur d'une bonne gouvernance. Les autorités maliennes continuent de faire avancer les réformes concernant la gestion des finances publiques avec notamment la transition vers le compte unique du Trésor et l'amélioration de la préparation et de l'exécution des budgets. La décentralisation budgétaire s'effectue progressivement, devant la nécessité de protéger la stabilité budgétaire et la qualité des dépenses, mais les autorités maliennes devraient pouvoir respecter leur engagement de transférer de nouvelles ressources aux administrations infranationales, comme le prévoyait l'accord de paix. Il faut intensifier les efforts pour mettre en œuvre la loi contre la corruption et l'enrichissement illicite en faisant respecter l'obligation de déclaration de patrimoine et en établissant et rendant opérationnelle la commission anti-corruption. Les autorités maliennes devraient aussi accélérer la mise en œuvre de mesures visant à renforcer l'entreprise publique d'électricité pour réduire les risques budgétaires, soutenir la croissance économique et libérer des ressources pour l'investissement et les dépenses sociales.

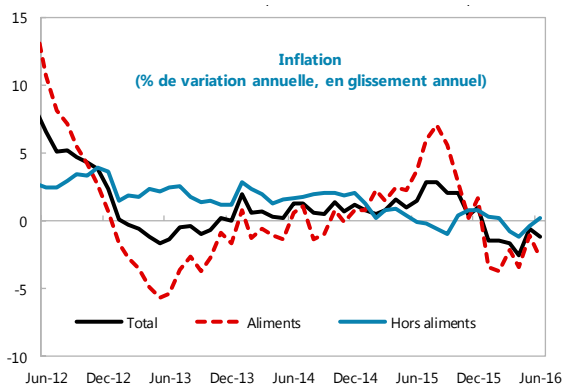
28. Il faut encore réduire le volume des prêts bancaires improductifs pour revigorer le système bancaire. Bien que le ratio de ces prêts ait été réduit ces dernières années, il reste encore élevé. Les services du FMI jugent encourageants les efforts entrepris pour réduire les anciennes créances en souffrance et l'intention des autorités maliennes d'élaborer une plus vaste stratégie pour s'attaquer au problème. Devant l'accroissement rapide du crédit bancaire observé récemment et la hausse sensible du niveau des prêts improductifs survenue l'année dernière, les services du FMI recommandent également aux autorités maliennes de veiller au respect des normes de crédit et de s'assurer que les banques ne prennent pas trop de risques.

29. Le renforcement des capacités sera indispensable au soutien et au lancement des principales réformes. Les services du FMI se félicitent de l'intérêt manifesté par les autorités pour le cadre de renforcement des capacités (initiative CBF) qui les aidera à mobiliser et coordonner à bref délai l'assistance technique et à l'utiliser efficacement. Cela devrait permettre de renforcer encore les capacités et la mise en œuvre de leur programme. Les services du FMI se félicitent également de l'engagement pris par les autorités de fournir le personnel et les autres ressources nécessaires pour atteindre les objectifs adoptés dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités.

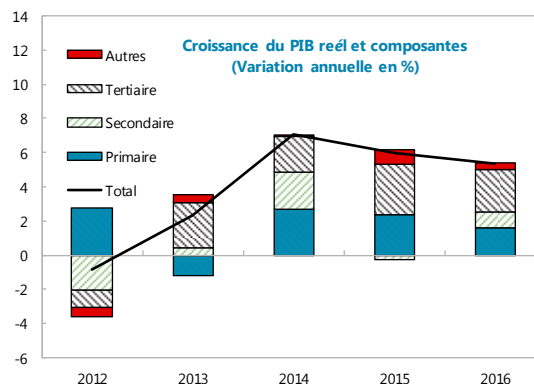
30. Les services du FMI appuient l'achèvement de la sixième revue de l'accord FEC. L'exécution du programme est toujours en bonne voie et les mesures économiques prévues pour les derniers mois de 2016 et 2017 sont compatibles avec ses objectifs. Les services du FMI souscrivent aussi à la demande des autorités de modifier le critère de réalisation relatif aux emprunts extérieurs pour décembre 2016.

Graphique 1. Mali : Evolution macroéconomique, 2011–19

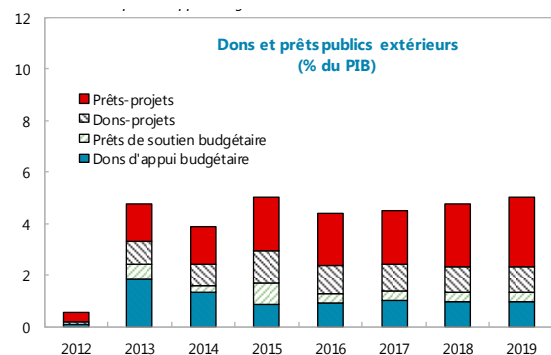
L'inflation est restée faible malgré la dépréciation du FCFA par rapport au dollar, en raison des bonnes récoltes et du repli des cours internationaux du pétrole.



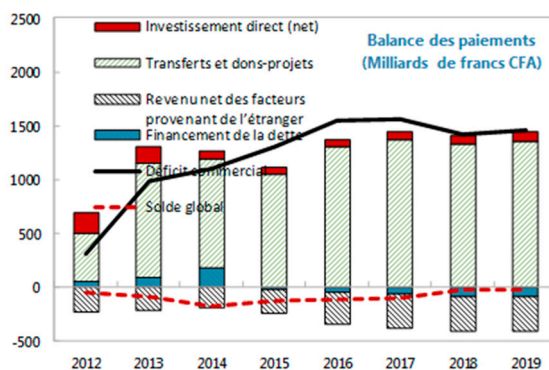
En 2015, la bonne tenue de l'agriculture et l'essor du tertiaire ont poussé la croissance à plus de 6 pour cent. Celle-ci devrait revenir à 5,3 pour cent en 2016, mais rester supérieure aux tendances historiques à moyen terme.



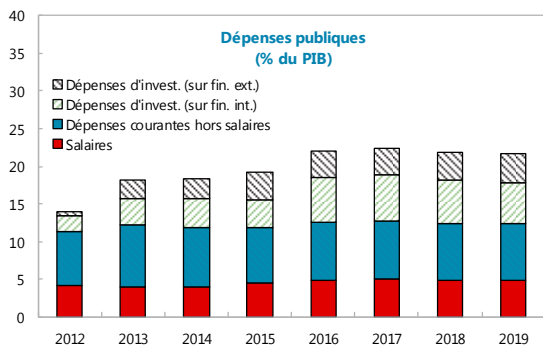
En 2015, les efforts consentis pour corriger les problèmes de gouvernance passés liés à la gestion des finances publiques ont contribué à débloquer des dons et prêts d'appui budgétaire.



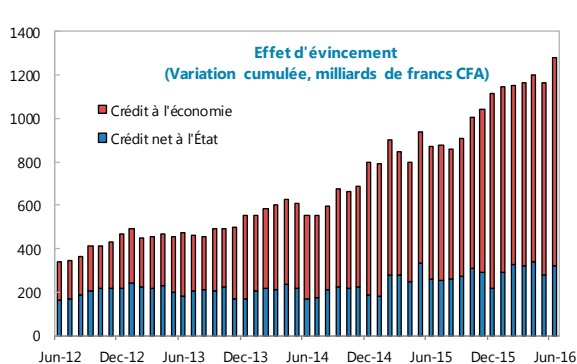
La balance commerciale s'est détériorée en 2015 du fait de la forte augmentation des importations qui a annulé l'impact de la baisse des cours du brut et de l'augmentation du volume des exportations d'or. À moyen terme, le déficit se creusera avec la détérioration des termes de l'échange et le repli des exportations d'or.



L'augmentation des dépenses publiques depuis 2012 s'explique par les dépenses liées aux projets d'équipement.



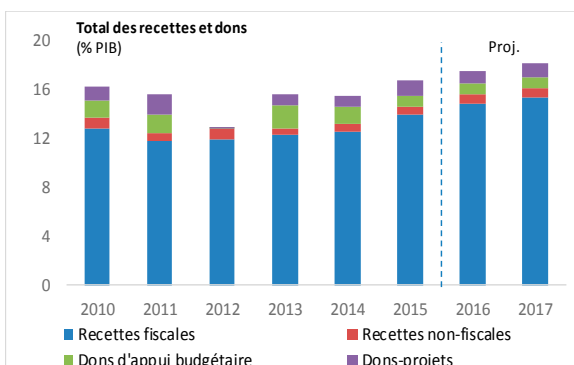
L'État ayant réduit ses financements bancaires après 2012, les ressources des banques ont été renforcées ...



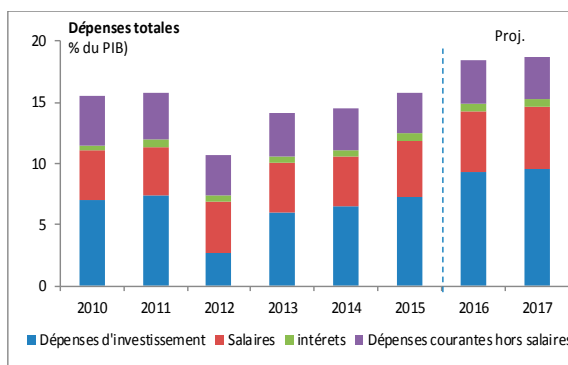
Sources : autorités maliennes ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Mali : Evolution de la situation budgétaire, 2010–17

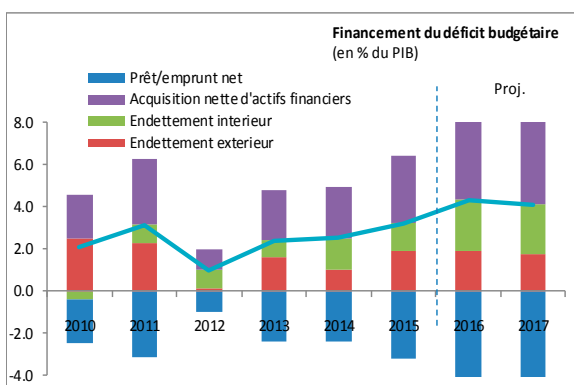
Après le repli de 2012, les recettes et les dons ont augmenté...



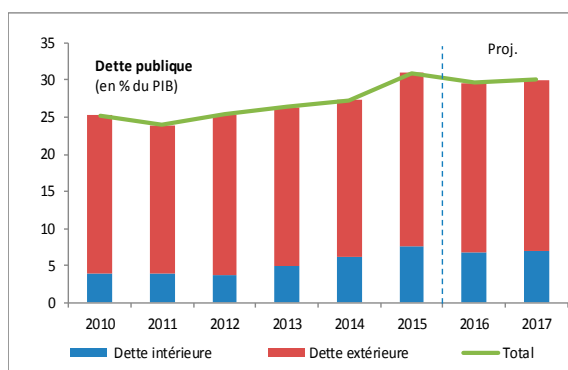
...permettant une augmentation des dépenses en capital...



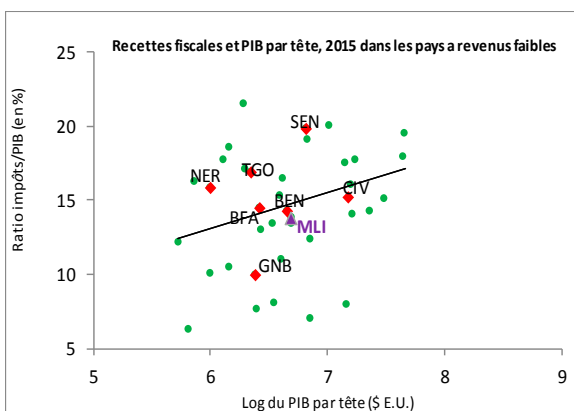
... et contribuant à une situation budgétaire viable.



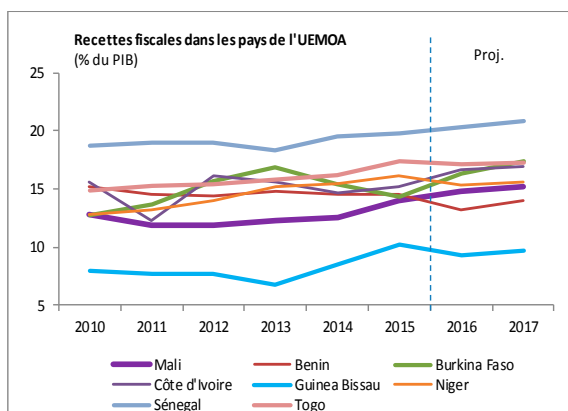
L'allègement de la dette de la dernière décennie a permis de dégager une certaine marge de manœuvre budgétaire.



Il est nécessaire de mobiliser davantage de recettes ...



... pour rester à la hauteur des autres pays de l'UEMOA.



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. Mali : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–21

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		Est.	Est.	Prog. rév. ¹	Prog. prop.	Projections			
	(variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national et prix									
PIB réel	2.3	7.0	6.0	5.3	5.3	4.8	4.7	4.7	4.7
Déflateur du PIB	0.7	1.6	2.8	1.5	1.7	1.1	0.8	0.7	0.9
Inflation des prix à la consommation (moyenne)	-0.6	0.9	1.4	1.0	0.8	1.2	1.6	1.9	2.1
Inflation des prix à la consommation (fin de période)	0.0	1.2	1.0	1.0	1.0	1.4	1.7	2.0	2.2
Secteur extérieur (variation en %)									
Termes de l'échange (détérioration -)	-16.6	5.4	21.2	5.7	4.5	3.8	-1.2	-1.8	-2.7
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	0.6	1.8	-3.7
Monnaie et crédit (contrib. à la croissance de M2)									
Crédit à l'État	-2.7	0.8	1.6	8.7	7.3	2.9	0.0	0.2	-0.4
Crédit à l'économie	7.5	12.4	14.6	8.7	10.2	5.2	5.0	4.8	5.7
Masse monétaire au sens large (M2)	7.4	7.1	13.2	13.4	14.4	8.2	5.6	5.5	5.6
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement et épargne									
Investissement intérieur brut	17.8	17.6	17.4	19.5	19.7	19.5	19.4	19.4	19.4
<i>dont : État</i>	6.0	6.5	7.3	9.3	9.6	9.4	9.3	9.3	9.3
Épargne nationale brute	14.9	12.9	10.1	12.9	12.8	14.1	14.1	14.0	13.7
<i>dont : État</i>	0.6	0.8	2.1	1.7	2.1	2.7	3.2	3.4	3.4
Épargne intérieure brute	2.8	2.2	0.6	12.0	2.1	4.3	4.7	4.9	4.6
Finances de l'administration centrale									
Recettes	14.5	14.9	16.4	16.8	17.1	17.6	18.0	18.5	18.6
Dons	2.8	2.2	2.7	2.0	2.0	2.0	1.9	1.8	1.8
Total des dépenses et prêts nets	19.7	20.0	20.9	23.2	23.1	23.1	23.0	23.2	23.3
Solde global (base ordonnancements, dons inclus)	-2.4	-2.9	-1.8	-4.3	-4.1	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.4	-2.4	-3.2	-4.3	-4.1	-3.6	-3.0	-3.0	-2.8
Solde budgétaire de base (def. UEMOA) ²	-0.7	-1.2	0.5	-2.1	-1.6	-0.9	0.0	0.0	0.0
Secteur extérieur									
Solde courant, transferts officiels inclus	-2.9	-4.7	-7.3	-6.6	-6.8	-5.3	-5.3	-5.4	-5.7
Solde courant, transferts officiels exclus	-12.4	-12.7	-14.3	-15.1	-15.9	-13.3	-12.8	-12.4	-12.5
Exportations de biens et services	24.9	22.5	22.0	20.0	22.1	21.3	20.7	20.2	19.4
Importations de biens et services	39.9	38.0	38.9	36.6	39.6	36.4	35.4	34.7	34.2
Service de la dette en % de exportations de B&S	2.3	3.5	6.3	4.4	5.2	3.8	4.3	5.0	5.5
Dette extérieure (fin de période)	21.5	21.0	23.4	23.7	23.0	23.7	24.6	25.8	27.0
Pour mémoire:									
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,544	7,114	7,748	8,285	8,870	9,401	9,923	10,466	11,056
Balance globale des paiements (millions de \$)	-174.5	-353.5	-209.8	-180.3	-169.9	-54.2	-47.6	-36.0	-30.3
Dette publique (% du PIB)	26.4	27.3	30.9	30.5	30.0	30.7	31.6	32.7	34.0
Dette inférieure (fin de période) ³	4.9	6.3	7.5	6.8	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Taux de change du \$ (fin période)	478.7	532.0	603.1
Prix de l'or (\$/once, Londres fix)	1,411	1,266	1,160	1,219	1,357	1,374	1,391	1,404	1,427
Prix du pétrole (brut spot) (\$/baril)	104	96	51	35	51	53	54	56	58

Sources : Ministère des Finances; estimations et prévisions des services du FML

¹ Rapport des services du FMI No. 16/49, Mali: Cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.² Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.³ Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations de l'État, bons du Trésor et autres dettes

Tableau 2. Mali : Comptes nationaux, 2012–16

	2012	2013	2014	2015	2016	
			Est.	Est.	Prog. rév. ¹	Proj.
	(taux de croissance annuels, à prix constants)					
Secteur primaire	9.3	-3.7	8.7	7.6	5.3	5.1
Agriculture	15.0	-9.9	15.3	12.1	7.6	7.2
Agriculture vivrière	15.5	-11.6	13.8	16.1	7.8	5.9
Agriculture d'exportation	12.1	-0.8	22.6	-5.8	6.5	14.4
Élevage	4.6	0.8	5.0	4.4	3.6	3.5
Pêche, forêts	6.6	2.4	3.6	4.7	3.4	3.3
Carrières	17.6	-10.1	3.9	4.1	6.7	6.6
Secteur secondaire	-9.3	2.1	10.9	-1.1	5.1	4.5
Or (extraction et traitement)	5.6	-1.1	-2.2	-5.3	-1.4	-4.3
Industries manufacturières	2.8	1.4	16.4	-5.7	4.3	4.2
Agroalimentaire	-10.0	10.0	32.8	-11.0	6.0	7.4
Textile	26.4	-10.9	27.2	62.8	2.0	1.9
Services d'utilité publique	5.2	7.5	11.3	7.9	9.5	7.7
BTP	-34.7	3.0	7.0	6.3	7.5	7.3
Secteur tertiaire	-2.6	7.0	5.2	7.4	6.0	6.3
Transports et télécommunications	8.3	10.5	7.4	10.6	8.3	8.2
Commerce	-7.7	5.9	3.4	4.3	5.8	7.1
Services financiers	15.6	1.8	4.0	6.0	3.4	3.3
Autres services non financiers	-1.0	6.6	4.6	6.4	4.3	4.2
Administration publique	-7.2	0.7	6.2	10.4	4.3	4.2
Fiscalité indirecte et TVA intérieure	-5.3	4.4	1.0	10.7	2.8	4.1
PIB aux prix du marché	-0.8	2.3	7.0	6.0	5.3	5.4
Comptes nationaux	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Investissement intérieur brut	17.2	17.8	17.6	17.4	19.5	19.4
Épargne nationale brute	15.0	14.9	12.9	10.1	12.9	11.8
Solde des transactions courantes (transferts officiels compris)	-2.2	-2.9	-4.7	-7.3	-6.6	-7.7
<i>Pour mémoire :</i>						
PIB nominal (en milliards FCFA)	6,352	6,544	7,114	7,748	8,285	8,285
Déflateur du PIB (variation annuelle en %)	4.6	0.7	1.6	2.8	1.5	1.5

Sources : autorités maliennes; estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 16/49, Mali : Cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 3. Mali : Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2013–21
(in milliards FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		Est.	Est.	Prog.	Prog	Projections			
Recettes et dons	1,137.2	1,215.1	1,481.1	1,562.4	1,718.0	1,839.3	1,984.2	2,120.4	2,245.1
Recettes totales	951.2	1,057.6	1,273.4	1,395.3	1,540.8	1,653.7	1,791.0	1,934.3	2,051.1
Recettes budgétaires	842.7	940.8	1,134.2	1,290.3	1,429.4	1,534.6	1,666.4	1,802.9	1,912.3
Recettes fiscales	804.5	890.5	1,082.5	1,230.7	1,357.9	1,460.5	1,583.2	1,715.2	1,827.5
Impôts directs	258.1	324.0	330.8	390.2	425.8	483.8	523.1	566.0	604.6
<i>dont</i> : secteur ordant : secteur or	71.0	56.2	46.0	63.5	66.7	77.0	79.8	83.4	86.1
Impôts indirects	546.4	566.5	751.7	840.6	932.1	976.7	1,060.1	1,149.2	1,222.9
TVA	325.7	335.0	411.3	445.4	503.6	530.1	570.7	619.9	667.0
Accises sur produits pétroliers	22.3	27.8	93.1	97.9	104.9	102.3	111.6	120.4	127.3
Droits d'importation	111.8	115.5	141.8	155.1	173.4	182.6	194.9	214.8	230.8
Autres impôts indirects	146.9	149.9	189.5	213.6	232.2	240.9	266.5	282.4	290.9
<i>dont</i> : secteur or	55.3	51.9	55.5	63.9	70.5	70.9	82.0	82.2	79.5
Remboursements de taxes	-60.3	-61.7	-84.0	-71.4	-82.0	-79.2	-83.6	-88.2	-93.2
Recettes non fiscales	38.2	50.2	51.7	59.6	71.5	74.1	83.2	87.8	84.8
<i>dont</i> : secteur or	17.4	7.2	0.0	8.3	8.3	11.0	12.8	13.6	14.4
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	116.8	139.2	105.0	111.4	119.1	124.6	131.4	138.8
Dons	186.0	157.5	207.7	167.1	177.2	185.6	193.1	186.0	194.0
Projets	56.6	61.6	98.1	92.0	96.5	91.9	95.7	88.3	93.9
Appui budgétaire	120.1	96.0	67.1	75.1	80.7	93.6	97.5	97.7	100.1
<i>dont</i> : appui budgétaire général	110.8	70.2	46.4	55.7	63.0	74.4	77.4	76.3	77.3
<i>dont</i> : appui budgétaire sectoriel	9.3	25.8	20.7	19.4	17.7	19.3	20.0	21.4	22.8
Annulation de dette	0.0	0.0	42.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	1,292.4	1,419.9	1,622.3	1,919.6	2,083.9	2,171.9	2,278.7	2,429.5	2,573.0
Dépenses budgétaires	1,190.1	1,308.4	1,488.0	1,818.7	1,976.0	2,052.8	2,154.1	2,298.1	2,434.2
Dépenses courantes	800.5	848.1	922.0	1,045.9	1,127.7	1,173.3	1,235.5	1,320.1	1,402.8
Traitements et salaires	290.8	313.4	358.2	411.0	450.7	457.4	481.7	514.4	548.5
Biens et services	239.6	240.5	260.9	295.1	305.2	338.4	357.0	380.0	403.2
Transferts et subventions	237.7	252.4	257.0	283.7	308.3	316.9	331.5	354.1	374.0
Intérêts	32.4	41.7	45.9	56.1	63.5	60.5	65.4	71.5	77.0
<i>dont</i> : intérieurs <i>dont</i> : intérieurs	14.0	24.5	22.9	30.0	35.9	32.3	34.1	36.9	38.9
Dépenses en capital	389.6	460.3	566.0	772.8	848.3	879.5	918.6	978.1	1,031.4
Financement extérieur	161.0	190.5	281.1	280.5	302.3	338.0	388.7	414.4	440.7
Financement intérieur	228.6	269.8	284.9	492.3	545.9	541.4	529.9	563.7	590.7
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	116.8	139.2	105.0	111.4	119.1	124.6	131.4	138.8
Prêts nets	-6.2	-5.4	-4.9	-4.1	-3.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-341.2	-362.3	-348.8	-524.3	-543.1	-518.2	-487.7	-495.2	-521.9
Solde budgétaire global (dons inclus)	-155.1	-204.7	-141.1	-357.2	-365.9	-332.6	-294.5	-309.2	-327.9
Variation des arriérés	6.0	-50.4	-37.2	-21.5	-16.2	-9.1	-8.1	-8.1	1.2
Intérieurs	7.5	-50.4	-37.2	-21.5	-6.2	-9.1	-8.1	-8.1	1.2
Extérieurs (intérêts)	-1.5	0.0	0.0	0.0	-10.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	-8.1	85.0	-69.8	19.3	17.4	3.5	1.8	6.6	15.8
Solde global (base caisse, dons inclus)	-157.2	-170.1	-248.1	-359.4	-364.7	-338.2	-300.8	-310.6	-310.8
Financement	157.3	175.6	248.7	359.4	364.8	310.2	271.9	280.6	280.8
Financement extérieur (net)	103.9	70.5	145.0	159.1	159.1	223.1	263.4	274.6	296.4
Prêts	134.7	119.5	225.2	199.8	223.7	260.8	308.3	342.4	364.2
Prêts projets	95.1	103.1	160.5	169.1	188.1	226.9	273.0	304.7	324.0
<i>dont</i> : non-concessionnels <i>dont</i> : non-concession	0.0	0.0	0.0	83.3	0.0	83.3	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	39.6	16.4	64.7	30.7	35.6	33.9	35.3	37.7	40.2
Amortissement	-42.9	-52.0	-97.5	-58.4	-82.5	-55.7	-61.9	-67.8	-67.8
Allègement de la dette	25.6	14.9	17.4	17.7	17.8	18.1	17.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	-13.5	-11.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	53.4	105.1	103.7	200.3	205.7	87.0	8.5	6.0	-15.6
Système bancaire	-23.1	61.6	58.9	193.4	194.1	87.0	8.5	6.0	-15.6
Banque centrale	-75.5	-65.8	23.0	24.5	-34.1	-10.3	-11.2	-12.3	-12.5
Banques commerciales	29.4	80.3	7.9	168.9	228.2	97.4	9.7	18.3	-3.1
Ajustement ²	-23.0	47.1	-28.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	55.1	0.0	-11.4	-17.5	-10.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire	21.4	43.5	56.2	24.4	21.6	0.0	10.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	-5.5	-0.6	0.0	0.0	28.0	29.0	30.0	30.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Solde budgétaire de base ³	-43.7	-86.7	38.5	-170.4	-160.0	-87.7	-4.5	-4.5	-3.9
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	143.6	115.4	101.5	135.8	0.0	158.9	174.5	179.2	180.0
Aide publique extérieure totale (dons et prêts)	320.7	277.0	432.9	366.9	400.9	446.3	501.4	528.4	558.2
PIB nominal	6,544	7,114	7,748	8,285	8,870	9,401	9,923	10,466	11,056

Sources : Ministère des finances; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 15/339, Mali : Quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

³ Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTe, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Mali : Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2016
(in milliards FCFA)

	Mars		Juin			Septembre			Décembre	
	Proq. ¹	Est.	Proq. ¹	Rev.	Est.	Proq. ¹	Rev.	Proj.	Prog.	Proj.
Recettes et dons	336.9	339.9	745.7	728.8	804.9	1,151.6	1,129.4	1,129.4	1,562.4	1,562.4
Recettes totales	324.9	336.7	709.3	691.3	746.7	1,036.2	1,016.9	1,016.9	1,395.3	1,395.3
Recettes budgétaires	299.0	299.1	655.4	640.6	656.2	959.4	939.7	939.7	1,290.3	1,290.3
Recettes fiscales	287.0	294.0	619.3	604.9	619.7	915.0	894.5	894.5	1,230.7	1,230.7
Impôts directs	91.1	85.8	214.0	207.1	192.6	300.8	292.6	292.6	390.2	390.2
Impôts indirects	195.8	208.2	405.3	397.8	427.1	614.2	601.9	601.9	840.6	840.6
TVA	100.8	103.2	215.5	216.7	219.7	330.2	328.4	328.4	445.4	445.4
Accises sur produits pétroliers	22.7	33.8	46.1	49.1	59.4	63.1	70.6	70.6	97.9	97.9
Droits d'importation	36.6	34.2	74.2	73.5	75.2	115.1	114.4	114.4	155.1	155.1
Autres impôts indirects	53.2	48.0	104.5	94.0	102.0	157.7	141.0	141.0	213.6	213.6
Remboursements de taxes	-17.5	-10.9	-35.0	-35.5	-29.2	-52.0	-52.4	-52.4	-71.4	-71.4
Recettes non fiscales	12.1	5.1	36.1	35.7	36.5	44.4	45.3	45.3	59.6	59.6
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.9	37.6	53.9	50.7	90.5	76.8	77.2	77.2	105.0	105.0
Dons	11.9	3.2	36.4	37.5	58.2	115.4	112.5	112.5	167.1	167.1
Projets	8.6	3.2	29.5	28.2	50.1	44.5	46.8	46.8	92.0	92.0
Appui budgétaire	3.3	0.0	6.9	9.4	8.1	70.8	65.7	65.7	75.1	75.1
dont : appui budgétaire général	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	64.0	55.7	55.7	55.7	55.7
dont : appui budgétaire sectoriel	3.3	0.0	6.9	9.4	8.1	6.8	10.0	10.0	19.4	19.4
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	423.5	336.3	913.0	970.5	873.1	1,315.6	1,395.6	1,395.6	1,919.6	1,919.6
Dépenses budgétaires	398.4	299.5	861.3	921.9	766.0	1,242.0	1,321.5	1,321.5	1,818.7	1,818.7
Dépenses courantes	268.9	208.2	564.2	569.1	482.0	802.7	805.5	805.5	1,045.9	1,045.9
Traitements et salaires	100.6	97.6	201.2	205.5	184.2	301.7	308.3	308.3	411.0	411.0
Biens et services	74.5	42.6	149.1	147.6	120.6	223.6	221.3	221.3	295.1	295.1
Transferts et subventions	85.5	57.7	188.2	189.5	147.5	242.5	240.2	240.2	283.7	283.7
Intérêts	8.3	10.4	25.8	26.4	29.6	34.9	35.7	35.7	56.1	56.1
dont : intérieurs	1.8	3.8	13.2	13.8	17.7	15.7	16.5	16.5	30.0	30.0
Dépenses en capital	129.5	91.3	297.1	352.9	284.0	439.3	516.1	516.1	772.8	772.8
Financement extérieur	32.8	23.0	103.7	106.7	131.5	149.3	146.8	146.8	280.5	280.5
Financement intérieur	96.7	68.3	193.4	246.2	152.4	290.0	369.2	369.2	492.3	492.3
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.9	37.6	53.9	50.7	90.5	76.8	77.2	77.2	105.0	105.0
Prêts nets	-0.8	-0.8	-2.2	-2.2	-2.8	-3.2	-3.2	-3.2	-4.1	-4.1
Solde budgétaire global (hors dons)	-98.6	0.4	-203.7	-279.2	-126.3	-279.4	-378.6	-378.6	-524.3	-524.3
Solde budgétaire global (dons inclus)	-86.7	3.6	-167.2	-241.6	-68.1	-164.1	-266.1	-266.1	-357.2	-357.2
Variation des arriérés	-18.3	0.0	-36.5	-26.5	-9.4	-34.0	-24.0	-24.0	-21.5	-21.5
Ajustement base caisse	-15.7	-8.9	-31.5	-25.4	-48.9	-11.2	-3.1	-3.1	19.3	19.3
Solde global (base caisse, dons inclus)	-120.7	-5.3	-235.3	-293.6	-126.4	-209.2	-293.2	-293.2	-359.4	-359.4
Financement	120.5	73.4	234.9	293.6	126.4	208.8	293.3	292.7	359.5	359.4
Financement extérieur (net)	12.1	8.5	51.7	53.6	63.9	80.9	74.1	74.1	159.1	159.1
Prêts	20.8	19.8	70.7	72.7	79.4	110.1	103.4	103.4	199.8	199.8
Prêts projets	20.8	19.8	67.3	69.2	79.4	97.9	90.0	90.0	169.1	169.1
dont non-concessionnels	20.8	0.0	41.7	41.7	0.0	62.5	62.5	62.5	83.3	83.3
Prêts budgétaires	0.0	0.0	3.5	3.5	0.0	12.2	13.4	13.4	30.7	30.7
Amortissement	-10.0	-12.5	-31.9	-31.9	-28.2	-43.3	-43.3	-43.3	-58.4	-58.4
Allègement de la dette	1.2	1.2	12.9	12.9	12.7	14.1	14.1	14.1	17.7	17.7
Variation des arriérés extérieurs (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	108.4	64.8	183.2	240.0	62.5	127.9	219.1	218.6	200.4	200.3
Système bancaire	88.5	137.5	153.9	201.2	100.0	121.4	183.5	182.9	193.8	193.4
Banque centrale	-0.5	59.9	0.4	13.9	3.3	-1.1	13.0	12.4	25.5	24.5
Banques commerciales	89.0	43.5	153.5	187.3	100.3	122.5	170.5	170.5	168.3	168.9
Ajustement ²	0.0	-34.0	0.0	0.0	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	-8.8	-5.2	-17.5	-17.5	-9.1	-17.5	-17.5	-17.5	-17.5	-17.5
Financement non bancaire	28.7	-67.4	46.8	56.3	-28.4	24.0	53.1	53.1	24.1	24.4
Ecart de financement	0.2	-68.1	0.4	0.0	0.0	0.5	-0.1	0.5	-0.1	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Solde budgétaire de base ³	-64.6	24.6	-87.1	-159.6	18.0	-52.1	-162.0	-162.0	-170.4	-170.4
Financement de l'État provenant des banques et des	125.0	162.2	216.5	278.2	195.9	169	251.7	251.2	259.4	259.3

Sources: Ministère des finances; projection des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 15/339, Mali : Quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

³ Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 5. Mali : Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2013–21
(pourcentage du PIB)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		Est.	Est.	Prog.	Prog	Projections			
Recettes et dons	17.4	17.1	19.1	18.9	19.4	19.6	20.0	20.3	20.3
Recettes totales	14.5	14.9	16.4	16.8	17.4	17.6	18.0	18.5	18.6
Recettes budgétaires	12.9	13.2	14.6	15.6	16.1	16.3	16.8	17.2	17.3
Recettes fiscales	12.3	12.5	14.0	14.9	15.3	15.5	16.0	16.4	16.5
Impôts directs	3.9	4.6	4.3	4.7	4.8	5.1	5.3	5.4	5.5
dont : secteur ordort : secteur or	1.1	0.8	0.6	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Impôts indirects	8.4	8.0	9.7	10.1	10.5	10.4	10.7	11.0	11.1
TVA	5.0	4.7	5.3	5.4	5.7	5.6	5.8	5.9	6.0
Accises sur produits pétroliers	0.3	0.4	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.2	1.2
Droits d'importation	1.7	1.6	1.8	1.9	2.0	1.9	2.0	2.1	2.1
Autres impôts indirects	2.2	2.1	2.4	2.6	2.6	2.6	2.7	2.7	2.6
dont : secteur ordort : secteur ordort : sec	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
Remboursements de taxes	-0.9	-0.9	-1.1	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8
Recettes non fiscales	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
dont : secteur ordort : secteur ordort : sec	0.3	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.7	1.6	1.8	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Dons	2.8	2.2	2.7	2.0	2.0	2.0	1.9	1.8	1.8
Projets	0.9	0.9	1.3	1.1	1.1	1.0	1.0	0.8	0.8
Appui budgétaire	1.8	1.3	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9
dont : appui budgétaire général	1.7	1.0	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7
dont : appui budgétaire sectoriel	0.1	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Annulation de dette	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0			
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	19.7	20.0	20.9	23.2	23.5	23.1	23.0	23.2	23.3
Dépenses budgétaires	18.2	18.4	19.2	22.0	22.3	21.8	21.7	22.0	22.0
Dépenses courantes	12.2	11.9	11.9	12.6	12.7	12.5	12.5	12.6	12.7
Traitements et salaires	4.4	4.4	4.6	5.0	5.1	4.9	4.9	4.9	5.0
Biens et services	3.7	3.4	3.4	3.6	3.4	3.6	3.6	3.6	3.6
Transferts et subventions	3.6	3.5	3.3	3.4	3.5	3.4	3.3	3.4	3.4
Intérêts	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7
dont : intérieures	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4
Dépenses en capital	6.0	6.5	7.3	9.3	9.6	9.4	9.3	9.3	9.3
Financement extérieur	2.5	2.7	3.6	3.4	3.4	3.6	3.9	4.0	4.0
Financement intérieur	3.5	3.8	3.7	5.9	6.2	5.8	5.3	5.4	5.3
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.7	1.6	1.8	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-5.2	-5.1	-4.5	-6.3	-6.1	-5.5	-4.9	-4.7	-4.7
Solde budgétaire global (dons inclus)	-2.4	-2.9	-1.8	-4.3	-4.1	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0
Variation des arriérés	0.1	-0.7	-0.5	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Intérieures	0.1	-0.7	-0.5	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0
Extérieures (intérêts)	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	-0.1	1.2	-0.9	0.2	0.2	0.0	0.0	0.1	0.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.4	-2.4	-3.2	-4.3	-4.1	-3.6	-3.0	-3.0	-2.8
Financement	2.4	2.5	3.2	4.3	4.1	3.3	2.7	2.7	2.5
Financement extérieur (net)	1.6	1.0	1.9	1.9	1.8	2.4	2.7	2.6	2.7
Prêts	2.1	1.7	2.9	2.4	2.5	2.8	3.1	3.3	3.3
Prêts projets	1.5	1.4	2.1	2.0	2.1	2.4	2.8	2.9	2.9
dont : non-concessionnels	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	0.6	0.2	0.8	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Amortissement	-0.7	-0.7	-1.3	-0.7	-0.9	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Allègement de la dette	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0			
Financement intérieur (net)	0.8	1.5	1.3	2.4	2.3	0.9	0.1	0.1	-0.1
Système bancaire	-0.4	0.9	0.8	2.3	2.2	0.9	0.1	0.1	-0.1
Banque centrale	-1.2	-0.9	0.3	0.3	-0.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	0.4	1.1	0.1	2.0	2.6	1.0	0.1	0.2	0.0
Ajustement ²	-0.4	0.7	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.8	0.0	-0.1	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire	0.3	0.6	0.7	0.3	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3
Pour mémoire:									
Solde budgétaire de base ³	-0.7	-1.2	0.5	-2.1	-1.8	-0.9	0.0	0.0	0.0
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	2.2	1.6	1.3	1.6	0.0	1.7	1.8	1.7	1.6
Aide publique extérieure totale (dons et prêts)	4.9	3.9	5.6	4.4	4.5	4.7	5.1	5.0	5.0
PIB nominal (milliards FCFA)	6,544	7,114	7,748	8,285	8,870	9,401	9,923	10,466	11,056

Sources : Ministère des finances; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 15/339, Mali : Quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

³ Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTTE, moins les dépenses totales et les prêts nets.

Tableau 6. Mali : Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2017
(in milliards FCFA)

	Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Prog. proposé	Prog. proposé	Prog. proposé	Proj.
Recettes et dons	375.1	832.9	1,250.5	1,718.0
Recettes totales	366.8	783.8	1,157.6	1,540.8
Recettes budgétaires	333.9	708.9	1,075.7	1,429.4
Recettes fiscales	323.6	665.5	1,021.5	1,357.9
Impôts directs	97.0	212.9	325.9	425.8
Impôts indirects	226.6	452.6	695.6	932.1
TVA	115.0	241.7	373.0	503.6
Accises sur produits pétroliers	31.2	49.3	75.6	104.9
Droits d'importation	39.4	81.5	127.9	173.4
Autres impôts indirects	49.7	106.0	152.4	232.2
Remboursements de taxes	-9.3	-29.4	-37.1	-82.0
Recettes non fiscales	10.3	43.4	54.2	71.5
Fonds spéciaux et budgets annexes	33.0	74.9	81.9	111.4
Dons	8.3	49.0	92.9	177.2
Projets	6.1	41.0	49.1	96.5
Appui budgétaire	2.1	8.0	43.8	80.7
dont : appui budgétaire général	0.0	0.0	34.7	63.0
dont : appui budgétaire sectoriel	2.1	8.0	9.1	17.7
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	538.9	1,101.7	1,552.9	2,083.9
Dépenses budgétaires	506.7	1,028.9	1,474.5	1,976.0
Dépenses courantes	284.5	578.5	856.9	1,127.7
Traitements et salaires	111.1	225.4	338.0	450.7
Biens et services	74.6	149.1	225.8	305.2
Transferts et subventions	82.9	172.3	245.4	308.3
Intérêts	15.9	31.8	47.6	63.5
<i>dont: intérieurs</i>	9.0	18.0	26.9	35.9
Dépenses en capital	222.2	450.4	617.6	848.3
Financement extérieur	85.8	164.5	222.6	302.3
Financement intérieur	136.5	285.9	395.1	545.9
Fonds spéciaux et budgets annexes	32.9	74.9	81.0	111.4
Prêts nets	-0.7	-2.1	-2.7	-3.5
Solde budgétaire global (hors dons)	-172.1	-317.9	-395.3	-543.1
Solde budgétaire global (dons inclus)	-163.8	-268.8	-302.4	-365.9
Variation des arriérés	-2.5	-8.1	-13.7	-16.2
Ajustement base caisse	-25.5	-65.9	-68.5	17.4
Solde global (base caisse, dons inclus)	-191.8	-342.8	-384.6	-364.7
Financement	191.8	346.0	384.6	364.8
Financement extérieur (net)	47.0	73.8	99.7	159.1
Prêts	55.9	100.7	134.2	223.7
Prêts projets	47.0	84.6	112.9	188.1
<i>dont non-concessionnels</i>	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	8.9	16.0	21.4	35.6
Amortissement	-10.2	-38.9	-46.8	-82.5
Allègement de la dette	1.2	12.0	12.3	17.8
Variation des arriérés extérieurs (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	144.8	272.2	284.9	205.7
Système bancaire	59.6	163.8	188.1	194.1
Banque centrale	-7.5	-15.0	-22.9	-34.1
Banques commerciales	67.1	178.9	211.0	228.2
Ajustement ¹	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	-1.5	-5.1	-5.1	-10.0
Financement non bancaire	86.7	113.5	102.0	21.6
Ecart de financement	0.0	-3.2	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>				
Solde budgétaire de base ²	-85.2	-141.2	-125.7	-160.0
Financement de l'État provenant des banques et des m	66.3	197.3	210	188.9

Sources: Ministère des finances; projection des services du FMI.

¹ Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

² Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 7. Mali : Balance des Paiements, 2013–21

	2013	2014		2015		2016		2017	2018	2019	2020	2021
		Est.	Prog.	Est.	Prog. rév. ¹	Proj.	Prog. Prop.		Projections			
(en milliards de CFAF)		(milliards FCFA)										
Solde des transactions courantes												
Transferts officiels non compris	-814.2	-903.7	-1,050.4	-1,109.3	-1,255.1	-1,409.8	-1,409.5	-1,249.9	-1,266.3	-1,300.1	-1,384.0	
Transferts officiels compris	-188.8	-333.9	-354.7	-564.8	-543.5	-634.0	-604.8	-502.8	-522.7	-569.6	-631.7	
Balance commerciale	-126.5	-251.1	-240.9	-407.8	-306.3	-436.2	-405.0	-336.6	-379.3	-416.7	-493.6	
Exportations, f.à.b.	1,419.5	1,374.4	1,425.5	1,474.4	1,425.4	1,556.4	1,708.0	1,747.0	1,782.2	1,835.8	1,859.5	
Coton (fibre)	176.8	166.7	174.6	183.1	140.1	192.0	206.9	208.0	213.0	217.7	240.0	
Or	964.5	917.7	918.5	990.6	1,003.8	1,050.0	1,156.5	1,163.9	1,170.9	1,173.6	1,136.3	
Autres	278.2	290.0	332.5	300.7	281.5	314.4	344.6	375.1	398.3	444.5	483.2	
Importations, f.à.b.	-1,546.1	-1,625.4	-1,666.4	-1,882.2	-1,731.7	-1,992.5	-2,113.1	-2,083.5	-2,161.5	-2,252.5	-2,353.1	
Produits pétroliers	-434.3	-434.8	-326.3	-403.7	-322.0	-387.8	-405.1	-322.7	-342.7	-359.2	-372.7	
Produits alimentaires	-231.6	-248.7	-300.0	-324.3	-310.8	-379.4	-420.9	-428.9	-447.6	-465.6	-481.4	
Autres	-880.1	-941.9	-1,040.1	-1,154.2	-1,098.9	-1,225.4	-1,287.1	-1,331.9	-1,371.2	-1,427.7	-1,498.9	
Services, net	-854.1	-850.1	-977.1	-896.0	-1,072.1	-1,115.3	-1,149.3	-1,083.6	-1,080.1	-1,101.1	-1,144.8	
Credit	211.7	225.6	203.7	232.9	232.7	239.6	248.5	257.6	267.0	276.8	286.9	
Debit ²	-1,065.9	-1,075.7	-1,180.8	-1,128.9	-1,304.8	-1,354.9	-1,397.9	-1,341.2	-1,347.1	-1,377.9	-1,431.7	
<i>dont</i> : frêt et assurance	-319.7	-299.9	-360.9	-347.8	-329.9	-379.5	-402.5	-396.9	-411.7	-429.0	-448.2	
Revenus, net	-213.7	-190.0	-254.6	-209.1	-279.5	-289.9	-317.2	-319.4	-323.9	-327.6	-321.5	
<i>dont</i> : intérêts sur dette publique	-18.4	-17.2	-23.3	-23.0	-26.1	-26.1	-27.6	-28.2	-31.2	-34.5	-38.1	
Transferts, net	1,005.5	957.2	1,117.9	948.1	1,114.4	1,207.3	1,266.8	1,236.8	1,260.6	1,275.7	1,328.3	
Transferts privés, net	380.2	387.4	422.2	403.6	402.7	431.6	462.0	489.7	516.9	545.2	575.9	
Transferts officiels, net ²	625.4	569.8	695.7	544.5	711.6	775.8	804.8	747.1	743.7	730.5	752.4	
<i>dont</i> : appui budgétaire	110.8	70.2	111.9	46.4	75.1	75.1	80.7	93.6	97.5	97.7	100.1	
Compte de capital et d'opérations financières	120.1	175.3	397.5	436.9	437.0	516.1	505.9	471.4	495.3	549.1	614.3	
Compte de capital, net	107.0	95.9	194.6	181.2	110.6	117.6	123.7	121.0	126.0	120.5	127.9	
Annulation de la dette	25.5	14.9	43.0	59.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<i>dont</i> : dons projet	56.6	61.6	129.0	98.1	92.0	92.0	96.5	91.9	95.7	88.3	93.9	
Compte d'opérations financières	13.2	79.4	202.9	255.7	326.4	398.5	382.2	350.5	369.2	428.6	486.4	
Secteur privé (net)	-63.5	-63.7	55.1	48.4	99.6	171.7	150.5	50.0	23.6	48.5	78.7	
Investissement direct (net)	150.7	70.9	106.3	70.0	61.9	73.3	75.5	80.0	83.6	88.5	88.7	
Investissement de portefeuille privé (net)	-1.0	-1.5	-1.1	-1.5	-1.4	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres flux de capitaux privés	-213.2	-133.1	-50.0	-20.0	39.0	100.0	75.0	-30.0	-60.0	-40.0	-10.0	
Officiel, net	75.2	52.7	146.0	127.7	141.4	141.4	141.2	205.0	246.3	274.6	296.4	
Décaissements	134.7	119.5	243.6	225.2	199.8	199.8	223.7	260.8	308.3	342.4	364.2	
Budgétaires	39.6	16.4	64.9	64.7	30.7	30.7	35.6	33.9	35.3	37.7	40.2	
Financement de projets	95.1	103.1	178.6	160.5	169.1	169.1	188.1	226.9	273.0	304.7	324.0	
Amortissement de la dette publique	-42.9	-52.0	-97.5	-97.5	-58.4	-58.4	-82.5	-55.7	-62.0	-67.8	-67.8	
Erreurs et omissions	-17.5	-15.9	0.0	3.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global	-86.2	-174.5	42.8	-124.0	-106.5	-118.0	-98.8	-31.4	-27.4	-20.5	-17.4	
Financement	86.2	174.5	-42.8	124.0	106.5	118.0	98.8	31.4	27.4	20.5	17.4	
Avoirs extérieurs (net)	60.6	159.6	-59.6	107.2	88.7	100.2	81.0	-14.7	-18.6	-17.8	-12.6	
<i>dont</i> : FMI (net)	18.8	4.3	1.9	1.9	25.4	24.5	21.5	-10.3	-11.2	-12.3	-12.5	
Assistance au titre de l'initiative PPTE	25.6	14.9	16.8	16.8	17.7	17.7	17.8	18.1	17.0	8.3	0.0	
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	28.0	29.0	30.0	30.0	
					(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes												
Transferts officiels non compris	-12.4	-12.7	-13.6	-14.3	-15.1	-17.0	-15.9	-13.3	-12.8	-12.4	-12.5	
Transferts officiels compris	-2.9	-4.7	-4.6	-7.3	-6.6	-7.7	-6.8	-5.3	-5.3	-5.4	-5.7	
					(variation annuelle en pourcentage)							
Commerce extérieur												
Volume d'exportations	7.1	-2.3	4.8	18.3	-1.7	0.3	5.0	2.9	2.3	4.0	3.2	
Volume d'importations	1.7	10.2	9.1	49.6	8.0	4.5	5.9	3.1	2.9	3.4	3.7	
Valeur unitaire des exportations	-14.3	-1.5	1.7	-6.2	2.0	5.8	4.6	-0.8	-0.3	-1.0	-2.0	
Valeur unitaire des importations	2.7	-6.6	-5.7	-22.6	-3.5	1.3	0.2	-4.4	0.8	0.8	0.7	
Termes de l'échange	-16.6	5.4	7.9	21.2	5.7	4.4	4.5	3.8	-1.2	-1.8	-2.7	

Sources: autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 16/49. Mali -- Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.² Comprend le financement par la communauté internationale des importations des services de sécurité liés à l'intervention militaire étrangère dans le pays.

Tableau 8. Mali : Situation monétaire, 2013–17

	2013	2014		2015	2016		2017
		Est.	Prog.	Est.	Prog. rév. ¹	Proj.	Prog. Prop.
	(milliards FCFA)						
Avoirs extérieurs nets	758	623	683	536	447	435	354
BCEAO	482	322	382	215	126	115	33
Banques commerciales	277	301	302	321	321	321	321
Avoirs intérieurs nets	1,087	1,354	1,571	1,702	2,089	2,226	2,690
Crédit net à l'État	-101	-86	31	-55	139	138	332
BCEAO	0	-66	-68	-43	-17	-18	-52
Banques commerciales, net	-101	-20	99	-12	156	156	385
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Crédit à l'économie	1,228	1,458	1,558	1,747	1,942	2,131	2,402
Autres postes, nets	-41	-18	-19	9	9	-44	-44
Masse monétaire M2)	1,845	1,977	2,254	2,237	2,536	2,661	3,045
Circulation fiduciaire hors banques	509	443	506	407	462	484	554
Depôts en banques	1,337	1,533	1,749	1,830	2,075	2,177	2,490
Pour mémoire:							
Monnaie centrale (M0)	742	715	815	751	852	894	1,022
Reserves internationales brutes BCEAO	613	465	525	369	269	258	167
en pourcentage de la monnaie au sens large	33.2	23.5	23.3	16.5	10.6	9.7	5.5
	(pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)						
Contribution a la croissance de la monnaie au sens large							
Masse monétaire M2)	7.4	7.1	14.0	13.2	13.4	18.9	14.4
Avoirs extérieurs nets	3.6	-7.3	3.0	-4.4	-4.0	-4.5	-3.0
BCEAO	-3.5	-8.6	3.0	-5.4	-4.0	-4.5	-3.0
Banques commerciales	7.1	1.3	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	3.8	14.5	11.0	17.6	17.3	23.4	17.5
Crédit à l'État	-2.7	0.8	5.9	1.6	8.7	8.6	7.3
Crédit à l'économie	7.5	12.4	5.1	14.6	8.7	17.2	10.2
Autres postes, nets	-1.0	-3.6	0.0	1.4	0.0	-2.4	0.0
	(taux de croissance annuel)						
Pour memoire:							
Masse monétaire M2)	7.4	7.1	14.0	13.2	13.4	18.9	14.4
Base monétaire	1.3	-3.7	14.0	14.6	13.4	18.9	14.4
Crédit à l'économie	11.7	18.7	6.9	19.9	11.1	22.0	12.7
Vitesse de circulation (PIB/M2)	3.5	3.6	2.8	3.5	3.3	3.1	2.9
Multiplicateur monétaire (M2/M0)	2.5	2.8	2.8	3.0	3.0	3.0	3.0
Circulation fiduciaire hors banques / M2	27.6	22.4	22.4	18.2	18.2	18.2	18.2

Sources: BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 16/49. Mali -- Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 9. Mali : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2009–16

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015				2016	
							Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin
(en pourcentage)												
Fonds propres												
Fonds propres/actifs pondérés selon les risques	7.7	13.7	11.7	11.4	12.9	14.5	14.7	15.2	15.5	14.8	15.1	15.3
Fonds propres de base/actifs pondérés selon les risques	7.2	12.7	10.8	10.0	12.2	13.1	13.3	13.9	14.2	13.4	13.7	13.6
Fonds propres (valeur nette) en pourcentage des actifs	4.6	7.5	8.3	7.7	7.9	7.1	7.5	7.9	7.9	7.4	7.8	7.9
Répartition sectorielle du crédit à l'économie												
Agriculture et pêche	7.9	1.6	11.7	10.9	6.5	5.5	3.1	1.1	0.3	4.3	2.8	2.1
Secteur minier	0.2	0.1	0.1	3.8	4.7	3.4	3.8	3.6	3.2	2.6	2.6	2.3
Industries manufacturières	5.9	7.3	8.0	9.6	11.1	12.7	12.5	13.4	12.6	12.1	12.8	13.2
Électricité, gaz et eau	4.3	11.1	10.0	6.4	9.6	11.9	12.7	9.5	10.5	9.6	8.9	8.6
Bâtiments et travaux publics	1.6	4.3	4.4	5.0	3.8	4.9	4.9	6.3	6.4	7.0	6.6	7.9
Commerce de gros et de détail, hôtels et restaurants	37.4	44.4	43.3	44.6	45.2	40.9	43.5	45.8	46.8	45.5	48.6	43.5
Transports, entrepôts et communications	11.3	8.8	7.1	5.6	9.3	10.1	8.3	8.9	9.7	8.8	7.7	10.6
Assurances, immobilier et services aux entreprises	18.8	14.9	9.8	8.2	5.7	6.9	7.4	6.6	5.9	6.3	6.3	7.7
Services publics et sociaux	14.6	7.6	5.6	5.8	4.0	3.6	3.7	4.6	4.5	3.7	3.8	4.1
Qualité des actifs												
Prêts improductifs/total des prêts	25.4	22.1	18.0	21.0	19.3	15.9	17.2	16.4	17.2	14.5	16.5	15.8
Prêts improductifs/total des prêts (net des provisions)	11.6	8.5	6.5	8.7	8.3	5.6	6.7	6.0	7.2	5.4	6.5	6.1
Provisions/prêts improductifs bruts	59.5	64.0	69.3	65.0	62.0	68.6	65.5	67.3	62.6	66.5	64.5	65.4
Produit bancaire et rentabilité												
Rendement des actifs	0.6	1.4	1.7	1.3	1.2	1.1	1.6
Rendement des fonds propres	6.8	8.6	14.9	12.5	14.1	16.0	21.5
Liquidités												
Actifs liquides/total des actifs	33.8	32.7	36.7	34.8	34.4	51.8	49.0	51.0	50.0	51.7	49.1	49.9
Actifs liquides/passif à court terme	61.2	92.9	89.4	90.0	98.0	95.6	92.6	96.1	92.1	87.9	88.6	88.2
Prêts/dépôts	72.2	82.6	88.0	88.5	89.7	87.8	85.4	83.5	83.4	86.7	87.3	88.5
Pour mémoire ¹												
Taux créditeur	1.9	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8	1.8
Taux débiteur	9.7	9.4	9.3	8.9	9.5	8.2	7.8

Source : BCEAO; estimations des services du FMI.

¹ Moyenne

Tableau 10. Mali : Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2013–17¹

Montant	Pourcentage de la quote-part ¹	Dates de disponibilité	Conditions du décaissement
6 millions DTS	3.2	18 décembre 2013	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration
4 millions DTS	2.1	1er mai 2014	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et des critères de réalisation continus et achèvement de la première revue de l'accord.
4 millions DTS	2.1	1er novembre 2014	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2014 et des critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
4 millions DTS	2.1	1er mai 2015	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et des critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue de l'accord.
4 millions DTS	2.1	1er novembre 2015	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2015 et des critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
19 millions DTS	10.2	1er mai 2016	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et des critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
19 millions DTS	10.2	1er novembre 2016	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2016 et des critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue de l'accord.
19 millions DTS	10.2	1er mai 2017	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2016 et des critères de réalisation continus et achèvement de la septième revue de l'accord.
19 millions DTS	10.2	1er novembre 2017	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2017 et des critères de réalisation continus et achèvement de la huitième revue de l'accord.
Total accord FEC	52.5		

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend l'augmentation proposée.

² À partir de la nouvelle quote-part dans le cadre de la 14e révision générale des quotes-parts (186,6 millions DTS).

Tableau 11. Mali : Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2015–22¹

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
(millions de DTS, sauf indication contraire)								
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants								
Principal	5.7	8.2	11.6	12.7	13.8	15.2	15.4	13.2
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.1	0.1
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs ²								
Principal	5.7	8.2	11.6	12.7	13.8	15.2	15.4	18.9
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.3	0.2
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs								
En millions de DTS	5.7	8.2	11.6	12.7	14.1	15.5	15.7	19.1
En milliards de FCFA	4.7	6.7	9.5	10.4	11.5	12.5	12.7	15.5
En % des recettes publiques	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7
En % des exportations de biens et de services	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7
En % du service de la dette	3.0	3.7	6.2	4.5	3.6	3.6	3.3	4.4
En % du PIB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
En % de la quote-part	6.1	8.8	12.5	13.6	15.1	16.6	16.8	20.5
Encours total des crédits du FMI ¹								
En millions de DTS	95.4	125.2	151.6	138.9	125.1	109.9	94.5	75.6
En milliards de FCFA	78.9	102.8	123.8	113.2	101.6	88.9	76.5	61.2
En % des recettes publiques	6.2	7.4	8.2	6.8	5.7	4.6	3.7	2.7
En % des exportations de biens et de services	4.6	5.7	6.3	5.6	5.0	4.2	3.6	2.8
En % du service de la dette	51.5	57.2	81.4	49.2	31.5	25.5	19.6	17.5
En % du PIB	1.0	1.2	1.4	1.2	1.0	0.8	0.7	0.5
En % de la quote-part ³	102.2	67.1	81.2	74.4	67.0	58.9	50.6	40.5
Décaissements et rachats								
Décaissements	2.4	29.8	26.4	-12.7	-13.8	-15.2	-15.4	-18.9
Remboursements et rachats	5.7	8.2	11.6	12.7	13.8	15.2	15.4	18.9
Pour mémoire:	(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)							
PIB nominal	7,748	8,285	8,870	9,401	9,923	10,466	11,056	11,804
Exportations de biens et de services	1,707	1,796	1,957	2,005	2,049	2,113	2,146	2,217
Recettes publiques	1,273	1,387	1,518	1,654	1,791	1,934	2,051	2,227
Service de la dette	153	180	152	230	323	348	390	350

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le service total de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

² Y compris les décaissements futurs proposés au tableau 10.

³ À partir de la nouvelle quote-part dans le cadre de la 14e révision générale des quotes-parts (186,6 millions DTS).

Annexe I. Lettre d'Intention

Bamako, le 14 novembre 2016

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice Générale,

1. Le 18 décembre 2013, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal en faveur du Mali au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant équivalant à 30 millions de DTS. Lors de l'achèvement de la cinquième revue de cet accord le 9 juin 2016, le Conseil d'administration a approuvé la demande des autorités d'une prorogation d'un an de l'accord FEC au 17 décembre 2017 et d'une augmentation de l'accès, portant l'accès total à 98 millions de DTS (52.5 pour cent de la quote-part). Cet accord a pour but d'appuyer les politiques du Gouvernement visant à préserver la stabilité macroéconomique et relancer la croissance sur la période 2014–17, avec un large soutien des partenaires techniques et financiers pour le renouveau du pays après la crise sécuritaire et politique de 2012.
2. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de nos politiques en 2016. Comme présenté de manière détaillée dans le MPEF, tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs à 30 juin 2016 ont été respectés, ainsi que tous les critères de réalisation continus. Deux des quatre mesures faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre aux dates convenus, une a été mise en œuvre avec un retard, et la quatrième mesure sera désormais mise en œuvre d'ici fin d 2016. Au vu de l'exécution budgétaire du premier semestre de 2016 à ce jour, les objectifs de notre programmation budgétaire pour 2016 approuvés lors de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC sont à notre portée.
3. Le MPEF décrit également les politiques économiques et financières pour l'année 2017. Le gouvernement a présenté son projet de Loi de finances 2017 à l'Assemblée nationale pour mettre en œuvre son programme de politiques économiques et financières en 2017. Grâce au maintien de la fiscalité pétrolière à un niveau similaire à celui projeté pour 2016 et à la poursuite des efforts de mobilisation de ressources internes par les régies de recettes, les recettes fiscales nettes devraient progresser de 0.4 pour cent de PIB en 2017. Cette augmentation des recettes fiscales et l'aide extérieure prévue permettront de financer un niveau adéquat de dépenses publiques en appui à nos stratégies de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté et à la mise en œuvre de

l'APRM tout en ramenant le déficit budgétaire base caisse à 4.1 pour cent du PIB en 2017, soit une réduction de 0.2 pour cent du PIB par rapport au niveau de 4.3 pour cent du PIB projeté pour 2016.

4. Ce MPEF présente également les autres politiques économiques et financières que le Gouvernement malien s'engage à mettre en œuvre en 2016–17 pour préserver la stabilité macroéconomique, consolider la reprise économique, accélérer la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, et faciliter le développement du secteur privé.

5. En conséquence, le Gouvernement demande la conclusion de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC et le décaissement de la septième tranche pour un montant équivalent à 19 millions de DTS. En outre, le gouvernement demande la modification du plafond sur le critère de réalisation continu sur la dette extérieure non concessionnelle pour décembre 2016.

6. Le Gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme, mais il prendra toute mesure supplémentaire qui s'imposerait à cet effet. Le Gouvernement consultera au préalable le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures et, le cas échéant, avant la révision des politiques figurant dans ce MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière.

7. Le Gouvernement continuera de mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations utiles mentionnées dans le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme.

8. Le Gouvernement a l'intention de rendre publics le rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF et le PAT ci-joints. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site internet après l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

Dr. Boubou Cissé

Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes :

- I. Mémoire de politiques économiques et financières
- II. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Economiques et Financières

1. Le présent Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) présente les développements récents et la performance par rapport au programme de politiques économiques et financières du Mali mis en œuvre dans le cadre de l'arrangement au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).

EVOLUTIONS ECONOMIQUES EN 2015, PERSPECTIVES, ET PERFORMANCE RELATIVE AU PROGRAMME

A. Evolution économique en 2015 et perspectives pour 2016 et 2017

2. La croissance du PIB réel est estimée à 6 pour cent en 2015, aidée par la forte performance dans le secteur agricole et le renforcement du secteur tertiaire. Cela reflète surtout une pluviométrie favorable, une augmentation de la superficie de terres cultivées, et la fourniture d'intrants agricoles au début de la saison. Bien que la croissance du PIB devrait être quelque peu réduite en 2016, tirée par une croissance plus lente dans le secteur de l'agriculture, elle resterait robuste à 5,4 pour cent. L'inflation des prix à la consommation a atteint 1,5 pour cent à la fin de 2015 et devrait baisser pour se situer aux alentours de 0,5 pour cent sur la base d'une croissance normale de la production alimentaire et d'une faible inflation mondiale. Pour l'année 2017, la croissance du PIB demeurerait robuste à 5,3 pour cent soutenue par une forte demande intérieure et l'inflation augmenterait légèrement pour atteindre 1 pour cent tirée par l'augmentation des prix de pétrole.

3. Le déficit du compte courant (dons compris) de la balance des paiements s'est élargi à 7,3 pour cent du PIB. Cette détérioration résulte d'une forte augmentation des importations associées à une forte croissance économique, ce qui a plus que compensé pour l'impact de la chute des cours du pétrole. Le déficit du compte courant devrait se creuser à 7,6 pour cent du PIB en 2016, tiré par une forte croissance des importations du fait de l'augmentation des dépenses publiques en capital, qui devraient compenser l'effet des prix du pétrole. Le déficit du compte courant devrait être financé essentiellement par des entrées nettes de capitaux, principalement sous forme d'aide d'étrangère et d'investissement direct étranger. Le solde courant devrait s'améliorer en 2017 reflétant essentiellement une augmentation des exportations de l'or.

4. Dans le secteur bancaire, le ratio de capitalisation pondéré en fonction des risques a augmenté de 14,5 pour cent en décembre 2014 à 14,8 pour cent en décembre 2015. A fin juin 2016, il s'établit à 15,3 pour cent. Toutefois, la dégradation du portefeuille des établissements de crédits s'est accentuée, les taux brut et net s'étant établis respectivement à 16,1 pour cent et 6,3 pour cent à fin décembre 2015, contre 15,9 pour cent et 5,6 pour cent à fin 2014. A fin juin 2016, ils se sont établis respectivement à 15,8 pour cent et 6,1 pour cent. La stabilité financière du secteur de la micro-finance a continué à s'améliorer, la part des prêts improductifs ayant diminué de 8,2 pour cent à 7,2 pour cent sur la même période.

5. Les recettes totales et les dons ont augmenté de 2 pour cent du PIB en 2015. Les recettes fiscales ont augmenté de 1,5 pour cent du PIB reflétant une fiscalité pétrolière favorable qui a plus que compensé la contre-performance de la fiscalité directe. Les décaissements de dons ont connu une hausse de 0,5 pour cent du PIB essentiellement du fait de l'accroissement des dons projets, tandis que l'appui budgétaire général ou sectoriel a décliné de façon significative. Les dépenses totales et les prêts nets ont augmenté de 0,9 pour cent du PIB. Le solde globale sur base ordonnancement incluant les dons est estimé à 1,8 pour cent.

B. Performance par rapport aux politiques soutenues par la FEC

6. Tous les critères de réalisation et indicateurs au 30 juin 2016 ont été respectés (Tableau 1) :
- Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État a été atteint avec une grande marge. Le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État a affiché un niveau supérieur de 95 milliards de FCFA à la cible affichée, mais le critère est respecté compte tenu des ajusteurs prévus dans le protocole d'accord technique,¹ grâce notamment à l'apurement des arriérés.
 - Le plafond zéro sur l'augmentation cumulative des arriérés de paiements extérieurs a été atteint.
 - Le plafond de 250 milliards de FCFA sur les nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non-concessionnelles a été respecté. L'État n'a pas contracté ou garanti d'emprunt extérieur à des conditions non-concessionnelles.
 - Le plancher des recettes fiscales brutes a été respecté. Les recettes fiscales brutes se sont élevées à 649 milliards de FCFA, soit 9 milliards de plus que le niveau programmé.
 - Le plancher sur le solde budgétaire de base a été respecté. Compte tenu des ajusteurs prévus dans le protocole d'accord technique,² ce plancher a été respecté avec une marge de 174 milliards de FCFA (2 pour cent de PIB).
 - Le plancher sur les dépenses prioritaires pour la réduction de la pauvreté, c.-à-d. les dépenses sur financement intérieur des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social (hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale) a été respecté. Ce plancher a été atteint avec une marge d'environ 46 milliards de FCFA.
7. Trois des quatre mesures faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre, dont une autre l'a été en retard (Tableau 3) :
- En vue d'améliorer le respect des règles budgétaires, le Gouvernement a adopté en Conseil des ministres, le 30 Mars 2016, le décret conférant au Ministre chargé des Finances le pouvoir de nomination des directeurs des finances et du matériel (DFM). À compter de cette date, la nomination des DFM est faite en Conseil des ministres sur proposition du Ministre

¹ Voir [Rapport du FMI No. 15/151](#), p. 68, ¶¶7–9.

² Voir [Rapport du FMI No. 15/151](#), p. 67, ¶¶22–23.

chargé des Finances. Le Ministre des Finances a commencé la nomination des DFM depuis juin 2016.

- La mesure sur l'Audit, par un cabinet privé, du montant et du processus d'octroi des exonérations accordés sur les impôts collectés par la DGI et la DGD en 2015 a été mise en œuvre, bien qu'en retard.
- La Direction Générale des Douanes a produit dans les délais l'étude analysant les rapports mensuels de réconciliation de la société de vérification comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration d'importation au cours des sept premiers mois de 2015.
- La mesure sur la transmission de leur déclaration de patrimoine à la Cour suprême par les hauts dignitaires de l'État et les autres assujettis à déclaration par la loi contre l'enrichissement illicite n'a pas été achevée. Les autorités mettront en œuvre cette mesure d'ici décembre 2016.

POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2016 ET 2017

8. Le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) pour 2016–18, approuvé en mars 2016 intègre le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) pour 2013–18, adopté en avril 2013, et l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali (APRM), signé à Bamako le 15 mai 2015 et parachevé le 20 juin 2015, et sert de cadre de référence pour les politiques économiques et financières pour 2016–18 :

- L'objectif du CREDD est de rendre possible l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 en se fondant sur les potentialités, les capacités de résilience pour la paix et la sécurité ainsi que le développement inclusif en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités. Il repose sur 3 piliers : (i) promouvoir une croissance inclusive et durable, (ii) améliorer l'accès aux services sociaux de base, (iii) renforcer le développement institutionnel et durable,
- Le PAG, élaboré selon un processus impliquant l'ensemble des ministères, s'articule autour de six axes : la mise en place d'institutions fortes et crédibles ; la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ; la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale ; la reconstruction de l'école malienne ; la construction d'une économie émergente ; et la mise en œuvre d'une politique active de développement social.
- L'APRM prévoit la création d'une Zone de Développement des Régions du Nord qui sera dotée d'une stratégie spécifique de développement en vue de hisser les régions du Nord au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement. Le Gouvernement a travaillé à l'élaboration de cette stratégie à la lumière de l'étude sur l'évaluation des besoins des régions du Nord conduite conjointement par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Banque Islamique de Développement. Une Conférence politique de soutien à l'Accord pour la Paix et la Réconciliation a été organisée le 22 octobre 2015 à Paris, au cours de laquelle le

Gouvernement s'est engagé à alimenter le Fonds pour le Développement Durable qui sera l'instrument financier de la stratégie spécifique de développement ainsi que de l'ensemble des régions du pays.

- Pour 2017, l'objectif de déficit budgétaire global (dons inclus) se situe autour de 4,1 pour cent du PIB grâce un effort soutenu de mobilisation des ressources internes et de maîtrise des dépenses publiques.

9. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre son programme qui : (i) soutient la croissance par une politique budgétaire prudente tout en privilégiant la relance économique à travers les investissements structurants et les dépenses prioritaires pour le développement durable ; (ii) améliore la gestion des finances publiques tant du côté des recettes que des dépenses, y compris la réduction des exonérations fiscales et l'amélioration de la qualité de la dépense ; et (iii) modernise le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé et renforcer la compétitivité.

A. Cadrage macro-budgétaire pour 2016 et 2017

10. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables conformément à ses engagements dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'UEMOA. Il veillera ainsi à maintenir le solde global des finances publiques (y compris les dons) à un niveau cohérent avec la viabilité de la dette publique et l'objectif d'atteindre le critère de convergence de l'UEMOA de 3 pour cent du PIB à atteindre d'ici 2019.

11. Le gouvernement propose le cadrage budgétaire suivant en 2016 pour son programme dans le cadre de la FEC.³ Un total de 1562,0 milliards de FCFA (16,7 pour cent du PIB) est prévu pour les recettes et dépenses totales dans la LFR. Les recettes fiscales nettes s'élèvent à 1231,8 milliards de FCFA (14,8 pour cent du PIB), et 165,9 milliards de FCFA (2,0 pour cent du PIB) sont attendus en décaissements de dons. La LFR prévoit aussi suffisamment d'espace pour les remboursements de crédits de TVA. Les dépenses projetées sont de 1918,2 milliards de FCFA (23,0 pour cent du PIB), contre 1786 milliards de FCFA (22,5 pour cent du PIB) dans le programme initial pour 2016. Les dépenses sur financement intérieur s'élèvent à 1639,1 milliards de FCFA (20,0 pour cent du PIB). Le déficit budgétaire global qui en résulte (base caisse, dons compris) est de 358,2 milliards de FCFA (4,3 pour cent du PIB), alors que le solde budgétaire de base est de 169,3 milliards de FCFA (2,0 pour cent du PIB).

12. Pour 2017, le gouvernement propose un total de 1718,2 milliards de FCFA (19,2 pour cent du PIB) pour les recettes et Dons dans la LFI 2017. Les recettes fiscales nettes s'élèvent à 1358 milliards de FCFA (15,2 pour cent du PIB), et 177,2 milliards de FCFA (2,0 pour cent du PIB) sont attendus en décaissements de dons. La LFI 2017 prévoit aussi suffisamment d'espace pour les

³ Ce cadrage budgétaire est identique à celui qui sous-tend le Projet de Loi de finances 2016 (PLF) introduit à l'Assemblée nationale à une exception près : les dépenses financées par dons et prêts projets sont incluses à concurrence de 75 pour cent des montants inscrits au PLF, à la lumière des taux d'exécution historiquement observés sur ces dépenses.

remboursements de crédits de TVA. Les dépenses projetées sont de 2083,9 milliards de FCFA (23,3 pour cent du PIB). Les dépenses sur financement intérieur s'élèvent à 1781,6 milliards de FCFA (19,9 pour cent du PIB). Le déficit budgétaire global qui en résulte (base caisse, dons compris) est de 364,6 milliards de FCFA (4,1 pour cent du PIB), alors que le solde budgétaire de base est de 159,8 milliards de FCFA (1,8 pour cent du PIB).

13. Suite aux résultats de l'évaluation des besoins des régions du Nord et de la conférence de Paris, la LFR de 2016 prévoit un montant de 189,4 milliards de FCFA (321 millions de dollars US, soit 2 pour cent du PIB) en dépenses totales destinées à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (APRM). Les dépenses sur financement interne sont attendues en hausse de 102 milliards de FCFA, accompagnées par une baisse de 49 milliards de FCFA des financements externes. Des dépenses additionnelles, 92 milliards de FCFA de sources internes seront allouées à la mise en œuvre de l'accord de paix, y compris la réforme de la décentralisation et le financement des mesures d'urgence ; 126 milliards de FCFA seront alloués aux projets d'investissement dans les secteurs des transports, de l'énergie, de l'agriculture, et de la sécurité alimentaire. Dans son budget 2017, le gouvernement a prévu d'allouer un montant de 237,0 milliards de FCFA pour le développement des régions du nord et la mise en œuvre de l'APRM.

14. Conformément à l'APRM, le gouvernement s'engage à transférer 30 pour cent des recettes budgétaires aux collectivités territoriales d'ici à 2018. La LFR de 2016 accroît les dépenses décentralisées de 16,7 pour cent, pendant que la part des dépenses exécutées par le Gouvernement central et bénéficiant aux collectivités locales (dépenses déconcentrées) est estimée à 23,1 pour cent. Dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre de la décentralisation, le Gouvernement entend i) augmenter la part des ressources et responsabilités transférées aux collectivités locales en 2017 ; ii) renforcer le processus de décentralisation à travers la régionalisation et la déconcentration, iii) mettre en œuvre les contrat-plans États-Régions/District de Bamako (CPER), et iv) améliorer la contribution de la fiscalité locale dans le financement des collectivités.

B. Améliorer la gestion des finances publiques

15. Le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA 2016, l'évaluation du second Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) et les missions d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI.

Augmentation de la mobilisation de revenus à travers un élargissement de l'assiette fiscale

16. Le gouvernement vise à augmenter les recettes fiscales de 0,75 pour cent du PIB en 2016 et de 0,4 du PIB en 2017 (critères de réalisation, Tableau 2 et Tableau 3), principalement en mettant en œuvre des réformes ayant pour but d'élargir l'assiette fiscale et de réduire les exonérations. Le gouvernement intensifiera les réformes engagées par la DGI, la DGD, la Direction nationale des domaines et du cadastre (DNDC) et entend transformer la culture au sein des structures chargées de l'assiette et du recouvrement, notamment à travers l'éthique et la gestion axée sur les résultats. Le

gouvernement entend par ailleurs entreprendre en relation avec les opérateurs économiques un chantier de renforcement du civisme fiscal des régies de recettes.

Renforcer l'administration fiscale

17. Le gouvernement poursuivra la réduction progressive des exonérations. Pour soutenir ce processus il met en œuvre les mesures suivantes :

- Le Ministre de l'Economie et des Finances veillera à ce que, à compter de janvier 2017, tous les marchés publics conclus et financés sur des ressources intérieures (Budgets de l'Etat, des EPA, des Collectivités, des Fonds Spéciaux, budgets annexes, etc.) soient payés toutes taxes incluses ;
- Conformément à l'engagement initial du gouvernement, le Ministre de l'Economie et des Finances continuera à engager des consultations avec les partenaires de développement afin que les marchés financés par l'aide extérieure soient conclus toutes taxes comprises à partir de 2017. En 2014, ces exonérations se sont élevées à 45 milliards de FCFA (91 millions de \$ ou 0,8 pour cent de PIB), dont 26 milliards de FCFA au niveau de la DGI et 19 milliards de FCFA au niveau de la DGD ;
- Le Ministre de l'Economie et des Finances s'assurera que le projet de nouveau code des Mines qui sera bientôt adopté par le gouvernement intègre les recommandations pertinentes de la mission d'assistance technique du FMI, notamment celles visant à sauvegarder les recettes de l'Etat. Il s'assurera également que les exonérations accordées à travers la loi et les conventions aux sociétés minières, ne soient étendues qu'aux seuls sous-traitants miniers et dans la limite des activités de sous-traitance déléguées à ceux-ci.
- Réviser les autres textes (le Code des investissements, le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code pétrolier, la loi sur la promotion immobilière, la Loi sur les Associations et toute autre législation fiscale) et prépare un rapport en faisant des propositions pour leur amendement d'ici fin août 2017 afin de limiter substantiellement le champ des bénéficiaires d'exonérations, la durée, les impôts et taxes concernés, ainsi que leur taux, etc. Pendant ce temps, le seuil d'éligibilité des investissements bénéficiant d'exonérations passera de 12,5 million à 100 million d'ici fin août 2017, une fois que l'Assemblée nationale aura approuvé la modification requise (repère structurel, Tableau 4).
- Poursuivre les efforts pour maîtriser les exonérations discrétionnaires et réduire progressivement, pour les minimiser, les exonérations incluses dans la législation fiscale du Mali, à partir de la Loi de finances 2016 ; les exonérations discrétionnaires ont été estimées à 141 milliards de FCFA (1.6 pour cent du PIB) pour 2015 dans un rapport préparé par un cabinet d'audit (paragraphe 7).
- A compter du 01 janvier 2017, le gouvernement ne délivrera plus d'exonération d'impôts et de taxes sans que cela ne soit formellement et explicitement autorisé dans une loi. Cette mesure fera l'objet de contrôle continu dans le programme (repère structurel, Tableau 4).

- Pour faciliter la réduction des exonérations, le gouvernement produira un inventaire exhaustif des exonérations fiscales (par type d'impôt, source légale, secteur économique, et date d'expiration) accordées en 2016 et préparera un rapport analysant cet inventaire d'ici juin 2017 (repère structurel, Tableau 4).
- Présentation en annexe dans les projets de Lois de finances de tableaux reprenant toutes les exonérations incluses dans la législation fiscale du Mali (le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code pétrolier, le Code des Investissements, les Codes Miniers, la loi régissant la promotion immobilière et toute autre législation fiscale) et une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'État,⁴
- Exploitation d'un fichier central des exonérations fiscales et douanières identifiant le stock des exonérations accordées par type d'impôts et par source légale et réglementaire, leur date d'expiration, l'identité des entités bénéficiaires et toute autre information pertinente qui a été finalisé en 2014. La DGI a produit en février 2016 une note analysant les exonérations répertoriées dans ce fichier par type d'impôts, par source légale ou réglementaire, par secteur économique et par date d'expiration, et le montant de ces exonérations en 2015 par catégorie répertoriée ci-dessus et identifiant des pistes pour réduire ces exonérations.⁵ La CAISSF, après vérification des données par la DGI et la DGD a publié sur le site internet du MEF la liste des bénéficiaires d'exonérations (y inclus ceux accordés par la DGD) et la durée des exonérations, en remplaçant le nom du bénéficiaire avec un identifiant unique. Elle publiera aussi les dépenses fiscales associées pour 2016 d'ici mars 2017.
- Le Ministère de l'Economie et des Finances mettra en place une commission technique de travail, comprenant la DGI, la DGD et la CAISSF pour réaliser, d'ici le 31 Mars 2017, l'interfaçage des bases de données afin de permettre l'évaluation des dépenses fiscales à partir des sources légales des exonérations.

18. Pour préserver les recettes fiscales levées sur les produits pétroliers,⁶ le gouvernement met en œuvre les mesures suivantes :

- calcul de la structure des prix des produits pétroliers au détail à partir des valeurs de marché réelles des produits importés, conformément à la législation communautaire, identification

⁴ En 2015, les dépenses fiscales résultant des exonérations se sont élevées à 203 milliards de FCFA (345 millions de \$ ou 3,17 pour cent du PIB), dont 133 milliards de FCFA (2,08 pour cent du PIB) accordés sur les impôts collectés par la DGI et 70 milliards de FCFA (1 pour cent du PIB) sur ceux collectés par la DGD dont 27 milliards de FCFA de TVA (46 millions de \$ ou 0,4 pour cent du PIB).

⁵ En 2015, selon une note sur la situation provisoire de la dépense fiscale, la DGI a répertorié 452 mesures d'exonérations fiscales correspondant à des dépenses fiscales d'un montant de 133 milliards de FCFA (226 millions de \$ ou 2,08 pour cent du PIB), dont 97,93 pour cent au titre de la TVA, 2 pour cent au titre de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et impôt sur les sociétés et 0,07 pour cent au titre des droits d'enregistrement et de timbre; par base légale, ces dépenses fiscales se sont réparties comme suit: Code général des impôts: 11 pour cent, codes miniers: 0,7 pour cent; arrêtés ministériels: 80 pour cent; Code des investissements: 1,5 pour cent; conventions: 5 pour cent.

⁶ Depuis 2005, les recettes fiscales sur les produits pétroliers sont passées de 3 pour cent du PIB en 2005 à moins de 1 pour cent du PIB en 2012. En 2014, elles se sont élevées à 1,5 pour cent du PIB. Voir [Rapport du FMI No. 14/31, Mali-Mécanisme de tarification des produits pétroliers ; Rapport d'assistance technique ; Fonds monétaire international ; Département des finances publiques](#), Graphique 6, p. 17.

du manque à gagner ou des gains éventuels résultant de la fixation de prix de détail à des niveaux différents à ceux résultant d'un tel calcul, et publication de cette présentation de la structure de ces prix ;

- un mécanisme de tarification des prix des produits pétroliers qui répercute intégralement l'évolution des coûts des produits pétroliers importés sur les prix à la pompe à l'intérieur d'une marge de 3 pour cent par mois (repère structurel proposé, Tableau 3).⁷ Ce faisant, d'ici le 31 décembre 2016, le gouvernement déterminera et fixera le niveau de la taxe (TIPP) compatible avec le prix intérieur approprié pour les produits pétroliers. Cela permettrait d'assurer la protection des revenus de ces produits et la répercussion des variations des prix internationaux sur les prix intérieurs des carburants. La mise en œuvre de ce mécanisme pourra être réévaluée, en consultation avec les services du FMI, en cas de hausses successives particulièrement élevées des coûts des produits pétroliers ;
- présentation dans les lois de finances des manques à gagner éventuels sur les produits pétroliers au cours de l'année antérieure ;

19. Le gouvernement est en train de simplifier la législation fiscale pour alléger autant que possible la charge administrative des déclarations d'impôts pour les opérateurs et de sa perception pour la DGI. Ce travail de simplification concernera tant le régime réel (normal appliqué aux grands contribuables ou simplifié appliqué aux moyens contribuables), la fiscalité locale par l'institution d'un impôt synthétique dont le produit sera affecté aux collectivités, l'impôt sur les traitements et les salaires, les cotisations sociales, la fiscalité foncière, la fiscalité des titres, la fiscalité sur les transactions financières et immobilières ainsi que les honoraires et autres coûts rattachés aux transactions immobilières. Le gouvernement procédera à toutes les études et concertations préalables en vue de continuer à mettre en œuvre cette simplification. La simplification de l'impôt synthétique dans la loi de finances 2015, dont la grille des montants à payer a été remplacée par un taux unique de 3 pour cent proportionnel au chiffre d'affaires des contribuables, montre la voie à suivre en la matière. La loi de finances 2016 a réduit les acomptes de TVA de 12 à 4 pour les redevables assujettis au mode du réel simplifié d'imposition.

20. Avec l'aide du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de gestion des ressources naturelles, le gouvernement entend augmenter les recettes provenant des ressources minières et pétrolières tout en améliorant la compétitivité de l'environnement des affaires au Mali. Il est prévu de moderniser les codes minier et pétrolier à la lumière des standards internationaux actuels. Suite à la promulgation du nouveau Code pétrolier en juillet 2015, le Conseil de Ministres introduira des amendements au Code minier de 2012 d'ici à fin décembre 2016. Le gouvernement promulguera ces amendements d'ici fin juin 2017, après leur approbation par l'Assemblée Nationale. Les amendements incluent une réduction de la période de stabilité fiscale de 30 à 15 ans en phase avec la durée moyenne d'exploitation des gisements. Pour améliorer la part gouvernementale de la rente des exploitations minières, le gouvernement envisage de recourir à des sociétés spécialisées pour faire l'audit des contrats miniers en vue de mettre en évidence les éventuels cas d'évasion ou

⁷ Voir [Rapport du FMI No. 14/31](#), p. 23, ¶22.

d'optimisation fiscale.⁸ Il est également en train de renforcer les capacités du personnel de la DGI et de la DNDC dans l'audit des déclarations d'impôts des entreprises, dans le traitement des prix de cessions internes et la gestion du contentieux. Enfin, en vue d'augmenter la transparence du secteur minier, l'État a publié en 2015 sur le site internet du Ministère des mines tous les contrats miniers et pétroliers et les études de faisabilité des entreprises en phase d'exploitation.⁹

21. Un système d'intéressement adéquat pour le personnel des impôts, des douanes, du Trésor et des Domaines de l'État et des Affaires Foncières est indispensable pour la modernisation de l'administration fiscale et l'élargissement de l'assiette des impôts, droits et taxes pour garantir l'augmentation durable des recettes. Le gouvernement est disposé à réformer progressivement le système actuel pour soutenir la réalisation de cet objectif. En tant que première étape de ce processus, le gouvernement prendra des mesures pour renforcer la transparence du système actuel. À cette fin, à partir de 2017, les dépenses liées au partage des pénalités, amendes, majorations, confiscations et primes seront incluses dans la masse salariale. Le Gouvernement assurera la publication (y compris dans le Journal Officiel) d'informations relatives aux intéressements contenant les critères et la grille de leur répartition, ainsi que d'autres informations pertinentes. Le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour que les revenus des primes et pénalités accordées au personnel du Ministère de l'Économie et des Finances ne soient plus payés en espèces. Pour procéder à une analyse approfondie du système actuel dans une perspective régionale, le Gouvernement a demandé l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI pour réaliser une étude spécifique et faire des recommandations pour réformer le système. Cette étude déterminera si les revenus des primes et pénalités devraient être incorporés dans l'assiette fiscale.

22. La DGI, la DGD, la DNDC et la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'État (DGABE) poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale en vue d'élargir l'assiette fiscale et accroître le rendement des impôts.

- Les mesures spécifiques que la DGI et la DNDC mettront en œuvre comprennent :
 - (i) création des brigades de vérification dans le cadre de la révision organisationnelle ;
 - (ii) poursuivre les activités de contrôle ponctuel de TVA ; (iii) meilleure gestion des restes à recouvrer ; (iv) renforcement de la capacité des vérificateurs notamment en matière de contrôle des entreprises du secteur minier, des nouvelles technologies et du secteur financier ; (v) informatisation de la gestion des contrats de marchés publics ; (vi) réforme organisationnelle de la DGI avec création de 2 CME à Bamako relevant de la DID et 1 CME à Kati relevant de la DRI de Koulikoro ; (vii) informatisation de la gestion des exonérations en cours à la DGI qui à terme, fera l'objet d'un module dans le système informatique (SIGTAS) et l'interconnexion des différentes applications de gestion (CAISFF, DGD, DNTCP, DGB, DNCF, DNDC, DNCC) ; (viii) renforcement de la communication interne et externe ; et

⁸ Des mesures similaires sont envisagées pour les entreprises de télécommunication

⁹ Voir www.mines.gouv.ml.

(ix) renforcement de la responsabilité des receveurs des impôts en attribuant la qualité de comptables publics aux receveurs des impôts.

- En ce qui concerne la DGD, il s'agit entre autres des mesures suivantes : (i) renforcer la capacité des vérificateurs pour l'évaluation de la valeur en douane ; (ii) procéder à un contrôle systématique des T1 (Titres de transport) ; et (iii) renforcer l'activité des brigades avancées et de la lutte contre la fraude
- *Mise en œuvre d'un contrôle multidisciplinaire.*
 - Le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) a été créé en mars 2012 en vue de renforcer l'efficacité du contrôle fiscal et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant, entre autres, toute base de données de contribuables ou d'opérateurs économiques disponible.
 - En comparant les importations déclarées à la DGD et les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 80 pour cent des importateurs, soit environ 1,000 entreprises, semblent avoir sous-évalué leurs chiffres d'affaires déclarés à la DGI en 2009–11 d'un montant total évalué à 500 milliards de FCFA par an. En juin 2015, la DGI a notifié des redressements d'impôts à 139 contribuables pour un montant de 273 milliards de FCFA (4,2 pour cent du PIB), dont 30 milliards de FCFA (0,5 pour cent de PIB) ont été recouverts à la suite de ce programme de vérification. La DGI a mis à jour cette analyse pour les années 2012–14. Une comparaison entre les importations déclarées à la DGD et les chiffres d'affaires déclarés à la DGI suggère qu'environ 59 pour cent des importateurs auraient sous-évalué leurs chiffres d'affaires déclarés à la DGI. Suite à ces résultats, la DGI a envoyé des avis de redressement d'impôt pour un montant de 122 milliards de FCFA dont 68 milliards de FCFA (0,9 pour cent du PIB) ont été recouverts.
 - En comparant le montant des marchés publics dans la base de données de la DGMP avec les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 90 pour cent des adjudicataires de marchés publics, soit environ 450 entreprises, ont déclaré des chiffres d'affaires qui semblent inférieurs aux marchés publics qui leur ont été attribués en 2010 et 2011. En 2015, la DGI a notifié des redressements d'impôts à 101 contribuables pour un montant de 50 milliards de FCFA (0,6 pour cent du PIB). Parmi ces contribuables, 58 ont reçu des confirmations pour un montant de 10,2 milliards de FCFA dont 7,1 milliards de FCFA ont fait l'objet de recouvrement suite au programme de vérification.
 - La DGI a intégré ces entreprises importatrices dans son programme de vérification en commençant par les dossiers des entreprises dont la sous-évaluation du chiffre d'affaires semble la plus élevée en valeur absolue. Elle communique régulièrement des rapports sur les résultats intérimaires de ce programme de vérification au Conseil des ministres. Depuis le dernier semestre 2014, la DGI a intégré les entreprises adjudicataires de marché publics dans son programme de vérification et a communiqué un rapport intérimaire à ce sujet au Conseil des ministres, en septembre 2015 et février 2016.

- Les premiers résultats obtenus par le CMRIEF sont appréciables. Le Ministère de l'Economie et des Finances prendra des mesures pour redynamiser et renforcer le Comité pour lui permettre de mener efficacement ses activités d'encadrement des échanges d'informations, d'analyse des informations collectées en vue de leur exploitation par la DGI et d'autres structures du MEF afin d'élargir sa base d'imposition et recatégoriser les contribuables concernés le cas échéant et d'appui aux Directions techniques pour leur accès aux sources de renseignements difficiles d'accès. D'ici le 31 Mars 2017, le Comité publiera un rapport sur les investigations menées et traitées au titre de 2015. A partir de Janvier 2017, il publiera des rapports trimestriels.
- *Amélioration de l'efficacité de la DGI.*
 - *Changement des seuils de chiffres d'affaires de la DGE et de la DME en vue de rationaliser l'administration des contribuables.* En vue d'améliorer la gestion des contribuables et d'élargir le nombre de contribuables gérés par la DGE et la DME, le Conseil des Ministres a adopté une ordonnance qui relève le seuil de la DGE de 500 millions à 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires et une autre qui abaisse celui de la DME de 100 millions de FCFA à 50 millions de FCFA à partir du 1er janvier 2016. Ce réaménagement vise à améliorer la gestion et le contrôle des entreprises de la DGE, augmenter rapidement le nombre de contribuables gérés par la DME, et améliorer la gestion de la TVA en la confiant entièrement à la DGE et la DME à partir du 31 décembre 2016, étant donné que le seuil de chiffres d'affaires pour être assujéti à la TVA est de 50 millions de FCFA par an.
 - *Promouvoir le civisme fiscal.* La DGI continue à publier sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances des listes régulièrement mises à jour des contribuables gérés, d'une part par la DGE et, d'autre part par la DME, afin que la population puisse constater les résultats des efforts consentis pour élargir l'assiette fiscale.¹⁰ A fin mars 2014, la DGE comptait 474 contribuables, la DME 1,411 contribuables et les CDI des six communes de Bamako 49 665 contribuables. En date du 31 décembre 2015 ces chiffres sont passés à, respectivement, 552 pour la DGE, 1 847 pour la DME et 61 282 pour le CDI Bamako.
 - *Augmentation du nombre de contribuables gérés par la DME.* En utilisant notamment les résultats des vérifications à la suite des rapports du CMRIEF, la DGI a augmenté le nombre de contribuables gérés par la DME à plus de 2250 contribuables à fin 2015. L'objectif visé étant de faire passer la part des recettes de la DME dans celles de la DGI de 5,2 pour cent en 2014 à 10 pour cent dès que possible. En vue de faciliter la réalisation de cet objectif, la DGI réalise une réforme institutionnelle pour transformer la DME en deux Centres des Moyennes Entreprises (CME) qui dépendront de la Direction des Impôts du District de Bamako à partir du 31 décembre 2016 et pour créer un Centre de Moyennes Entreprises à Kati qui dépendra de la Direction Régionale des Impôts de Koulikoro.

¹⁰ http://www.dgi.gouv.ml/contenu_documentation.aspx?type=4.

- *Instauration du paiement d'impôts par virement bancaire à la DGE et la DME.* Afin de simplifier et sécuriser le paiement des impôts, la DGI prend les mesures nécessaires pour que les contribuables de la DGE et de la DME payent leurs impôts progressivement par virement bancaire. À fin 2015, environ 80 de ces contribuables ont payé leurs impôts par virement bancaire. La DGI a entamé des activités de communication et de sensibilisation en vue d'augmenter la part des contribuables gérés par la DGE qui payent les impôts par virement bancaire. La DGI mène également des travaux avec la BCEAO et les banques afin de garantir la sécurité et la traçabilité des opérations ce qui contribuera à accroître le nombre d'entreprises qui paient par virement bancaire.
- *Renforcement de la responsabilité des receveurs des impôts.* Le gouvernement s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que les receveurs des impôts deviennent des comptables publics de plein exercice, et non seulement des comptables de fait comme ils le sont actuellement, pour assumer pleinement les responsabilités du recouvrement.
- *Amélioration de l'efficacité du contrôle fiscal.* La DGI a augmenté la part des grandes entreprises auditées annuellement de 19 pour cent en 2014, à 23 pour cent en 2015, et vise à augmenter cette part à 30 pour cent en 2016. Elle a aussi accru ce ratio pour les moyennes entreprises de 14 pour cent en 2014, à 18 pour cent en 2015, et cible un ratio de 25 pour cent en 2016 et 2017. Il est utile de noter que l'accroissement de la part des grandes et moyennes entreprises auditées annuellement a eu lieu dans un contexte marqué par l'élargissement de l'assiette- le nombre de grandes entreprises étant passé de 474 en 2014 à 552 en 2015. De même le nombre de moyennes entreprises est passé de 1 411 à 1 847 sur la même période. La DGI a réduit le taux de défaillance de déclaration des moyennes entreprises de 25 pour cent en 2014 à moins de 19 pour cent en 2015 et vise à réduire davantage ce taux à moins de 10 pour cent en 2016 et 2017. La DGI a réduit le taux de défaillance des contribuables des CDI de 35 pour cent en 2014, à moins de 28 pour cent en 2015 et s'est fixé comme objectif de réduire ce taux à moins de 15 pour cent en 2016 et 2017.
- Afin d'améliorer le rendement des impôts et taxes sur les revenus fonciers la DGI s'engage à (i) améliorer le recensement des immeubles loués et (ii) mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation quant à la nécessité de déclarer les loyers et de payer les impôts dus sur ceux-ci. Le gouvernement a engagé une campagne de sensibilisation des Organisations diplomatiques, des Agences de coopération et ONGs internationales, etc. sur le besoin de communiquer à la DGI les renseignements sur les loyers des immeubles qu'elles et leurs personnels occupent.
- *Identification de tous les contribuables, tant personnes morales que personnes physiques, à l'aide du numéro d'identification national (NINA)* afin de faciliter la création d'entreprise et de moderniser l'administration des impôts. Le gouvernement a fait appel aux services d'un cabinet privé en vue de réaliser une étude de faisabilité de cette migration, tenant compte de l'expertise acquise depuis l'institution du NIF en 1996, avant fin septembre 2016. Le rapport provisoire de cette étude a été déposé courant août 2016 et est en cours d'examen.

- *Mise en œuvre de mesures pour améliorer les pratiques en matière de contentieux fiscal* en ligne avec les recommandations de l'assistance technique de la Banque mondiale. En vue d'améliorer la gestion du contentieux fiscal, le cadre des affaires et les relations entre l'administration et les contribuables, le gouvernement (i) prendra les dispositions pour créer, d'ici Mars 2017, une commission consultative de conciliation composée de façon paritaire par les représentants du secteur privé et de l'administration fiscale, et présidée par une personne indépendante du gouvernement et du secteur privé ; (ii) renforcera, d'ici mars 2017, le Bureau du Médiateur de la République par le recrutement d'experts spécialisés en fiscalité chargés de recevoir et d'examiner les plaintes des contribuables à l'égard des agents des agences de collecte des recettes ; et (iii) offrira la possibilité pour les contribuables de saisir le Bureau du vérificateur général ou la Commission de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite lorsqu'elle sera opérationnelle. La DGI veillera au respect du délai légal de traitement des dossiers de contentieux fiscal. A cet effet, la DGI transmettra au MEF un rapport au plus tard le 31 mars 2017 sur l'état de traitement des dossiers de réclamation des agents économiques par les services de contentieux fiscal.
- *Amélioration de l'efficacité de la DGD.*
 - La DGD est en train d'exécuter un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la mission d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI de juin 2013.¹¹ Des avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre de ce plan en cours. Ce plan d'action vise à : (i) optimiser la gestion des ressources humaines ;(ii) améliorer la gestion des moyens matériels et financiers ; (iii) contrôler les opérations commerciales ; (iv) renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière ; (v) faciliter le commerce et le partenariat ; et (vi) optimiser les technologies de l'information et de la communication en mettant en œuvre la migration vers le système d'information SYDONIA World qui est déjà effectif dans les principaux bureaux de douane du Mali. Cette migration vise à permettre la dématérialisation de tous les documents douaniers et d'instaurer un système de déclaration douanière entièrement électronique.
 - La société de surveillance (BIVAC) envoie à la fin de chaque mois à la DGD un rapport sur le contrôle avant embarquement et le scanning. Ce rapport mensuel contient depuis novembre 2015 une évaluation des droits et taxes perçus ou à percevoir. De janvier à juillet 2016, l'exploitation de ces rapports par la DGD a fait ressortir des droits et taxes compromis à hauteur de 4,4 milliards de FCFA et des amendes issues de 1,1 milliards soit un total de 5,5 milliards de FCFA.
 - *Instauration du paiement des recettes douanières par virement bancaire à la DGD.* Afin de simplifier et sécuriser le paiement des recettes douanières, la DGD et la DNTCP ont entamé des activités à travers la sensibilisation des opérateurs et la concertation avec les banques, pour augmenter de façon sensible la part des contribuables s'acquittant des droits de douane par virement bancaire.

¹¹ Voir [Rapport du FMI No. 13/355. Mali](#).

- Pour contribuer à maintenir la compétitivité des entreprises maliennes, la DGD a débuté le contrôle des certificats d'origine UEMOA et CEDEAO en liaison avec les autorités émettrices et a mis en place d'un comité paritaire DGD et Organisation Patronale des Industrielles (OPI) en vue du renforcement du contrôle sur les certificats d'origine. En cas d'inapplicabilité des certificats d'origine UEMOA et CEDEAO, la DGD encaisse les droits dus conformément à la préférence tarifaire et consigne le reste des droits conformément aux règles prévues en la matière. En effet, les contrôles effectués au cordon douanier sur les certificats d'origine, depuis juillet 2014, ont permis de relever des droits compromis à hauteur de 2,4 milliards de francs FCFA.
- La DGD est en train de créer un guichet unique dans le cadre de SYDONIA World, une plateforme complète regroupant tous les acteurs de la chaîne de dédouanement. Le guichet unique permettra la simplification des procédures à travers une seule soumission des opérateurs de plusieurs formalités requises en cas d'importation, d'exportation ou de transit à travers une procédure unique et transparente. Ce guichet offre un panel riche de fonctionnalités prenant en compte l'intervention de tous les acteurs (Douanes, DNCC, DNTCP, DGI, Transitaires, Banques et Assurances). Il faut aussi noter que la réalisation de l'interconnexion DGD, DGI, DNTCP, CAISFF et l'interconnexion en cours avec la DNCC, permettront la facilitation des échanges et la célérité des opérations. La réalisation de cette tâche peut être envisagée d'ici 31 décembre 2017.
- Le projet de sélectivité automatique en cours depuis 2005 avec l'assistance du Fonds Monétaire International à travers AFRITAC de l'Ouest connaîtra un aboutissement avec le projet SYDONIA World dans sa phase II relative à la mise en place d'applications spécifiques. L'application relative à la gestion informatisée du contentieux a déjà été validée par la Direction Générale des Douanes et servira de base pour la détermination des critères de sélectivité automatique. Ce projet est envisagé pour être opérationnel au 31 décembre 2016.
- *Modernisation de la DNDC.* La DNDC poursuivra la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel commandité par le Commissariat au développement institutionnel qui ont trait essentiellement à la modernisation de son organisation et à l'automatisation des tâches. La DNDC est en train de prendre les mesures nécessaires pour augmenter la collecte de la taxe de plus-value sur la cession d'actifs immobiliers réalisée par les particuliers dont la perception a commencé en octobre 2011. Ces mesures comprennent la rationalisation des droits d'enregistrement ainsi que les droits et commissions lors des transactions immobilières. Elle poursuivra les activités de mise en place du cadastre et mettra en place un système d'archivage sécurisé. Elle a migré près de 5 000 titres fonciers déjà numérisés dans la base de données du système d'informations cadastrales à fin 2015. En 2016, elle s'engage à faire migrer 50,000 titres supplémentaire. Pour l'année 2017, la DNDC entend poursuivre l'analyse des données numérisées sur les informations géographiques des titres fonciers. Cette analyse permettra d'identifier les parcelles qui sont déjà géo-référencées dans la base de données et celles ne l'étant pas seront géo-référencées par leur rattachement au réseau géodésique.

- *Modernisation de la DGABE.* Le Ministère de l'Economie et des Finances modernisera la DGABE par l'introduction d'outils modernes de gestion comme la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), une plus grande utilisation de l'informatique (utilisation du logiciel de comptabilité matières dans les bureaux comptables des ministères et établissements publics), et la mise en œuvre de réformes en vue d'un meilleur suivi et valorisation du portefeuille de l'État.

Remboursement de TVA

23. Une priorité sera accordée à la mise en œuvre des réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. À cette fin, les mesures suivantes sont en train d'être mises en œuvre :

- Pour assurer le remboursement des crédits de TVA dans les délais impartis, un compte d'affectation spéciale a été créé dont l'utilisation est réservée au remboursement des crédits de TVA. Il continuera d'être alimenté par, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières et leurs sous-traitants sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures ou plus si nécessaire. À cette fin, le Ministre de l'Economie et des finances a pris une directive qui indique que si le niveau d'alimentation du compte n'est pas suffisant pour assurer le remboursement des crédits de TVA, la contribution des recettes de TVA collectées par la DGI pourra être rehaussée à due concurrence. Ce mécanisme permettra d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dans le respect de la législation communautaire, d'une part, aux sociétés aurifères exportatrices et, d'autre part, à toutes les autres entreprises générant des crédits de TVA, à l'exclusion des revendeurs en l'état.
- La section des Comptes de la Cour Suprême a effectué un audit des remboursements de TVA. Cet audit a fait l'évaluation de l'adéquation des montants remboursés et du processus de remboursement aux dispositions légales en la matière. Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les recommandations suivantes contenues dans le rapport :
 - (i) la maîtrise des dépenses de remboursement de crédits de TVA ;
 - (ii) le renforcement des capacités professionnelles et opérationnelles des agents des impôts en matière d'imposition et de contrôle des sociétés minières ;
 - (iii) des échanges d'expérience avec des pays avancés en matière de gestion des crédits de TVA ;
 - (iv) le respect des dispositions des textes réglementaires en matière de production de pièces justificatives ;
 - (v) le suivi régulier de l'ensemble des comptes d'affectation spéciale
- Pour éviter l'accumulation de crédits de TVA à l'égard des opérateurs domestiques, le système de retenue à la source de la TVA sera entièrement supprimé, y compris pour le Trésor, d'ici le 1er janvier 2017. Le système de la retenue à la source de la TVA a été supprimé pour les grandes entreprises le 31 décembre 2011. Pour éviter que la suppression

de la retenue à la source de la TVA ne se traduise par une perte de recettes, la DGI : (i) a mis en œuvre une campagne de communication relative aux obligations en matière de déclaration et de paiement de la TVA ciblée sur les fournisseurs des grandes entreprises ainsi que l'ensemble des fournisseurs de l'État ; (ii) renforcera le contrôle du reversement effectif de la TVA par les fournisseurs des grandes entreprises dès à présent et par les fournisseurs de l'État dès la suppression de la retenue à la source de la TVA à payer par ceux-ci État ; et (iii) systématisera la production, et améliorera l'exploitation de l'annexe sur la TVA déductible dans les déclarations de TVA des contribuables gérés par la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Le Gouvernement œuvre également à mettre en place une interface appropriée entre les systèmes d'information du Trésor et de la DGI, ce qui contribuerait à préserver la collecte des recettes provenant de la TVA.¹²

- Pour augmenter le nombre d'entreprises qui acquittent effectivement une TVA,¹³ la DGI accentue la campagne de contrôle sélectif des crédits de TVA en commençant par les entreprises dont l'activité ne devrait pas générer de crédits de TVA permanents (en particulier les activités commerciales et les entreprises de services). Elle a produit des rapports sur les résultats des contrôles ciblés de 2015 et du premier semestre 2016. La DGI poursuit également la formation des agents affectés à la recherche, aux contrôles ciblés de la TVA et aux audits des crédits de TVA.

Améliorer la gestion des dépenses

24. Le gouvernement prendra des mesures pour améliorer le cadre réglementaire relatif à la gestion des finances publiques ainsi que la préparation, l'exécution, le suivi, et le contrôle de l'exécution budgétaire.

Transposer le cadre législatif harmonisé des directives de l'UEMOA

25. Le Gouvernement a transposé dans la législation et la réglementation malienne les directives 01/2009 et 06/2009 à 10/2009 de l'UEMOA relatives au code de transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'État et au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Le gouvernement est en train de transcrire la directive 01/2011 relative aux régimes financiers des collectivités et veillera à la publication des textes réglementaires d'ici fin décembre 2016. Il les accompagnera de directives et de guides (en voie de finalisation avec le concours d'AFRITAC) assurant qu'ils soient rapidement et uniformément compréhensibles afin de les mettre en œuvre au fur et à mesure de leur disponibilité.

¹² Pour mettre en place cette interface, le Gouvernement compte utiliser les services d'une entreprise canadienne qui est attendue à Bamako une fois l'État d'Urgence levé.

¹³ En 2014, 51 pour cent des grandes entreprises et 51 pour cent des moyennes entreprises assujetties à la TVA ont effectivement acquitté de la TVA, comparé à, respectivement, 27 et 20 pour cent entre janvier 2012 et mai 2013, compte tenu d'un nombre élevé de crédits de TVA permanents. Voir [Rapport du FMI No. 13/355. Mali: Rapport d'assistance technique. Poursuivre la modernisation du système fiscal et de son administration](#), 149.

Améliorer la préparation du budget de l'État

26. En vue d'améliorer la présentation du budget et de faciliter l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques, le gouvernement mettra progressivement en œuvre les budgets programmes et la gestion basée sur les résultats, conformément à la directive de l'UEMOA en la matière. En vue de tester les outils de gestion budgétaire une première étape sera la présentation de la loi de finances de 2017 sous forme de budget programmes pour information à l'Assemblée nationale. Outre les annexes que cette directive mentionne, le gouvernement présentera également, pour information, une répartition des crédits selon l'actuel budget des moyens ainsi qu'une répartition des crédits par régions.

27. Le gouvernement a bénéficié d'une assistance technique des services du FMI à travers un séminaire organisé à Dakar en juin 2016 regroupant la DGB, la DNTCP, CARFIP, DNPD et certains ministères sectoriels pour renforcer la mise en œuvre pratique du budget programme. Ce séminaire a identifié un certain nombre d'actions prioritaires. Le gouvernement prévoit d'adopter le décret portant organisation de la gestion des programmes, de la fonction de responsable de programme et des autres acteurs infra programme au plus tard en mars 2017. En outre, la Direction Générale du Budget préparera un manuel de préparation et d'exécution du budget en mode programme avant mars 2017. Dans le cadre de l'instauration de la culture du changement, la Direction Générale du Budget entend élaborer un document de stratégie nationale de formation à l'endroit des tous acteurs impliqués dans la réforme pour le basculement à la gestion budgétaire en mode programme avant mars 2017 et le mettra en œuvre progressivement.

28. Dans le cadre du passage au budget programme, l'adaptation des systèmes d'information occupe un volet central de la réforme. Le logiciel de gestion des dépenses (PRED) a été adapté à la préparation en mode programme en 2015. Cependant, il sera complété avant fin décembre 2016 par d'autres modules (i) la budgétisation par Résultat, (ii) le suivi de Résultat et (iii) l'exécution en mode programme. La phase test commencera avec quelques départements en double commande au plus tard en mars 2017 pour le volet exécution en mode programme et au plus tard en août 2017 avec l'interfaçage de PRED et AICE (volet comptabilité et paiement).

29. Afin d'acquérir le plus tôt possible de la visibilité sur les appuis budgétaires apportés par les PTF, le gouvernement a commencé à appliquer comme règle de demander aux PTF de l'informer plus tôt dans le processus (en avril) des appuis budgétaires envisagés pour l'année suivante.

30. Afin d'associer au plus tôt l'Assemblée nationale à la préparation du budget, le gouvernement organise un débat d'orientation budgétaire sur la loi de Finances de l'année suivante à l'Assemblée nationale au cours du premier semestre de l'année précédente. Pour la loi de finance 2018 cet exercice sera organisé d'ici le 30 juin 2017. L'information préparée pour ce débat, de même que tous les autres rapports relatifs à la préparation et à l'exécution de budget, seront publiés sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances afin d'informer pleinement toutes les parties prenantes au développement du Mali.

Améliorer l'exécution du budget de l'État

31. Afin d'assurer le respect des règles budgétaires et la mise en œuvre des meilleures pratiques pour la bonne gouvernance et la gestion transparente des finances publiques, le Conseil des ministres a adopté en mars 2016 un décret donnant au Ministre de l'Economie et des Finances le pouvoir de nomination des Directeurs des Finances et du Matériel et des Directeurs de l'Administration et des directeurs financiers des départements ministériels comme première étape vers le respect du repère structurel y afférent (Tableau 3). Le Ministre des finances a commencé à nommer ces Directeurs au mois de juin 2016. Le Ministère des finances a rappelé par voie de presse aux opérateurs que les seuls contrats qui engagent l'État sont ceux qui auront été visés préalablement par le contrôleur financier, conformément à la loi.

32. Conformément aux directives communautaires, les dates suivantes ont été établies pour l'exécution du budget en 2016 : 30 Novembre, 2016 pour les engagements de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement et les dépenses au titre des procédures de petite caisse ; 20 décembre pour les engagements des autres dépenses ; 30 décembre pour les ordres de paiement ; et le 31 Janvier, 2017 pour l'acceptation des ordres de paiement, l'approbation et la validation ex post par les comptables du gouvernement. En vertu de cet arrangement, la période de report sera limitée à des opérations comptables. Une lettre circulaire du MEF a fixé les dates limites des engagements et des ordonnancements au titre de l'exercice 2015 et a été publiée le 8 septembre 2015. Pour l'exercice 2016, la lettre fixant les dates limites sus mentionnées des engagements et des ordonnancements a été faite le 23 septembre 2016.

33. Le gouvernement a fait un contrôle physique des agents de l'Etat et des Collectivités Territoriales en 2014 qui a révélé des insuffisances dans la gestion des effectifs. Sur la base du rapport provisoire, le Gouvernement a suspendu les salaires des agents qui ne se sont pas présentés au contrôle physique. Cependant, des investigations se poursuivent pour certains cas signalés d'agents qui sont soit sur le terrain pour des opérations militaires ou de sécurité, soit en formation longue durée à l'extérieur du pays, soit en disponibilité, etc. Le rapport final sera élaboré à la suite de ces investigations.

34. Afin d'améliorer la transparence et les délais du processus de passation des marchés publics, la DGMP-DSP a pris les dispositions pour augmenter les informations publiées sur son site internet¹⁴ à propos des marchés attribués, à l'instar de ce qui est observé dans des pays voisins. La DGMP-DSP publie désormais à intervalle régulier la liste des contrats de marché passés par l'État, précisant pour chaque contrat le nom de la société attributaire, le montant du contrat et le type de procédure suivi (appels d'offre ouverts ou restreints ou entente directe), ainsi que l'article du code des marchés publics justifiant le mode de passation retenu.¹⁵ En vue de réduire le délai moyen de passation des

¹⁴ Voir www.dgmp.gov.ml.

¹⁵ En 2015, l'État a passé 1529 marchés publics pour un montant de 480 milliards (ou 6,2 pour cent du PIB), dont 91,5 pour cent ont été conclus par appels d'offres ouverts (88 pour cent en valeur), 2 pour cent par appel d'offres restreint (8 pour cent en valeur) et 6,5 pour cent par entente directe (8 pour cent en valeur).

marchés,¹⁶ le gouvernement a adopté une série de mesures en avril 2015¹⁷. En outre, pour renforcer les procédures de passation et de gestion des marchés publics et améliorer la gestion des finances publiques, le gouvernement mettra en œuvre l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) dans tous les Départements Ministériels d'ici le 30 Juin 2017 (repère structurel, Tableau 4).

35. Pour améliorer davantage le climat des affaires, le Gouvernement a adopté en août 2015 un nouveau code des marchés publics. Pour limiter les risques d'interprétation erronée de l'article concernant les offres spontanées, le gouvernement a amélioré, en collaboration avec la Banque mondiale, les textes d'application du nouveau code relatifs à la possibilité pour les fournisseurs de l'État de faire des offres spontanées. Le champ d'application des offres spontanées a ainsi été restreint dans l'arrêté d'application signé le 22 octobre 2015. Le gouvernement a modifié le Code sur ce point d'une manière durable, en consultation avec la Banque mondiale. Ainsi, un Code révisé a été adopté par le Conseil de Ministres le 29 septembre 2016.

36. Afin de minimiser le prix de toutes les fournitures de l'État, le gouvernement exécute tous les contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « intérêts essentiels de l'État » en vertu des dispositions prévues au Décret No 2014–764 du 9 octobre 2014—identique à la version du même décret adopté par le Conseil des ministres le 19 septembre 2014 (fixant le régime des marchés de travaux fournitures et services exclus du champ d'application du Décret No. 08–85/P-RM du 11 août 2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public) depuis l'adoption de ce décret. Conformément aux dispositions de ce décret, le CGSP auditera chaque année les contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « des intérêts essentiels de l'État » de l'année précédente d'ici le 30 juin de l'année suivante pour vérifier qu'ils ont été mis en œuvre conformément à ces dispositions. Le rapport du CGSP sur les contrats dérogatoires entre le 9 octobre et le 31 décembre 2014 a révélé que des contrats dérogatoires ont été passés pour un montant total de 1,5 milliard de FCFA (2,6 millions de \$) et que des irrégularités ont été relevées aussi bien dans la passation que l'exécution desdits contrats. Le gouvernement s'engage à exécuter tous les contrats dérogatoires conformément au Décret No 2014–764. Le Ministre de l'Economie et des Finances enverra une lettre aux ministres concernés pour leur rappeler la nécessité de se conformer à ce décret. Le CGSP a préparé un audit sur les contrats dérogatoires depuis 2015 d'ici le 29 février 2016, soit avant le délai du 30 juin prévu dans le décret. Il ressort de ce nouvel audit que le montant de contrats dérogatoires était de 257 milliards de FCFA en 2015 (445 millions de \$).

37. Afin de maximiser la rentabilité des investissements publics et d'en minimiser leur coût, la Direction Générale du Budget (DGB) et la Direction Nationale de la Planification du Développement

¹⁶ Les délais moyens de passation des marchés est passé de 94 jours en 2013, à 90 jours en 2014, et à 87 jours en 2015.

¹⁷ Voir Rapport du FMI 15/339 p. 61

(DNP) et la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) mettent en œuvre les mesures suivantes :¹⁸

- accélération de la mise en œuvre des projets d'investissement par les ministères sectoriels dont le taux d'exécution était de 20 pour cent au premier trimestre 2015 ; pour ce faire, l'intensification des missions de supervision des projets en vue de traiter les risques et les contraintes qui freinent leur exécution ; à ce titre, La DNP s'engage à effectuer des missions de supervision avec la DGDP dans au moins 100 projets en 2016 contre 29 projets en 2015. Au cours du premier semestre 2016, la DNP et la DGDP ont effectué des missions de supervision au niveau de 50 projets et entend réaliser l'objectif d'ici la fin de l'année.évaluation du coût des projets proposés par les ministères sectoriels à l'aide d'une mercuriale de prix qui a été mise en ligne sur le site du MEF le 1^{er} avril 2016 ;¹⁹
- accessibilité de l'information sur l'exécution financière des projets: la DNP et la DGDP ont publié les rapports du premier et du deuxième trimestres 2016 conformément à leur engagement à le faire chaque trimestre la situation d'exécution financière des projets sur financement extérieur ;
- amélioration de la qualité de préparation des projets à travers l'utilisation du fonds d'étude et de préparation des projets ainsi que la réalisation de l'étude sur l'inventaire des infrastructures stratégiques structurantes nécessaires à l'économie malienne en 2016 ; le Gouvernement a engagé les services d'un cabinet de consultants pour réaliser cette étude. Il sollicitera aussi l'assistance de la Banque mondiale.
- poursuite du recentrage des crédits au profit de l'aboutissement de projets clés privilégiant ceux dont le financement est certain et programmé et dont le démarrage peut être immédiat ; et
- renforcement des capacités d'expertise (dans les ministères sectoriels) et de contre-expertise (à la DNP) pour sélectionner les projets d'investissement.

38. En vue d'améliorer progressivement les procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement, les mesures suivantes seront prises :

- La Loi de finances 2013 a introduit la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses triennales d'investissements publics. Sur cette base, le MEF organise le suivi de la consommation des AE et CP dans le logiciel de gestion des dépenses PRED5.
- À partir de la mise en œuvre de la Loi de finances 2016, il était escompté que la procédure de reports de CP soit rendue effective dans un régime prévoyant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA, n'autorisant que le report des CP gagés et prévus dans le plan de trésorerie. Toutefois les contraintes en matière de capacités n'ont pas permis au Gouvernement de mettre en œuvre cette mesure. Le gouvernement a

¹⁸ En 2015 le volet suivi évaluation du logiciel de gestion des investissements publics a été finalisé. Le logiciel de gestion a été mis en place en 2015 dans le volet programmation sur financement interne.

¹⁹ http://www.finances.gouv.ml/contenu_documentation.aspx.

demandé une assistance technique du Département des finances publiques du FMI pour la mettre en œuvre le plus tôt possible.

39. Le suivi des dates limites de paiement a été renforcé, afin d'éviter la constitution d'arriérés. Les logiciels de gestion des finances publiques (PRED5 et AICE) seront utilisés pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements soient effectués moins de 90 jours après la liquidation des dépenses, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière. Des tableaux mensuels sont mis en ligne sur le site du MEF à cet effet.²⁰

40. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre les recommandations des rapports d'audit du Bureau du Vérificateur Général (BVG) et de la section des comptes de la Cour Suprême (CS) sur l'achat d'un aéronef et un contrat d'équipement et de fourniture passé par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC) en 2014.²¹ Conformément à ces recommandations, le gouvernement a immatriculé l'aéronef et l'a enregistré dans la comptabilité matière de l'État. Le gouvernement a également entrepris des démarches pour revoir le mode d'exploitation de l'aéronef, notamment en mettant en place une petite équipe qui sera progressivement autonome pour prendre entièrement en charge l'exploitation de l'avion. Comme c'est le cas pour tout bien public, le gouvernement s'engage à appliquer les procédures budgétaires nationales aux opérations d'exploitation de l'avion. Ainsi les dépenses y afférentes et les recettes tirées de l'exploitation commerciale éventuelle de l'avion seront retracées dans le Budget.

Améliorer la transparence des finances publiques

41. Afin d'améliorer la transparence sur la situation budgétaire, de trésorerie et la situation patrimoniale de l'État, la DNTCP mettra progressivement en œuvre la nouvelle directive UEMOA sur le Tableau des opérations financières de l'État et autres états financiers. Pour assurer un passage maîtrisé au nouveau TOFE, la DNTCP produira au cours des années 2015–17, le TOFE suivant les nomenclatures 1998 et 2009. En 2016, le suivi du programme continuera d'être basé sur le TOFE 1998. A partir de 2018, la DNTCP ne produira plus que le TOFE suivant la nomenclature 2009 pour suivre l'exécution du budget et un éventuel nouveau programme avec le FMI sera basé sur le TOFE 2009. Un Comité de suivi a été mis en place pour veiller aux progrès dans le passage au nouveau TOFE. En 2016, la DNTCP concentrera en priorité son attention à produire trois des quatre états financiers prévus par la directive de 2009, à savoir : (i) le TOFE ; (ii) l'état de la dette publique, et (iii) la présentation des opérations de trésorerie. Le quatrième état financier, à savoir le bilan des avoirs et engagements de l'État a été produit pour la première fois en 2015 sur la base de la situation à fin 2014.

42. La mise en œuvre de la nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE se poursuivra. Elle a été déployée à la Trésorerie régionale de Koulikoro en janvier 2013 et sera déployée à l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) en tant que poste comptable assignataire d'ici le 1er janvier 2016. Le déploiement et la mise en test des différentes fonctionnalités de

²⁰ www.finances.gouv.ml.

²¹ Voir [Rapport du FMI No. 14/337](#), pp. 38–41, ¶¶11–15.

l'application dans les régions de Kayes, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal et à l'ACCT pour le volet consolidation nationale de l'exécution budgétaire et de la comptabilité en temps réel avec les postes comptables seront réalisés d'ici fin 2016. Ce déploiement d'AICE à l'ACCT permettra de produire tous les états comptables statistiques consolidés des entités de l'État qui lui seront reliés, dont la balance intégrée des comptes du Trésor et le TOFE, d'ici le 1^{er} janvier 2017.

Améliorer la gestion de la trésorerie

43. La DNTCP a préparé un plan de trésorerie mensuel en début d'exercice et le met à jour chaque mois pour permettre une exécution régulière des dépenses et des paiements dans les délais impartis tout au long de l'année. Ces plans sont mis à jour chaque mois en fonction de la collecte des recettes, de l'exécution des dépenses, et des décaissements des financements extérieurs. Le Gouvernement a sollicité l'assistance du Département des Finances publiques du FMI pour le renforcement des capacités du personnel du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que des Ministères sectoriels, surtout en ce qui concerne l'élaboration des plans d'engagements de dépenses.

44. La DNTCP poursuit les efforts entamés pour mieux maîtriser sa connaissance des postes de la Position nette du Gouvernement (PNG) dans le système bancaire.²² Elle publie régulièrement sur le site du MEF des rapports qui analysent les mouvements des postes de la PNG en distinguant les mouvements des postes les plus importants de la Position nette du Trésor (PNT) et ceux de la Position nette des autres entités publiques (PNACP).²³ Ces rapports présentent les stocks de début et fin d'exercice et identifie tous les titulaires de compte qui rentrent dans la PNACP. La DNTCP mettra ces tableaux à jour chaque semestre. Le rapport relatif à fin-décembre 2015 a été achevé en février 2016. Le rapport relatif à fin-Décembre 2016 sera préparé d'ici février 2017. La BCEAO continuera à fournir à la DNTCP la PNT extraite de la situation monétaire en vue de compiler le TOFE, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière.

45. La DNTCP poursuivra la mise en place du Compte unique du Trésor (CUT) à la BCEAO. Une première étape, qui a été mise en œuvre au 31 décembre 2014 a été le transfert sur le CUT des montants disponibles sur comptes courants ouverts au nom des comptables de l'État qui correspondent au périmètre de la PNT à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente. Tous les comptes à termes qui rentrent dans le champ de la PNT ont été transférés au CUT au fur et à mesure qu'ils sont venus à échéance. Toutefois, au cas où la DNTCP venait à disposer d'un excédent de trésorerie, elle les placera sous forme de dépôts à terme (DAT) auprès des banques commerciales tant que les taux d'intérêt sur ces DAT seront supérieurs aux taux créditeurs de la BCEAO, comme ce fut le cas au premier semestre 2015 lorsque la trésorerie excédentaire a été placée en DAT à 3 mois rapportant 4 pour cent après impôts. Le gouvernement a adopté en novembre 2016 une loi pour clarifier les dispositions existantes régissant le dépôt des fonds des EPA

²² À fin 2015, la position nette du gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) s'élevait à une situation créditrice de 55 milliards de FCFA (0,7 pour cent du PIB) pour l'État au sens large de la directive dans le TOFE de l'UEMOA, dont une position nette du Trésor (PNT) débitrice de 193 milliards de FCFA (2,5 pour cent du PIB) et une position créditrice nette des autres entités publiques de 249 milliards de FCFA (3,2 pour cent du PIB).

²³ <http://www.tresor.gov.ml/documentation/position-nette-du-tresor-et-autres-comptes-publics.pdf>.

dans le CUT. Dans l'intervalle, le gouvernement déposera les fonds de contreparties nationales aux nouveaux projets cofinancés dans un sous-compte séquestre à la BCEAO pour les projets dont les donateurs acceptent le principe. Pour l'étape suivante, qui sera achevée d'ici décembre 2016, verra l'intégration dans le CUT de tous les fonds des établissements publics et administratifs (EPA) (repère structurel proposé, Tableau 3).²⁴

46. Afin de consolider la mise en œuvre du CUT, le Ministre de l'Économie et des Finances, conformément aux engagements du gouvernement en la matière depuis 2013, a pris en juin 2016 un arrêté fixant les règles d'ouverture, de clôture et de gestion des comptes bancaires publics et fera le point des comptes existants d'ici le 1 Janvier 2017. En outre, il signera des conventions bipartites avec les banques commerciales dans les zones non couvertes par la BCEAO. Conformément à l'arrêté, la DNTCP s'assura de la nécessité d'ouverture de tout compte bancaire par un organisme public dans les banques commerciales et veillera à la fermeture des comptes bancaires publics devenus inactifs.

47. L'obligation de dépôt au Trésor des fonds des EPA sera clairement rétablie et respectée en accord avec le principe d'unité de trésorerie et d'unité de caisse rappelé par la directive UEMOA de 2009 en la matière, à l'exception des établissements publics hospitaliers, de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM), organismes paritaires sur lesquels l'État n'exerce pas un contrôle direct, et des EPA qui ne bénéficient pas de subvention de l'État.

48. La DNTCP est en train de renforcer sa surveillance des EPA.²⁵ Les EPA ont commencé à transmettre leur budget en début d'exercice pour approbation par le Ministre des finances et soumettront à la DNTCP les rapports semestriels sur l'exécution de leurs budgets à partir de 2016. Le MEF a informé les EPA que le Ministre de l'Économie et des Finances n'approuvera leurs budgets qu'après transmission de leurs comptes pour le premier semestre de l'année précédente auprès de la DNTCP. En conséquence de l'adoption par le gouvernement en novembre 2016 d'une Loi sur les EPA (cf. paragraphe 45), les EPA seront tenues de publier des comptes certifiés par des experts comptables avec résultat semestriel intérimaire à partir des comptes de l'exercice 2016.

Renforcer le contrôle interne et externe

49. Les structures de contrôle internes et externes seront renforcées. Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement a adopté en août 2011 une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2012–15 qu'il mettra en œuvre avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers :

- Au niveau du contrôle interne, le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) a élaboré la cartographie des risques dans les ministères de la Santé, de l'Agriculture et du

²⁴ A fin-2015, les Fonds des EPA et comptes spéciaux représentaient 224,8 milliards de FCFA.

²⁵ En mars 2016, parmi les 103 EPA, 16 disposent d'un plan comptable dûment approuvé par le MEF contre 11 en juin 2015 ; 79 ont transmis des situations financières mensuelles à la DNTCP en 2016 contre 73 en juin 2015.

Développement Rural, de l'Éducation nationale, de l'Équipements et des Transports, de l'Économie et des Finances, du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, des Domaines de l'État et des Affaires Foncières, de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable et de l'Énergie et de l'Eau.

- La Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF) met en œuvre les nouvelles missions induites par la mise en œuvre des directives de l'UEMOA,²⁶ à savoir le contrôle à priori des dépenses, l'évaluation à posteriori des performances des programmes, et la poursuite de la déconcentration de ses activités. En plus, la DNCF produira régulièrement des rapports sur le contrôle de l'effectivité des prestations ; elle améliorera le niveau d'exécution du contrôle de l'effectivité de la prestation à travers l'informatisation dudit contrôle et le renforcement des capacités opérationnelles de ses structures.
- Au niveau du contrôle externe, le Bureau du Vérificateur Général a programmé 29 vérifications en 2015 et 36 en 2016, contre 27 en 2014 et 20 en 2013. Il a audité toutes les dépenses du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants de 2010 à fin-2014.
- Les effectifs de la section des comptes de la Cour suprême ont été renforcés. Cette section est en voie d'être transformée en une Cour des comptes conformément à la directive de l'UEMOA en la matière. A cet effet, une réforme constitutionnelle sera adoptée par référendum.

50. La production et l'audit des comptes annuels de l'État seront effectués régulièrement, conformément aux directives communautaires en la matière. Le gouvernement a adopté la loi de règlement pour l'exercice 2014 avant fin 2015, conformément aux directives communautaires en la matière.

Établir l'équilibre financier de la caisse Malienne de Sécurité Sociale et de l'Institut National de Prévoyance Sociale

51. Le gouvernement entend prendre des mesures pour assurer l'équilibre financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), qui gère le régime de pensions pour les fonctionnaires, et de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), qui gère le régime de pensions, d'assurance contre les accidents de travail et d'allocations familiales pour les employés du secteur privé. D'après les dernières études actuarielles disponibles (2005 et 2010 pour la CMSS, 2006 pour l'INPS) en l'absence de réformes, les déficits de ces deux régimes pourraient atteindre au moins 1 pour cent du PIB chacun dans un proche avenir. Le gouvernement a commandé de nouvelles études actuarielles de ces deux régimes. Les résultats pour la CMSS ont été disponibles en août 2016. Les résultats montrent que le résultat net déficitaire de la CMSS a atteint 0,03 pour cent du PIB en 2015. Le déficit technique (écart cotisations – pensions) a atteint 0,5 pour cent du PIB en 2015. Les recommandations pertinentes de l'étude seront intégrées dans un nouveau code en cours de préparation, notamment

²⁶ Directive N°06/2009/CM/UEMOA portant Loi de Finances au sein de l'UEMOA et Directive N°07/2009/CM/UEMOA portant Règlement Général de la Comptabilité Publique.

l'augmentation de part de l'Etat pour rendre la CMSS plus autonome. Pour l'INPS, la sélection du Cabinet de Consultant est à la phase d'ouverture des plis.

Mener une politique d'endettement soutenable

52. Le gouvernement continuera à mener une politique d'endettement compatible avec le maintien de la viabilité de la dette.

- Le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement extérieurs principalement par des dons et des emprunts en devises dont l'élément don s'élève au minimum à 35 pour cent.
- En conformité avec la nouvelle politique d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, qui est entrée en vigueur le 30 juin 2015, la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) a préparé un plan détaillé des accords de prêts qui sous-tendront l'exécution des Lois de Finances 2016 et 2017. Le plan précise, pour chaque accord, le montant à décaisser et les conditions financières et continuera à être joint au budget (Tableau 4). Le gouvernement a revu à la baisse ses plans pour contracter des prêts non concessionnels en 2016, et il propose maintenant un plafond cumulatif de 33 milliards de francs CFA pour ces prêts (critère de performance proposé en continu, tableau 2). La révision reflète principalement le report des prêts au secteur de l'électricité et son remplacement partiel par des prêts concessionnels. Les plans pour contracter des emprunts concessionnels en 2016 ont été revus à la hausse et le gouvernement a un plafond cumulatif de 460 milliards de FCFA pour 2015–16.
- Pour 2017, le gouvernement prévoit de contracter 290 milliards de FCFA en nouveaux emprunts extérieurs (dont 135 milliards seraient non concessionnels), ce qui équivaut à 166 milliards de francs CFA en termes de valeur actuelle. Sur cette base, le plafond cumulatif proposé sur les emprunts extérieurs pour 2015–17 s'élève à 426 milliards de FCFA en termes de valeur actuelle (critère de performance proposé en continu, tableau 3). Ce plafond pourrait être revu, au besoin, lors de la prochaine revue de l'accord au titre de la FEC, pour autant qu'il reste compatible avec l'analyse de viabilité de la dette.
- Afin de renforcer la gestion de la dette, la DGDP a préparé un rapport faisant le point sur la mise en œuvre des recommandations d'une mission d'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest d'octobre 2014 afin de renforcer la qualité de la base de données de la dette publique, comprenant un plan d'action avec un chronogramme précis pour mettre en œuvre toutes les recommandations (repère structurel, Tableau 3). Avant la mise en place d'un nouvel outil de gestion de la dette, les résultats suivants ont été atteints ;
 - le comité de mise à jour de la base de données mis en place est opérationnel et a permis de déceler et corriger des erreurs et incohérences dans les enregistrements des données.
 - la fiabilité et la qualité des données saisies dans la base se sont améliorées ;
 - le niveau des décaissements s'est considérablement amélioré et par conséquent celui de l'encours. A titre d'illustration, l'encours de la dette est passé de 1484,6 milliards de FCFA en 2014 à 1754,4 milliards de FCFA à fin 2015 sur une base plus réaliste ;

- la mission de réconciliation à la BID a permis à la partie malienne d'obtenir le code d'accès au site d'informations des données de la BID à travers son extranet, ce qui permet aujourd'hui à la DGDP d'accéder en temps réel à toutes les informations sur le portefeuille actif des projets financés par la BID au Mali ;
- la qualité de traitement des dossiers suite au recrutement de trois (03) cadres supérieurs en termes de saisie et d'analyse des données s'est améliorée ;
- les capacités d'analyse des membres de la Commission du CNDP ayant participé au voyage d'études et d'échanges au Bénin s'est renforcée ;
- l'utilisation de l'outil par les cadres ayant participé aux différentes séances de formations sur le CS-DRMS s'est vulgarisée.
- Dans le cadre du développement de la nouvelle application de gestion de la dette, la charte du projet a été rédigée et est en cours de validation. Le projet, en termes d'implémentation de l'outil, a démarré en septembre 2016. La mise en place de l'interface globale de l'application avec toute la fonctionnalité s'achèvera en décembre en 2016.
- Afin de suivre de près la mise en œuvre de sa politique d'endettement, le gouvernement a opérationnalisé en mars 2014, le Comité National de la Dette Publique avec pour missions principales de se prononcer sur toute initiative ou tout projet d'endettement et de garantie publique, et de produire annuellement un document sur la stratégie d'endettement à annexer à la loi de finances.
- En outre, afin d'améliorer la gestion de la dette, d'ici la fin août 2016 le gouvernement mettra en œuvre la deuxième phase (Analyse) du projet de développement du Système Intégré de la dette, en déployant les modules complémentaires pour le calcul des valeurs présentes, la production des statistiques de la dette, et les simulations d'endettement (repère structurel, Tableau 4).

La gestion de la dette intérieure est en train d'être renforcée.

- Pour ce faire, l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État est en cours auprès des banques locales afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances. A ce titre une provision de 6,2 milliards de FCFA a été inscrite dans le projet de loi de finances 2017. L'inventaire sera finalisé d'ici fin novembre 2016.
- À partir de la Loi de Finances 2017 le Gouvernement soumettra le plafond annuel des variations de l'encours des garanties et avals qui peuvent être accordés par l'État à l'approbation de l'Assemblée nationale dans les projets de loi de finances. Conformément aux dispositions des lois et procédures budgétaires en la matière, la Loi de finances 2016 prévoit une provision correspondant à 10 pour cent du risque échu, c'est-à-dire du montant de la dette garantie qui vient à échéance en 2016.
- Le gouvernement est en voie d'apurer les arriérés intérieurs validés par un audit. Du montant de 166 milliards de FCFA (2,6 pour cent du PIB), composés d'un montant validé par le consultant de 94 milliards et d'un montant non-validé de 72 milliards, l'État a payé

82 milliards de FCFA en 2013 et 2014. Un montant additionnel de 28 milliards de FCFA a été payé en 2015 et un paiement programmé de 25 milliards de FCFA en 2016. En effet, le gouvernement a payé un montant de 7 milliards de FCFA et a renoncé au paiement du reliquat en raison des insuffisances des pièces justificatives pour les dettes proposées au paiement. Ces arriérés validés comprennent 30 milliards dus à la suite d'une décision de justice en défaveur du gouvernement, au sujet de laquelle une décision d'appel est attendue. Si le gouvernement doit en effet payer ces arriérés, le budget 2016 prévoit le paiement de ces arriérés. Le Ministère de l'Economie et des finances a proposé en août 2016 un plan d'apurement de ces arriérés. Le gouvernement s'assurera que les contribuables concernés n'ont pas eux-mêmes des arriérés d'impôts, auquel cas le gouvernement opérerait des retenues sur le paiement de ces arriérés correspondant aux arriérés d'impôts de ses fournisseurs. L'État avait demandé un complément d'audit au cabinet pour fin août 2016, pour permettre aux créanciers dont la dette n'a pas été validée pour un montant total de 40 milliards de FCFA de compléter leur dossier. Le Ministère de l'Economie et des Finances a décidé d'arrêter le traitement de ces dossiers à cause des insuffisances relevées dans le processus. Améliorer le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé

C. Améliorer l'environnement des affaires et encourager le développement du secteur privé

53. Le gouvernement s'emploie à lever les principales contraintes à l'environnement des affaires, identifiées par le dernier rapport conjoint du Forum économique mondial, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement sur la compétitivité de l'Afrique. Ces contraintes incluent l'accès au financement, la corruption, l'offre insuffisante d'infrastructure (y compris dans le domaine de l'énergie), la complexité de la législation fiscale, la bureaucratie de l'administration et le niveau de qualification de la main d'œuvre.

54. Le gouvernement met en œuvre des mesures pour mobiliser des ressources pour investir dans l'infrastructure et simplifier la législation fiscale (¶119). En plus il prendra des mesures additionnelles (voir les paragraphes 56 à 58) pour maintenir la stabilité du secteur financier, améliorer l'accès à son financement, renforcer la situation financière et la capacité de production du secteur de l'électricité, et réduire la corruption.

Promouvoir la stabilité et le développement du secteur financier

55. Reconnaissant qu'un secteur financier solide est indispensable pour maintenir le Mali sur un chemin de croissance durable, le gouvernement va s'atteler à résoudre ses problèmes les plus pressants. En particulier, le gouvernement a pris des dispositions pour :

- Assurer la sécurité des agences bancaires qui ont rouvert dans le nord du pays depuis le mois d'août 2013.
- Renforcer la banque créée suite à la fusion achevée en mars 2016 de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM) avec la Banque Malienne de Solidarité (BMS). Son capital a ainsi été porté à

34,6 milliards de F CFA contre une norme actuelle de 5 milliards de FCFA. La prochaine étape verra l'assainissement et le renforcement du bilan de la nouvelle banque, ce qui aiderait à minimiser les risques posés aux finances publiques et rendrait la banque suffisamment attrayante aux investisseurs privés. Dans un second temps, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour encourager la participation du secteur privé dans la nouvelle banque, dans le but d'en désengager l'État à terme.

- Contribuer, en appui aux actions menées par la BCEAO, à asseoir la crédibilité du bureau d'information sur le crédit mis en place en mai 2015 à travers des campagnes de communication afin d'augmenter le taux de recueillement du consentement des clients des institutions financières. Une grande avancée a été réalisée à travers le passage avec succès par toutes les banques maliennes de tous les tests de conformité à ce dispositif.
- Restaurer la confiance dans le secteur de la micro finance en mettant en œuvre un plan d'action en 2016 visant à réformer le secteur. En vue d'assainir le secteur de la micro-finance, le gouvernement a mis en œuvre les mesures suivantes convenues avec la Banque Mondiale : en 2016, (i) l'audit de 32 SFD en difficulté dont 2 réseaux ; élabore les TDR pour l'extension de l'audit à tous les SFD en difficulté sont déjà disponibles ; (ii) l'adoption d'une règle d'indemnisation favorable aux petits déposants des SFD à liquider qui a été expérimentée pour le cas de Jemeni ; et (iii) la signature des retraits d'agrément des 23 SFD déjà audités et qui doivent être liquidés ; en 2017, le Gouvernement prendra des dispositions pour la liquidation d'au moins deux SFD ayant fait l'objet d'un retrait d'agrément.
- En vue de réduire les créances en souffrances, le gouvernement agira sur les deux principales sources de ces créances en souffrance, à savoir les créances de l'ex BDM et les immeubles hors exploitation des banques. A cet effet, il est en train de (i) recruter un cabinet spécialisé pour proposer des initiatives concrètes à mettre en œuvre pour le traitement des immobilisations hors exploitation et (ii) traiter définitivement les créances de l'ex-BDM à travers les modalités pratiques qui seront proposées par le Cabinet GMI audit dont le rapport est attendu sous peu. Le gouvernement élaborera une stratégie visant à réduire le niveau des créances en souffrance des banques d'ici la fin juin 2017 (repère structurel, Tableau 4).

Réformer le secteur de l'électricité

56. La situation financière de l'entreprise publique d'électricité (EDM) reste fragile reflétant aussi bien des insuffisances dans la gestion de l'entreprise que l'application de tarifs inférieurs aux coûts de production. Le gouvernement est en train de prendre les mesures pour renforcer la situation financière d'EDM.

- Pour 2016, il est prévu que la société EDM réduise son déficit avant subventions à 52 milliards de FCFA, contre 104 milliards de FCFA en 2015. Ce déficit devrait être 57 milliards en 2017. Le gouvernement transfèrera 25 milliards de CFA chaque année en 2016 et en 2017 pour aider EDM respecter ses engagements financiers.

- Le gouvernement veillera également à ce que des mesures adéquates soient mises en place pour réduire le déficit d'EDM, de sorte que l'entreprise puisse couvrir ses besoins de financement et répondre à toutes ses obligations financières. La société EDM continuera de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour augmenter son taux de facturation et réduire ses coûts opérationnels, notamment en externalisant la fonction d'approvisionnement de fuel. Le gouvernement s'engage à prendre les mesures appropriées pour s'assurer qu'EDM réduise son déficit et n'accumule pas de nouveaux arriérés, y compris des actions de réduction des pertes techniques et non techniques, l'utilisation des compteurs à prépaiement, l'adoption d'une facturation mensuelle accélérée, un meilleur suivi des clients principaux pour protéger les revenus, et si nécessaire l'ajustement de la tarification de l'électricité en fonction des besoins en vue de réduire l'écart entre les tarifs et les coûts. Ces mesures, combinées à des subventions de la part du gouvernement, permettrait à EDM de couvrir ses besoins de financement et de répondre pleinement à ses obligations.
- L'EDM a également élaboré un plan d'apurement des arriérés d'ici fin 2016. Ce plan implique la conversion des obligations de court terme envers les banques en dettes de moyen terme et le règlement des dettes croisées avec d'autres entités du secteur public, y compris avec le gouvernement. Le plan prévoit aussi le versement de la subvention de la CEDEAO (12 milliards de FCFA) qui n'a pas eu lieu l'année dernière. L'EDM publiera ses états financiers (bilan et compte de résultat) sur son site internet et des indicateurs de performance sur ce site et en annexe au PLF. Le gouvernement suivra de près la situation financière d'EDM et veillera à ce que la société produise des états financiers trimestriels en temps opportun pour s'assurer que les résultats trimestriels du plan de trésorerie prévisionnelle soient respectés en vue de procéder au versement de la subvention.

Promouvoir la bonne gouvernance

57. Le gouvernement va poursuivre les efforts de promotion de la bonne gouvernance.
- A cette fin, il mène à bien toutes les mesures décrites ci-avant pour améliorer la gestion et la transparence des finances publiques, et transmettra à la Cour suprême les déclarations de patrimoine des hauts dignitaires (en conformité avec la loi contre l'enrichissement illicite) d'ici le 31 décembre 2016 (repère structurel proposé, Tableau 3). Une lettre circulaire du Premier Ministre sera transmise à toutes les administrations afin que tous les assujettis fassent leur déclaration de patrimoine à la Cour Suprême le d'ici 31 décembre 2016.
 - Tous les textes d'application de la loi contre l'enrichissement illicite ont été adoptés par le Gouvernement, notamment le décret créant l'Office Central de lutte contre la corruption. Compte tenu de la sensibilité de la tâche des membres de l'Office et des risques qui y sont liés, les échanges sur les textes réglementaires fixant leur rémunération et indemnités a pris du temps et cela a retardé son opérationnalisation. Le Gouvernement s'engage à établir et rendre opérationnel l'Office d'ici le 31 décembre 2016 (repère structurel, Tableau 3).
 - Pour assurer une large vulgarisation de la Loi, le Gouvernement l'a traduite en arabe, bambara, peuhl, sonrhai et tamasheq.

- Le gouvernement fait également des efforts pour promouvoir la bonne gouvernance dans le système judiciaire, en publiant les jugements rendus par les Tribunaux de Commerce et ceux rendus par d'autres tribunaux relativement aux infractions en matière de gouvernance.²⁷
- Le gouvernement accordera la priorité à remédier aux manquements de l'administration mis en lumière par les structures de contrôles, y compris le Bureau du Vérificateur Général dans ses rapports annuels et sectoriels. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour sanctionner les agents indéliques par des mesures administratives ou judiciaires, le cas échéant. Le Contrôle Général des Services Publics a publié un premier rapport annuel sur la mise en œuvre des recommandations des structures de contrôle de 2011 à 2013.²⁸ Il a publié en février 2016, un deuxième rapport annuel faisant état des résultats des actions entreprises pour remédier aux manquements mis en lumière par les structures de contrôles en 2014 en attachant une attention particulière aux mesures prises pour sanctionner les agents indéliques par des mesures administratives ou judiciaires.
- En Février 2016, l'Assemblée Nationale a adopté une nouvelle législation pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui soutiendra les efforts visant à améliorer la Gouvernance du pays. Le Gouvernement a été informé de l'insuffisance de cette législation vis-à-vis des standards internationaux et convient de la nécessité de saisir les Autorités monétaires de l'UEMOA afin d'amender cette loi. Pour plus de célérité dans la mise en conformité de la LOI avec les standards du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI), le gouvernement demande que le département des affaires légales du FMI travaille également avec les autorités de l'UEMOA en vue d'une éventuelle modification de la loi uniforme.
- La Stratégie Nationale de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme et son plan d'action ont été validés le 25 octobre 2012. Le plan d'actions a été actualisé pour prendre en compte l'application de la nouvelle législation et pour combattre la corruption, en tenant compte des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI qui s'est rendue à Bamako en Septembre 2015. La mise en œuvre de ce plan d'actions a déjà permis d'incriminer dans le Code Pénal Malien la corruption d'agents publics étrangers et de fonctionnaires d'organisations internationales, d'amender la Loi portant répression de l'enrichissement illicite pour étendre son champ d'application à tous les parlementaires à travers son article 9 qui prévoit « les élus nationaux et locaux » comme assujettis à la déclaration annuelle de biens, de créer une Commission Nationale de gel des fonds et d'organiser des ateliers de sensibilisation des assujettis.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

58. L'assistance technique (AT) et la formation demeurent essentielles pour poursuivre le renforcement de nos capacités techniques et institutionnelles. À cet égard, nous sommes intéressés à participer aux Cadres de développement des capacités du FMI (CDC). Le Mali a reçu une assistance

²⁷ Voir www.reforme-justice.gouv.ml.

²⁸ Publié en ligne à l'adresse suivante: <http://primature.gov.ml/>

technique substantielle du FMI au cours des dernières années, et le bilan global de mise en œuvre de cette AT est positif. Elle a apporté une contribution appréciable a apporté une contribution positive au renforcement des capacités dans le pays et a facilité la mise en œuvre de nos programmes économiques. En outre, l'AT sera nécessaire dans les prochaines années pour soutenir nos priorités en matière de politiques économiques. À ce stade, nous prévoyons que les domaines dans lesquels l'AT du FMI sous le CDC devrait se concentrer pendant la période 2016–18 comprennent la gestion des ressources humaines, l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, et les statistiques du secteur réel. Les donateurs ne fournissent pas de AT dans les domaines spécifiques qui seraient couverts par le l'AT du FMI. Pour devenir un participant effectif à l'initiative CDC et mettre en œuvre le programme d'assistance technique associée, nous allons conclure un protocole d'accord avec le FMI. Nous restons déterminés à poursuivre l'amélioration de nos capacités techniques et institutionnelles et faire le meilleur usage de l'AT qui sera fournie par le FMI et d'autres partenaires de développement. Nous nous engageons également à assurer la disponibilité des ressources humaines et financières suffisantes, et d'assurer une bonne collaboration entre les institutions nationales impliqués dans les différents domaines d'assistance technique.

SUIVI DU PROGRAMME

59. Les septième et huitième revues seront sur la base des critères de réalisation à fin juin 2016 et fin décembre 2016 respectivement, ainsi que des critères de réalisation continus (tableaux 1 et 2) et des repères structurels (tableaux 3 et 4). Des objectifs indicatifs sont aussi mis en place pour fin mars et septembre 2017 (Tableau 2). Les critères de réalisation et indicateurs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme. La conclusion des septième huitième revues de l'accord au titre de la FEC sont attendues à partir du 1^e mai 2017 et du 1^e novembre 2017, respectivement.

Tableau 1. Mali : Critères de réalisation et indicateurs pour 2016 ¹

(en milliards de FCFA)

	2016									
	Mars			Juin				Septembre	Décembre	
	Prog. Rév.	Est.	Statut	Prog. Rév.	Obj. Rév.	Est.	Statut	Prog. Rév.	Prog.	Prog. Rév.
Critères de réalisation										
Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État ²	153	67	Respecté	278	281	196	Respecté	252	259	259
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0	0	Respecté	0		0	Respecté	0	0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou										
garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond cumulatif depuis Juin 2015)	241	26	Respecté	250		26	Respecté	250	250	33
Recette fiscale brute (plafond)	300	257	Pas respecté	640		649	Respecté	947	1,302	1,302
Indicateurs										
Solde budgétaire de base (plancher) ⁵	-98	80	Respecté	-160	-153	18	Respecté	-162	-170	-170
Dépenses prioritaires (plancher)	57	76	Respecté	146		192	Respecté	264	410	410
<i>Pour mémoire:</i>										
Aide budgétaire extérieure ⁶	0	40		3		0		69	86	86
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	0	14		0		0		56	56	56
Instances de paiement (-)	-13	-123		-25		-49		-3	19	19
Remboursements d'impôts (-)	-18	-10		-36		-29		-52	-71	-71
Remboursement d'arriérés (-)	-13	-3		-27		-9		-24	-21	-21
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou										
garantis par l'État à des conditions concessionnelles (plafond cumulatif depuis Juin 2015) ⁷	387	322		557		402		557	557	460

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions. Les évaluations de Mars et Septembre concernent les indicateurs, et celles de Juin et Décembre les critères de réalisation.

² Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés.

Voir PAT pour plus de détails.

³ Cibles suivies sur une base continue. Voir PAT pour plus de détails.

⁴ Sous réserve que l'élément don soit égal à 30 pour cent.

⁵ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.

⁶ Sur base des décaissements.

⁷ Sur base des prêts contractés, conformément à la nouvelle politique d'endettement du FMI: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 2. Mali : Critères de réalisation et indicateurs proposés pour 2017 ¹
(en milliards de FCFA)

	2017			
	Mars	Juin	Septembre	Décembre
	Prog. Prop.	Prog. Prop.	Prog. Prop.	Proj.
Critères de réalisation				
Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État ²	66	197	210	189
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0	0	0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État, en VAN (plafond cumulatif depuis Juin 2015) ^{3,4,7}	426	426	426	426
Recette fiscale brute (plafond)	341	698	1077	1,440
Indicateurs				
Solde budgétaire de base (plancher) ⁵	-85	-141	-126	-160
Dépenses prioritaires (plancher)	62	158	285	444
Pour mémoire:				
Aide budgétaire extérieure ⁶	9	16	56	99
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	0	0	35	63
Instances de paiement (-)	-26	-66	-68	17
Remboursements d'impôts (-)	-9	-29	-37	-82
Remboursement d'arriérés (-)	-3	-8	-14	-16

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions. Les évaluations de Mars et Septembre concernent les indicateurs, et celles de Juin et Décembre les critères de réalisation.

² Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés.

³ Cibles suivies sur une base continue. Voir PAT pour plus de détails.

⁴ Sous réserve que l'élément don soit égal à 30 pour cent.

⁵ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.

⁶ Sur base des décaissements.

⁷ Sur base des prêts contractés, conformément à la nouvelle politique d'endettement du FMI: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 3. Mali : Repères structurels proposés pour 2016

Mesures	Délai d'exécution	Statut	Justification macroéconomique
Audit par le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) de la conformité des contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « des intérêts essentiels de l'État » passés en 2015 avec le Décret No 2014—764 du 9 octobre 2014.	28 février	Respecté.	Renforcer la gouvernance des finances publiques.
Rapport faisant le point sur la mise en œuvre des recommandations d'une mission d'assistance technique d'octobre 2014 de l'AFRITAC Ouest afin de renforcer la qualité de la base de données de la dette publique, comprenant un plan d'action avec un chronogramme précis pour mettre en œuvre toutes les recommandations.	28 février	Non-respecté ; mis en œuvre avec délai (à mi-avril)	Renforcer la gestion de la dette publique.
Nomination par le Ministre de l'Economie et des Finances de tous les Directeurs des Finances et du Matériel et les Directeurs Administratifs et Financiers des départements ministériels et autres institutions publiques.	30 juin	Respecté	Renforcer le respect des règles budgétaires.
Audit, par un cabinet privé, du montant et du processus d'octroi des exonérations accordés sur les impôts collectés par la DGI et la DGD en 2015.	31 août	Non-respecté. Respecté avec délai (fin septembre)	Augmenter les recettes fiscales.
Préparation par la Direction Générale des Douanes d'un rapport analysant les rapports mensuels de réconciliation de la société de vérification comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration d'importation au cours des sept premiers mois de 2015.	31 août	Respecté	Augmenter les recettes fiscales.
Transmission de leur déclaration de patrimoine à la Cour suprême par les hauts dignitaires de l'État et les autres assujettis à déclaration par la loi contre l'enrichissement illicite.	31 août	Non-respecté. Proposé pour être reprogrammé pour le 31 décembre.	Promouvoir la bonne gouvernance.
Établir et rendre fonctionnelle la commission de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite.	31 décembre		Promouvoir la bonne gouvernance
Transmission de leur déclaration de patrimoine à la Cour suprême par les hauts dignitaires de l'État et les autres assujettis à déclaration par la loi contre l'enrichissement illicite.	31 décembre		Promouvoir la bonne gouvernance.
Adoption d'un mécanisme de tarification qui assurera que les variations des prix des produits pétroliers importés soient répercutées sur les prix à la pompe à l'intérieur d'une marge de 3 pour cent par mois (paragraphe 17).	31 décembre		Tarifier de manière adéquate les produits pétroliers et protéger les recettes de leur imposition
Conclure la mise en place d'un Compte Unique du Trésor (CUT) à la BCAEO, y compris en transférant les dépôts des EPA dans ce CUT (paragraphe 41).	31 décembre		Renforcer la gestion des finances publiques

Tableau 4. Mali : Repères Structurels Proposés pour 2017

Mesures	Date limite de Mise en Œuvre	Justification Macroéconomique
Adopter et appliquer une loi interdisant l'octroi de toute nouvelle exonération fiscale discrétionnaire (paragraphe 17)	1 janvier	Augmenter les recettes
Faire l'inventaire des exonérations fiscales en précisant le type de taxe, leur fondement légal, le secteur économique, et la date d'expiration relative à 2016 et préparer un rapport de cet inventaire.	30 juin	Suivre les progrès réalisés dans la réduction des exonérations
Mettre en œuvre l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) dans tous les départements Ministériels.	30 juin	Améliorer la gestion des finances publiques et accroître l'efficacité des dépenses publiques
Mettre en œuvre la première phase (administration ou gestion des emprunts) du projet de développement du Système Intégré de Gestion de la Dette, par le déploiement de modules pour l'enregistrement et le suivi de la mobilisation des emprunts et du service de la dette.	30 juin	Renforcer la gestion de la dette
De concert avec les services du FMI, concevoir une stratégie pour la réduction des créances en souffrances non provisionnées dans le système bancaire.	30 juin	Renforcer le système bancaire
Augmenter le seuil d'éligibilité des investissements bénéficiant d'exonérations de 12 million CFAF à 100 million CFAF (paragraphe 17)	31 août	Augmenter les recettes
Mettre en œuvre la deuxième phase (Analyse) du projet de développement du Système Intégré de la dette, en déployant les modules complémentaires pour le calcul des valeurs présentes, la production des statistiques de la dette, et les simulations d'endettement.	31 août	Renforcer la gestion de la dette

Pièce Jointe II. Mali : Protocole d'Accord Technique

1. Ce protocole d'accord définit les critères de réalisation et indicateurs présentés aux tableaux 1 et 3 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

I. DÉFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

II. CRITÈRES DE RÉALISATION

3. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critères de réalisation à fin décembre 2016 et fin juin 2017, et d'objectifs indicatifs à fin mars 2017 et fin septembre 2017.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché Financier à l'État

4. Le **financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État** est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement au sens étroit telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

5. La **position nette du gouvernement au sens large** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en vertu des dispositions communautaires. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement est calculée par la BCEAO.

6. **La position nette du gouvernement au sens étroit** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement au sens étroit est celui défini au paragraphe 2. La position nette du gouvernement au sens étroit est calculée par la BCEAO.

III. FACTEURS D'IVAJUSTEMENT

7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général). Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.

8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.

9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursements d'impôts, d'arriérés extérieurs et d'arriérés intérieurs auditées relevant d'exercices antérieurs** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3).

B. Plafond sur l'accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

10. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des obligations résultant du service d'une dette extérieure (remboursement du principal et charges d'intérêts) dus ou garantis par le gouvernement qui n'ont pas été payés au moment où ils étaient dus, comme spécifié dans l'accord de prêt, compte tenu de toute période de grâce applicable. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 15 s'applique ici. Les arriérés dus à des créanciers officiels bilatéraux ne sont pas couverts par cette définition si le gouvernement tente de négocier un rééchelonnement de la dette, pour autant que le gouvernement paie dans un compte séquestre les montants dus pour ces prêts venant à échéance, compte tenu de toute période de grâce applicable, comme spécifié dans l'accord de prêt.

11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus et sur la dette extérieure à court terme contractées ou garanties par l'État et/ou les entreprises publiques

12. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe à la décision du Comité d'administration du FMI N° 15688 :

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

13. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

14. **Dettes concessionnelles.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent¹ l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 pour cent.

15. **Dettes extérieures.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA qui sont libellées ou qui doivent être repayées en une autre monnaie que le franc CFA.

16. **Critères de réalisation afférents à la dette.** Les critères de réalisation à fin décembre 2016 se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, par la société Énergie du Mali (EDM), et par la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant que celle-ci est détenue majoritairement par l'État. Les critères de réalisation s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. À partir de 2017, les critères de réalisation se rapportent au total des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, par la société Énergie du Mali (EDM), et par la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant que celle-ci est détenue majoritairement par l'État. Les critères de réalisation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères de réalisation.

17. **Dispositions spéciales.** Les critères de réalisation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord ; ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations ; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton ; et (iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.

18. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

D. Plancher sur les recettes fiscales brutes

19. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

IV. INDICATEURS

20. Les cibles suivantes serviront d'indicateurs à fin décembre 2016, fin mars 2017, et fin juin 2017.

A. Plancher sur le solde budgétaire de base

21. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, augmentées des dons budgétaires (appui budgétaire général) et des ressources PPTTE, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financées par les créanciers ou donateurs, conformément à la définition du solde budgétaire de base dans les textes de l'UEMOA (Acte additionnel N° 05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte n°04/1999 relatif au Pacte de convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité).

V. FACTEUR D'AJUSTEMENT

22. Le plancher sur le sur le solde budgétaire de base fait l'objet d'un ajustement négatif si les **dons budgétaires (appui budgétaire général)** sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.

23. Enfin, le plancher sur le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse) pour le **paiement des crédits de TVA et d'autres remboursement d'impôts** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3).

B. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

24. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

VI. MESURES STRUCTURELLES

25. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.

26. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** ont été apportées **au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire sont comptabilisées au-dessus de la ligne en

recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction est faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction est effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI, et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction est faite entre le Trésor, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), et les autres entités publiques. Les autres financements comprennent principalement les variations sur les comptes de l'encaissement (chèques non encaissés), les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non-résidents, et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

27. A compter du 30 juin 2014, les **montants disponibles sur les comptes courants ouverts au nom des comptables de l'État** qui correspondent au périmètre de la position nette du gouvernement au sens étroit (16), aussi appelée position nette du Trésor (PNT), à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente, seront **transférés, sur le compte unique du Trésor à la BCEAO**. Les montants disponibles sont tous les montants sur les comptes précités à l'exception :

- des comptes gelés du Trésor à la Banque de Développement du Mali (BDM) pour un montant de 19,5 milliards de FCFA suite aux dispositions de la convention de privatisation de cette banque ;
- des fonds immobilisés du Trésor à la Banque Régionale de Solidarité (BRS) pour 12 milliards de FCFA suite aux difficultés financières de la BRS ; Orabank, le repreneur de la BRS, s'est engagé à rembourser ce dépôt au Trésor au rythme de 500 millions de FCFA par mois en 2014 et de solder le reliquat au plus tard fin 2015 ;
- des comptes correspondants à des dons du Japon pour un montant de 3 milliards de FCFA à la BDM suite à une convention avec le Japon pour la mobilisation de ces fonds ;
- d'un compte à la Banque Malienne de Solidarité (BMS) pour les opérations de ramassage de fonds, qui est vidé tous les jours au profit du compte du Receveur à la BCEAO ; et
- de dépôts à terme (DAT) auprès des banques commerciales où la DNTCP place ses excédents de trésorerie éventuels, tant que les taux d'intérêt sur ces DAT sont supérieurs aux taux créditeurs de la BCEAO.

28. Les **dépenses hors-budget** sont définies comme celles effectuées par les services de l'administration centrale, sur financement national, sans qu'elles aient été prévues dans la Loi de finances ni exécutées selon les règles et procédures budgétaires en vigueur. Cette définition s'applique à l'ensemble des transactions, engagements, réceptions de biens ou de services ou, octroi

de garanties susceptibles de créer pour l'État une charge qui n'aurait pas été autorisée en loi de finances.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

29. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations (sous format Excel pour toutes données quantitatives) telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances Publiques	Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens large (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire) ; la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens étroit ; et le détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire) ; fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire) ; fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur liquidation visée par le contrôleur financier	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
	Rapport du Ministre de l'Economie et des finances sur les dépenses hors-budget	Semestrielle	Fin février et fin août
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire) ; fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Extrait de compte montrant les soldes initiaux et finaux du compte-séquestre à la BCEAO où le service venant à échéance de la dette contractée auprès de la <i>Libyan Foreign Bank</i> pour la construction du complexe de la Cité Administrative à Bamako est déposé jusqu'à ce qu'un accord soit obtenu avec les autorités libyennes à propos du rééchelonnement du remboursement de cette dette	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶24	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines
EDM	États financiers détaillés retraçant les recettes totales d'EDM, y compris les subventions reçues ; les dépenses totales ; le niveau d'endettement bancaire ; ainsi que la situation des arriérés.	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines



MALI

Le 14 novembre 2016

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
**Roger Nord et Peter Allum (FMI) et
Paloma Anos Casero (IDA)**

Préparé conjointement par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement (IDA)

Risque de surendettement extérieur :	<i>Modéré</i>
Ce risque est-il aggravé par des risques considérables liés à la dette publique intérieure ?	<i>Non</i>

La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) applicable aux pays à faible revenu actualise l'AVD conjointe FMI/IDA du 25 novembre 2015. L'AVD extérieure actualisée indique que le risque de surendettement du Mali est modéré, soit un niveau inchangé par rapport à l'AVD précédente. La viabilité de la dette est très sensible à un resserrement des conditions de financement, ce qui limite la marge de manœuvre pour les emprunts non concessionnels. Elle est également vulnérable à une diminution des transferts et des investissements directs étrangers, de même qu'à un choc sur les exportations dû à la concentration de celles-ci sur l'or.

CONTEXTE

A. Évolution récente de la dette publique extérieure

1. L'encours de la dette extérieure du Mali a augmenté modérément en 2015 du fait de la hausse des emprunts concessionnels. Il est passé à 22,6 % du PIB, principalement en raison des emprunts auprès de l'Association internationale de développement (IDA), de la Banque islamique de développement (BIsD) et de créanciers bilatéraux (tableau du texte 1).¹ La majeure partie de la dette extérieure publique du Mali est due à des créanciers multilatéraux, essentiellement l'IDA, la BafD et la BIsD. Il n'existe pas d'estimations officielles de l'encours total de la dette extérieure privée du Mali, mais certaines valeurs approximatives de remplacement donnent à penser qu'il est probablement peu élevé, à moins de 7 % du PIB à la fin de 2014.²

Tableau 1 du texte. Mali : encours de la dette extérieure en fin d'année, 2001–15
(milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total	1,969	1,156	1,169	1,185	1,474	606	643	811	958	1,134	1,229	1,382	1,407	1,485	1,754
(en pourcentage du PIB)	77	43	43	41	45	17	16	19	20	21	20	22	22	21	23
Dette multilatéral	1,506	824	741	878	1,199	357	448	616	767	896	1,006	1,105	1,160	1,202	1,384
FMI ¹	110	100	94	79	66	4	6	19	68	72	101	101	83	94	80
Banque mondiale/IDA	343	106	176	268	384	84	216	263	313	414	494	578	586	597	728
Banque africaine de développement	329	116	239	289	380	121	134	112	136	158	257	247	229	245	253
Banque islamique de développement	45	40	36	55	64	31	57	96	112	114	124	118	111	92	116
Autres	678	462	195	187	306	117	34	126	138	139	30	62	151	174	208
Dette bilatéral officielle	456	327	423	302	270	247	193	192	188	236	222	276	284	282	370
Dette officielle envers le Club de Paris	127	31	8	17	18	13	16	4	4	10	13	13	10	8	49
Dette officielle hors Club de Paris	328	297	416	285	252	234	178	188	184	226	209	263	275	273	321
Autres créanciers	7	4	4	4	6	2	3	3	3	3	2	2	1	1	0

Sources: autorités maliennes et estimations des services du FMI
¹ Y compris allocation de DTS d'août 2009

B. Évolution récente de la dette publique intérieure

2. La dette publique intérieure du Mali est faible, mais elle a rapidement progressé au cours des quelques dernières années. À la fin de 2015, la dette publique intérieure atteignait 7,5 % du PIB, poursuivant sa tendance à la hausse depuis 2013 (tableau texte 2). Il s'agit principalement de bons et obligations du Trésor émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine

¹ Ce chiffre et les autres ratios au PIB mentionnés dans le présent document, y compris ceux qui figurent dans les tableaux, reposent sur les nouveaux comptes nationaux. Ces derniers comportent une révision à la hausse du PIB nominal d'environ 20 %, ce qui a un impact considérable, entre autres, sur les principaux ratios budgétaires. Voir Encadré 1 du Rapport pays du FMI no 16/149 pour plus de détails.

² Engagements extérieurs bruts des banques commerciales résidentes au Mali, extraits de la situation monétaire, et engagements extérieurs bruts du secteur non bancaire malien vis-à-vis des banques faisant rapport à la Banque des règlements internationaux (BRI). Ces derniers engagements peuvent aussi inclure les créances du secteur public envers les banques faisant rapport à la BRI.

(UEMOA), mais également d'arriérés envers des fournisseurs intérieurs qui ont été validés par des audits et comptabilisés comme dette par les autorités. L'augmentation de l'encours de la dette intérieure en 2015 est imputable essentiellement aux nouvelles émissions de bons et obligations du Trésor.

Tableau 2 du texte. Mali : encours de la dette intérieure publique en fin d'année, 2010–15
(milliards de FCFA)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total	97	203	238	231	318	445	583
PIB nominal	4807	5289	6124	6352	6544	7114	7748
(en pourcentage du PIB)	2.0	3.8	3.9	3.6	4.9	6.3	7.5
Banque centrale	8	6	3	1	0	0	0
Banques commerciales	82	94	114	112	172	329	433
Autres ¹	6	104	120	119	146	116	150

Sources: autorités maliennes et estimations des services du FMI

¹ Compris dette envers secteur bancaire et non-bancaire résidant dans la zone UEMOA hors Mali.

C. Seuils d'endettement selon le cadre de viabilité de la dette

3. Le Mali se classe parmi les pays dont la performance est moyenne pour les besoins de la définition des seuils d'endettement selon le Cadre de viabilité de la dette (CVD). Selon l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale, le Mali obtient une note moyenne de 3,38 (sur une échelle de 1 à 6) entre 2012 et 2014, et sa performance est donc moyenne. On trouvera au Tableau 3 du texte les seuils correspondants de la dette publique extérieure.

Tableau 3 du texte. Seuils d'endettement public extérieur pour les pays « à performance moyenne » dans le cadre de viabilité de la dette

	Sans les envois de fonds des travailleurs migrants	Avec les transferts de fonds des travailleurs migrants
Valeur actualisée de la dette extérieure en pourcentage de:		
PIB	40	36
Exportations	150	120
Recettes	250	250
Service de la dette extérieure en pourcentage de:		
Exportations	20	16
Recettes	20	20

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

A. Scénario de référence

4. À court terme, la croissance économique devrait être légèrement supérieure à la tendance à long terme tandis que la reprise qui a suivi la crise politique et sécuritaire de 2012 se confirme. Le scénario de référence reste dans l'ensemble conforme à celui de l'AVD de décembre 2015³ et suppose un environnement politique stable, la mise en œuvre de mesures macroéconomiques et structurelles saines et l'apport continu d'aide et d'un investissement direct étranger (IDE) plus ou moins stable. On trouvera ci-après les principales révisions par rapport à l'AVD de décembre 2015 (Tableau 4 du texte) :

- En 2016, la croissance du PIB réel devrait être légèrement plus faible qu'en 2015, en raison de la vigueur de la production agricole l'année dernière. À long terme, il est supposé que la croissance restera voisine de sa moyenne historique de 4,7 %, soit un taux légèrement plus élevé que dans la dernière AVD, grâce à une augmentation de l'investissement public.
- Le ratio déficit budgétaire global (hors dons)/PIB devrait être légèrement plus élevé que celui prévu dans l'AVD précédente pour 2016-18 en raison de l'augmentation des dépenses de sécurité et de la mise en œuvre du processus de paix, mais il diminuera ensuite tandis que les autorités procèdent à un assainissement des finances publiques et tiennent l'engagement pris dans le cadre de l'UEMOA de réduire le déficit global à 3 % du PIB d'ici 2019.
- Les prix du pétrole sont inférieurs d'environ 10 % sur la période de projection, ce qui devrait se traduire par une amélioration modeste de la balance commerciale à moyen terme en raison de la baisse du coût des importations de pétrole.
- Les prix de l'or sont supérieurs d'environ 10 à 15 % sur la période de projection, ce qui a aussi un effet positif sur la balance commerciale à moyen terme.
- Le déficit des transactions extérieures courantes (dons inclus ou exclus) devrait être plus élevé que dans l'AVD précédente en 2016-17 en raison de la persistance de la forte croissance des importations qui est liée à une augmentation du déficit budgétaire et de nouvelles augmentations de l'investissement public, ainsi que de la poursuite d'une politique monétaire accommodante de la part de la banque centrale régionale (BCEAO). Par la suite, le déficit est inférieur à celui de l'AVD précédente grâce principalement à une amélioration des termes de l'échange.
- Tous les nouveaux emprunts extérieurs devraient être contractés à des conditions similaires à celles obtenues récemment. Le changement principal par rapport à l'AVD précédente est la hausse des emprunts auprès du FMI, étant donné l'augmentation de l'accès aux ressources de l'institution qui a été accordée lors de la cinquième revue de l'accord FEC.

³ Voir Analyse conjointe de viabilité de la dette IDA/FMI dans le Rapport pays du FMI n° 15/339.

Tableau 4 du texte. Mali : évolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2015	2016	2017	2018	2019	Long terme ¹
	Est	Projections				
Croissance du PIB réel						
AVD actuelle	6.0	5.4	5.3	4.8	4.7	4.7
AVD précédente	4.9	5.4	5.1	4.5	5.0	4.5
Déficit budgétaire global (hors dons, pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	-4.5	-6.3	-6.1	-5.5	-4.9	-4.2
AVD précédente	-6.0	-5.5	-5.6	-5.2	-5.3	-5.4
Déficit budgétaire global (dons inclus, pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	-1.8	-4.3	-4.1	-3.5	-3.0	-3.0
AVD précédente	-3.1	-3.0	-3.2	-2.8	-2.9	-3.0
Déficit courant (hors dons, pourcentage du PIB) ²						
AVD actuelle	-14.3	-17.0	-15.9	-13.3	-12.8	-7.4
AVD précédente	-12.9	-13.2	-13.9	-15.1	-15.2	-8.3
Déficit courant (dons inclus, pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	-7.3	-7.7	-6.8	-5.3	-5.3	-6.3
AVD précédente	-2.5	-3.2	-4.4	-6.1	-6.6	-6.1
Aide publique ³ (pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	5.6	4.4	4.5	4.7	5.1	4.6
AVD précédente	6.0	5.0	5.4	5.5	5.7	6.0
Prix de l'or (dollar EU l'once d'or fin, séance de Londres)						
AVD actuelle	1160	1276	1343	1373	1387	1418
AVD précédente	1175	1158	1171	1188	1208	1234
Exportations d'or (pourcentage de PIB)						
AVD actuelle	12.8	12.7	13.0	12.4	11.8	5.2
AVD précédente	15.5	14.1	13.1	10.8	10.0	5.8
Prix du pétrole (dollar EU le baril) ⁴						
AVD actuelle	51	42	49	52	54	58
AVD précédente	52	50	55	60	62	63

¹ Défini comme les 15 dernières années de la période de projection. Pour l'AVD, les actuelle, long terme couvre la période 2022-36. Pour l'AVD précédente, il couvrirait la période 2021-35

² Le déficit courant élevé (hors dons) en 2015 - 19 s'explique par l'assistance militaire internationale, qui est censée se poursuivre au moyen terme. Il est enregistré comme importations de services de sécurité financées par des dons, qui représentent, en moyenne 6% du PIB par an.

³ Somme des dons et des prêts

⁴ Moyenne simple de trois prix au comptant ; Dated Brent, West Texas Intermediate, et Dubai Fateh.

5. Une des caractéristiques principales des perspectives du secteur extérieur à moyen et long terme est la baisse régulière de la production annuelle d'or qui ne devrait être qu'en partie compensée par les autres exportations. Le scénario de référence à long terme suppose une croissance tendancielle du PIB de 4,7 % — ce qui correspond à la moyenne historique — car la solide croissance des secteurs secondaire et tertiaire neutralise la baisse régulière de la production d'or (Encadré 1). L'inflation devrait rester modérée, car une politique budgétaire prudente est menée, et l'orientation de la politique monétaire reste conforme aux objectifs de la banque centrale régionale. Le déficit des transactions courantes devrait rester stable (environ 7,5 % du PIB dons exclus, et environ 6,5 % dons inclus), car la

diminution des exportations d'or est compensée par une augmentation des autres exportations, notamment de produits agricoles et autres produits minéraux.

Encadré 1. Mali : Hypothèses macroéconomiques pour le scénario de référence, 2016–36

- **Croissance du PIB réel.** Elle devrait rester robuste tandis que se confirme la reprise qui a suivi les récentes difficultés politiques et sécuritaires. D'après les projections, la croissance à court terme devrait rester robuste en 2016, à 5,4 %, tandis que la croissance à long terme devrait s'établir en moyenne à 4,7 % par an. Ce chiffre est légèrement supérieur à la tendance observée au cours des dix dernières années, qui incluent la crise de 2012 (4,3 %), mais il correspond à la croissance moyenne des trente dernières années. D'après les projections, la production d'or devrait baisser d'environ 4 % par an à compter de 2021, mais la forte croissance des secteurs secondaire et tertiaire, soutenue par la stabilité politique et les réformes structurelles, devrait compenser cette baisse à terme.
- **Hausse des prix à la consommation.** D'après les projections, la hausse des prix à la consommation devrait rester inférieure au critère de convergence de l'UEMOA (3 %) sur la base de la faible inflation globale et de conditions météorologiques normales dans le pays.
- **Politique budgétaire.** En raison de besoins urgents de dépenses publiques liés à la sécurité et à la mise en œuvre de l'accord de paix, le déficit budgétaire global (dons inclus) devrait atteindre 4,3 % du PIB en 2016. Le Mali financera son déficit 2016 en recourant aux marchés intérieur et régional, et en profitant de l'augmentation de l'accès aux ressources du FMI. Le déficit budgétaire de base (recettes plus dons budgétaires, moins dépenses financées sur ressources intérieures) devrait rester égal à zéro à compter de 2019, et le solde budgétaire global à 3 % du PIB, ce qui correspond au critère de convergence de l'UEMOA. Les recettes fiscales devraient progresser d'environ 3 points du PIB au cours de la période de projection pour financer l'augmentation des dépenses financées sur ressources intérieures et compenser la réduction de l'aide, après la nette augmentation qui a suivi la crise. Il n'y a donc pas de recours à des emprunts intérieurs additionnels pour financer le budget, à l'exception du refinancement de l'encours actuel de la dette intérieure aux taux du marché.
- **Déficit des transactions extérieures courantes hors intérêts (transferts inclus).** Il devrait avoisiner en moyenne 6 % du PIB sur la période 2022–36, ce qui correspond à la moyenne historique. Il devrait passer de 7,3 % du PIB en 2015 à 7,7 % du PIB en 2016, principalement à cause d'une augmentation des importations non pétrolières. Les exportations d'or devraient régresser régulièrement en volume à terme et la part de l'or dans le total des exportations devrait chuter de 67 % en 2015 à environ 20 % en 2036¹. Cette baisse devrait être compensée en partie par une augmentation progressive des autres exportations (y compris produits alimentaires, coton, tourisme et autres produits minéraux tels que le phosphate, l'uranium, la bauxite, le minerai de fer, le cuivre et le nickel) et en partie par un ralentissement de la croissance des importations, tandis que le déficit budgétaire est réduit et reste stable par la suite. Les envois de fonds (transferts privés nets) devraient se maintenir à leur niveau actuel, soit environ 6 % du PIB.
- **Coût des nouveaux financements.** Les conditions devraient être similaires à celles obtenues par le passé. Le scénario de référence prévoit une croissance rapide de la population, ce qui conduit à une faible croissance du revenu par habitant et par conséquent à un accès continu au financement concessionnel lié au statut de pays à faible revenu.

^{1/} Toutefois, les nouvelles capacités de production minière qui devraient être mises en exploitation à compter de 2018 devraient soutenir les exportations d'or à moyen terme.

6. Les risques pesant sur les perspectives macroéconomiques tiennent principalement à la fragilité de la situation sur le plan de la sécurité et à des problèmes de gouvernance. De nouveaux

manquements dans le domaine de la gouvernance et l'absence de progrès dans les réformes de la gestion des finances publiques pourraient réduire ou retarder l'aide des donateurs. Cela pourrait entraver la consolidation des fondements de l'accord de paix. Une détérioration de la situation sur le plan de la sécurité aurait des effets macroéconomiques, notamment un ralentissement de la croissance et une baisse des recettes fiscales, ainsi qu'une augmentation des dépenses de sécurité. Du côté positif, une conjoncture économique mondiale incertaine (notamment en raison du vote du Brexit) pourrait encore faire monter les prix de l'or et faire baisser les prix du pétrole ; cela contribuerait à réduire le déficit des transactions extérieures courantes du Mali et à stimuler l'activité économique.

B. AVD extérieure

7. Conformément aux hypothèses de référence, tous les ratios de la dette extérieure et du service de la dette restent inférieurs aux seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics pendant toute la période de projection (Graphique 1a). La valeur actuelle (VA) de la dette extérieure, calculée à l'aide d'un taux d'actualisation de 5 %, devrait continuer de se situer entre environ 14 et 19 % du PIB pendant toute la période de projection (Tableau 1a). Tandis que la production des mines d'or existantes et des nouvelles mines prévues baisse à compter de 2021 et que la croissance des autres exportations ne compense que partiellement ce fléchissement, le ratio VA de la dette extérieure/exportations devrait passer d'environ 66 % en 2015 à 140 % en 2036, ce qui reste inférieur au seuil de 150 % (Graphique 1a, Tableau 1a). Avec une augmentation de 4 points du ratio recettes fiscales/PIB au cours de la période de projection, le ratio VA de la dette extérieure/recettes devrait rester plus ou moins stable, entre environ 80 et 90 %, soit largement en deçà du seuil de 250 % (Graphique 1a, Tableau 1a).

8. Selon l'autre approche du scénario de référence, à savoir la méthode des probabilités, tous les ratios de la dette extérieure et du service de la dette restent également inférieurs aux seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics pendant toute la période de projection (Graphique 1b). Comme le ratio dette/exportations du Mali s'établit de justesse dans la limite de 10 % du seuil dans le scénario de référence (et est donc considéré comme « limite »), le recours à la « méthode des probabilités » est recommandé. Il s'agit d'une méthode différente et complémentaire d'évaluation de la viabilité de la dette extérieure qui repose sur l'évolution de la probabilité de surendettement dans le temps plutôt que sur l'évolution des indicateurs d'endettement. Dans cette méthode, la probabilité prévue de surendettement (exprimée en pourcentage) associée à chaque indicateur d'endettement est comparée à un niveau seuil qui, contrairement à la méthode standard, est propre au pays ; dans ce cas, les seuils incluent le score EPIN individuel du Mali et le taux de croissance moyen du PIB. Le recours à la méthode des probabilités dans le cas du Mali conduit à une conclusion similaire à celle de la méthode standard.

9. La viabilité de la dette extérieure du Mali est très sensible à un resserrement des conditions de financement, mais elle est aussi vulnérable à une diminution des transferts et des IDE, ainsi qu'à un choc sur les exportations. Dans un test paramétré où les conditions de financement sont durcies de 2 points au cours de la période de projection, le ratio VA de la dette/exportations dépasserait le seuil en 2026 et continuerait d'augmenter jusqu'à la fin de la période de projection pour atteindre 262 % en 2036 (Graphique 1a, graphique c; Tableau 1b, Scénario A2). Dans un test paramétré qui réduit les IDE et les transferts officiels et privés de 4 % du PIB en 2017-18, le ratio VA de la dette/exportations dépasserait le

seuil à partir de 2026 jusqu'à la fin de la période de projection (Tableau 1b, Scénario B4). Dans un test paramétré qui réduit temporairement la croissance des exportations en 2017–18, ce qui aurait pour effet de faire baisser les exportations de 14 % de manière permanente, le ratio VA de la dette/exportations dépasserait le seuil en 2024 (Tableau 1b, Scénario B2). Selon la méthode des probabilités, la dette extérieure est très sensible au même ensemble de chocs que dans la méthode standard, en particulier à un durcissement des conditions de financement, qui, de nouveau, cause un dépassement prolongé du seuil pour le ratio dette/exportations (Graphique 1b, graphique c).

C. AVD publique

10. L'inclusion de la dette intérieure ne modifie pas l'évaluation de la viabilité de la dette du Mali. Compte tenu de la taille réduite de la dette intérieure du Mali et de l'absence de recours à des emprunts intérieurs additionnels dans le scénario de référence, l'analyse de la viabilité de la dette publique est très similaire à celle de la dette extérieure (Graphique 2 et Tableau 2a). Le ratio VA de la dette du secteur public/PIB se maintient entre 21 et 26 % du PIB pendant toute la période de la projection. Cependant, eu égard à la rapide croissance récente de l'encours de la dette intérieure (paragraphe 2), il convient de suivre de près les nouveaux emprunts intérieurs.

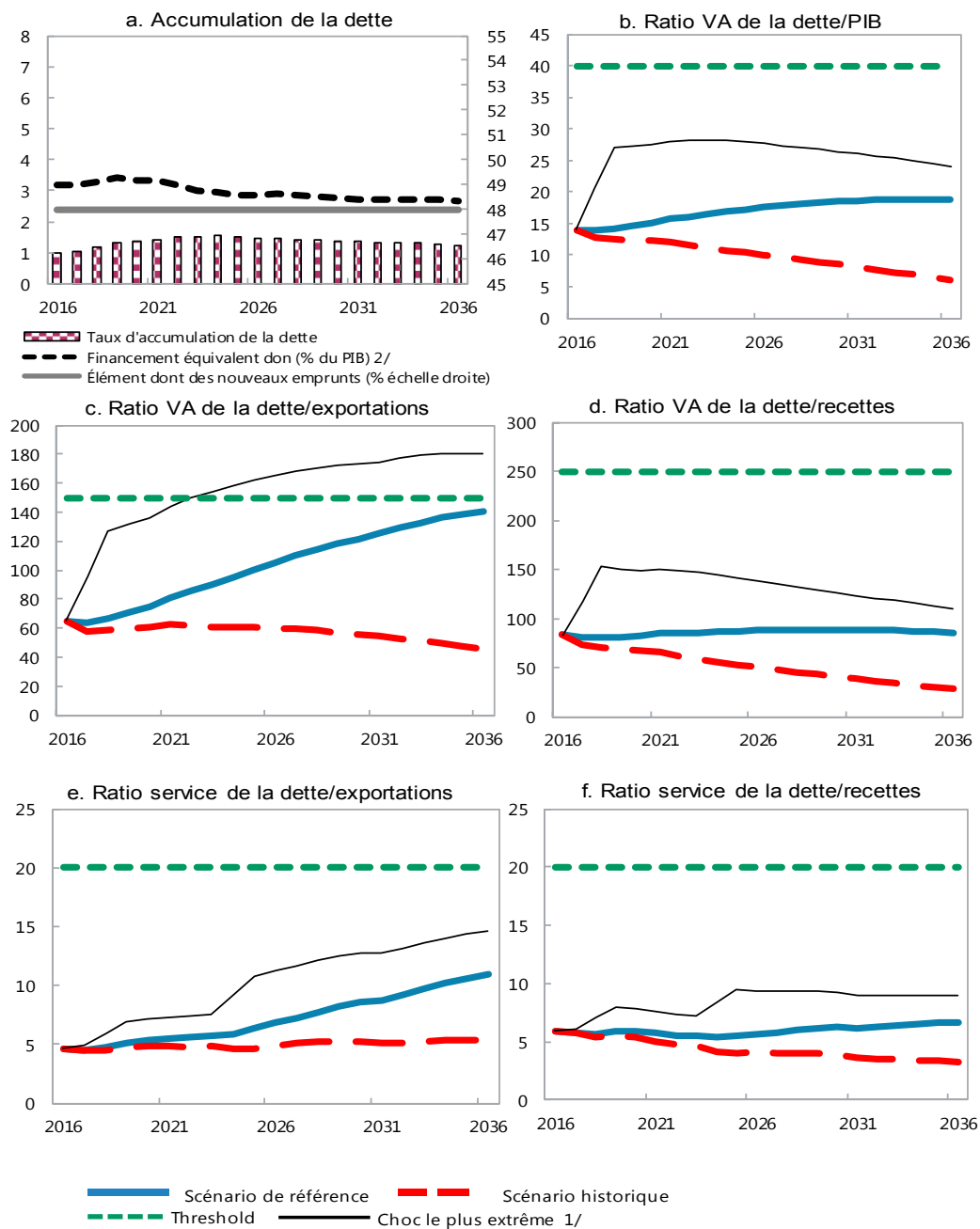
11. Les autorités maliennes sont globalement d'accord avec les conclusions de l'AVD. Les services du FMI et les autorités sont convenus qu'il importe de continuer à satisfaire les besoins de financement au moyen de dons et de prêts concessionnels ayant un élément don minimum de 35 %, si possible. Les autorités restent déterminées à s'en tenir à cette politique. Elles ont indiqué être d'avis que l'économie malienne pourrait connaître une croissance plus rapide que celle prévue par les services du FMI à moyen terme, mais partagent l'évaluation globale des services du FMI. Conformément à la nouvelle politique du FMI relative aux limites d'endettement, les autorités sont convenues avec les services du FMI d'un plan d'emprunt pour 2016 et 2017. À la suite de l'évaluation récente des capacités d'enregistrement et de suivi de la dette publique au Mali (jugées "adéquates" cette année, une amélioration par rapport à des capacités jugées "faibles" en 2015), les objectifs fixés pour la dette dans le cadre du programme appuyé par le FMI se présenteraient sous la forme d'une limite de la VA pour les nouveaux emprunts extérieurs globaux à compter de 2017. Le programme 2016 inclura encore un plafond de la valeur nominale des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels.

D. Conclusion

12. L'AVD indique que le risque de surendettement reste modéré sur la base des indicateurs de la dette extérieure. Bien qu'aucun des seuils d'endettement ne soit dépassé au cours de la période de projection de 20 ans dans le scénario de référence — plus ou moins inchangé par rapport à la dernière AVD — le test de résistance fait apparaître un dépassement continu de la limite du ratio dette/exportations face au choc le plus extrême. La viabilité de la dette est très sensible à un resserrement des conditions de financement : il est donc important que le gouvernement malien continue de satisfaire ses besoins de financement extérieur au moyen de dons et de prêts concessionnels, si possible, et, lorsque les prêts sont contractés à des conditions moins concessionnelles, qu'il veuille à ce que le rendement des investissements soit élevé dans les projets concernés. La viabilité de la dette du Mali est vulnérable non seulement à un

choc sur le financement, mais aussi à une diminution des transferts et des IDE, ainsi qu'à un choc sur les exportations dû à la concentration des exportations sur l'or. Compte tenu de la baisse attendue des exportations d'or à moyen terme et des perspectives incertaines en ce qui concerne la diversification des exportations, il sera crucial aussi d'accroître les exportations d'autres secteurs pour compenser la baisse attendue des exportations d'or en vue de maintenir la viabilité de la dette extérieure. Par ailleurs, les autorités devraient continuer de chercher à améliorer les capacités de gestion de la dette, notamment en améliorant la qualité de la base de données sur la dette publique et en renforçant les capacités de la Direction de la dette.

Graphique 1a. Mali : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans d'autres scénarios, 2016–36 ^{1/}

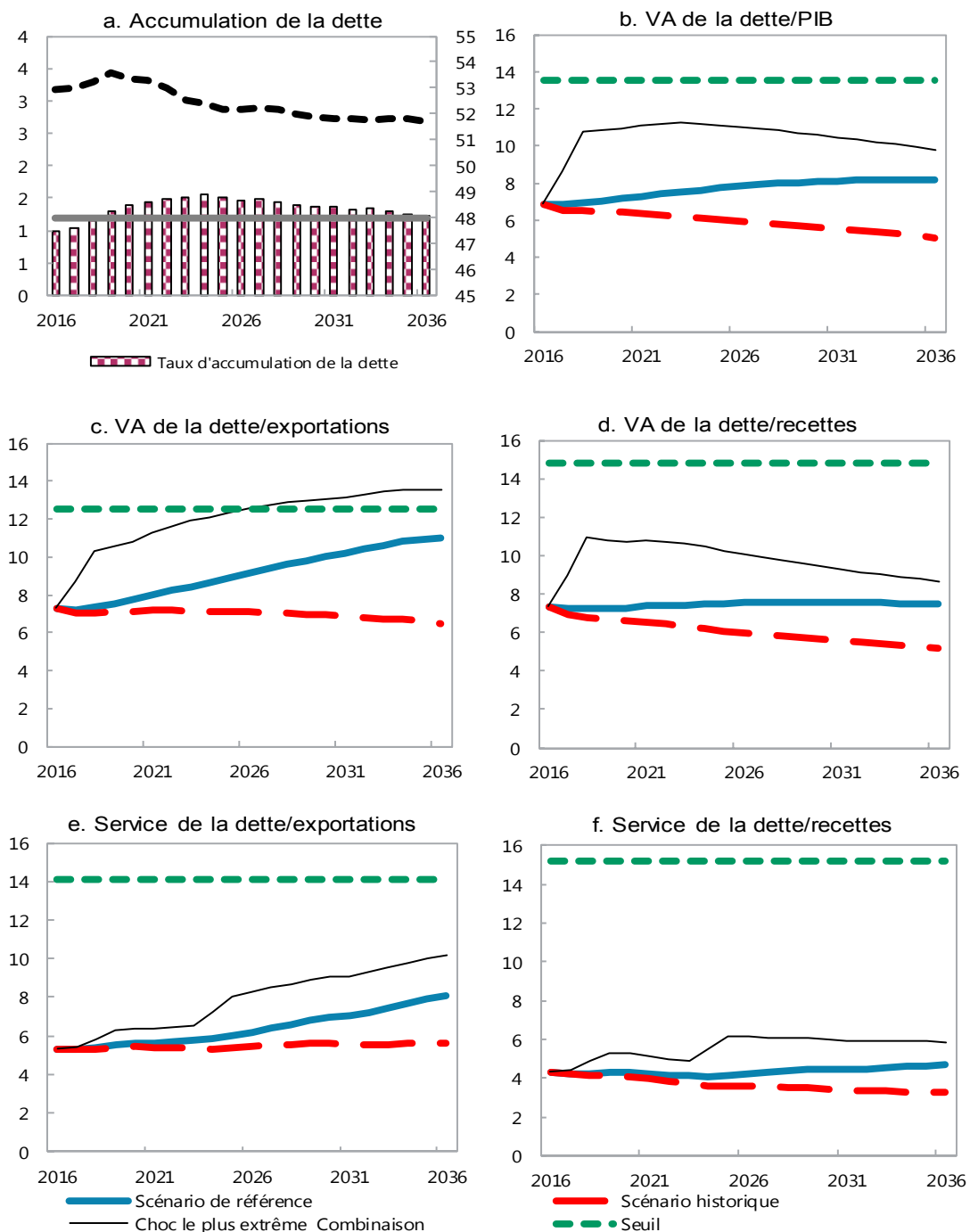


Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant. Au graphique b, cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Combinaison ; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Combinaison ; et au f. à un choc de type Combinaison .

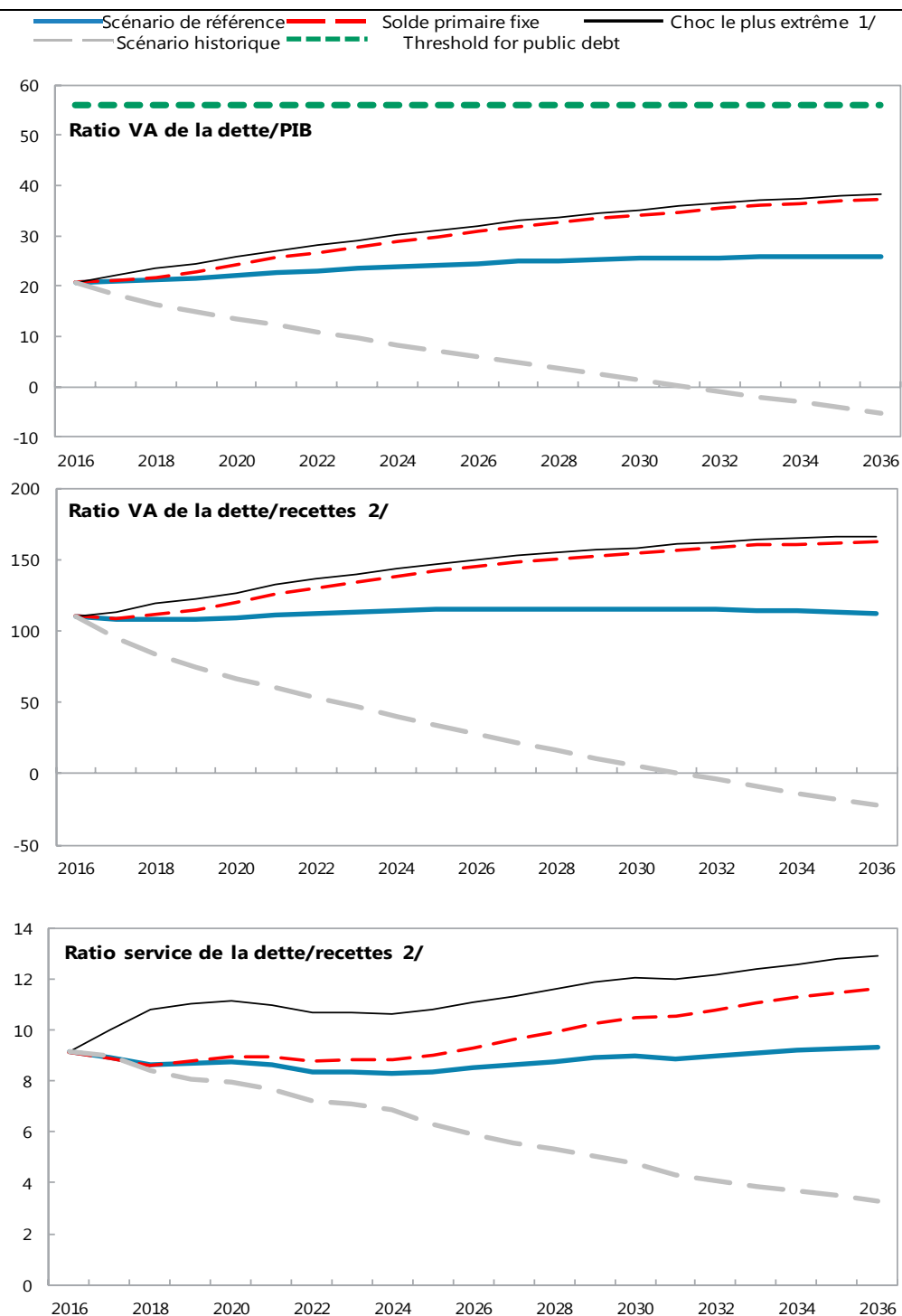
2/ Le déclin du financement de l'équivalent-subvention en 2016 reflète le retour à des niveaux plus normaux de l'aide concessionnelle suivant le niveau exceptionnellement élevé de l'aide liée à la crise de 2011 à 2012

Graphique 1b. Mali : probabilité de surendettement lié à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans divers scénarios, 2016–36 ^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant. Au graphique b, cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Combinaison ; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Combinaison ; et au f. à un choc de type Combinaison .

Graphique 2. Mali : Indicateurs d'endettement public dans divers scénarios, 2016-36 ^{1/}

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1a. Mali : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2016–36^{1/} (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections										
	2013	2014	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016-2021 Moyenne		2026	2036	2022-2036 Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	21.5	21.0	23.4			22.9	23.0	23.7	24.6	25.8	27.0		31.0	34.5		
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	21.5	21.0	23.4			22.9	23.0	23.7	24.6	25.8	27.0		31.0	34.5		
Variation de la dette extérieure	-0.3	-0.5	2.4			-0.5	0.1	0.6	0.9	1.2	1.2		0.7	0.0		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-0.7	2.0	8.5			5.6	4.8	3.5	3.4	3.5	3.8		4.1	4.2		
Déficit extérieur courant hors intérêts	2.6	4.5	7.0	6.3	3.9	7.4	6.5	5.0	5.0	5.1	5.4		5.8	6.1	5.9	
Déficit de la balance des biens et services	15.0	15.5	16.8			18.7	17.5	15.1	14.7	14.5	14.8		10.5	11.6		
Exportations	24.9	22.5	22.0			21.7	22.1	21.3	20.7	20.2	19.4		16.7	13.4		
Importations	39.9	38.0	38.9			40.4	39.6	36.4	35.4	34.7	34.2		27.3	25.0		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-15.4	-13.5	-12.2	-8.5	3.8	-14.6	-14.3	-13.2	-12.7	-12.2	-12.0		-6.3	-6.1	-6.3	
<i>dont : officiels</i>	-9.6	-8.0	-7.0			-9.4	-9.1	-7.9	-7.5	-7.0	-6.8		-1.1	-0.9		
<i>Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)</i>	3.0	2.4	2.4			3.2	3.3	3.1	2.9	2.8	2.6		1.6	0.6		
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-2.3	-1.0	-0.9	-2.8	2.0	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8		-0.8	-0.8	-0.8	
Dynamique endogène de la dette 2/	-1.0	-1.5	2.4			-0.9	-0.8	-0.7	-0.7	-0.8	-0.8		-0.9	-1.1		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.2	0.3			0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3		0.4	0.4		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.5	-1.4	-1.4			-1.2	-1.1	-1.0	-1.0	-1.1	-1.1		-1.3	-1.5		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.8	-0.3	3.5				
Résiduel (3-4) 3/	0.5	-2.4	-6.1			-6.1	-4.7	-2.8	-2.5	-2.3	-2.5		-3.4	-4.2		
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.1	0.0	-0.2			-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	0.0		0.0	0.0		
VA de la dette extérieure 4/	14.5			14.0	14.0	14.2	14.6	15.1	15.7		17.6	18.7		
En pourcentage des exportations	65.6			64.7	63.4	66.6	70.5	74.7	80.7		105.0	139.9		
VA de la dette extérieure CGE	14.5			14.0	14.0	14.2	14.6	15.1	15.7		17.6	18.7		
En pourcentage des exportations	65.6			64.7	63.4	66.6	70.5	74.7	80.7		105.0	139.9		
En pourcentage des recettes publiques	88.0			83.3	80.5	80.8	80.7	81.6	84.5		87.7	85.7		
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	3.8	4.3	7.1			4.6	4.5	4.7	5.1	5.3	5.5		6.8	10.9		
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	3.8	4.3	7.1			4.6	4.5	4.7	5.1	5.3	5.5		6.8	10.9		
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	6.4	6.5	9.5			5.9	5.7	5.7	5.8	5.8	5.7		5.7	6.7		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.2	0.6	1.0			1.1	1.0	0.8	0.9	1.0	1.1		1.6	3.4		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	2.9	4.9	4.6			7.9	6.4	4.4	4.0	3.9	4.1		5.1	6.0		
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.3	7.0	6.0	4.1	2.2	5.4	5.3	4.8	4.7	4.7	4.7	4.9	4.7	4.7	4.7	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	4.0	1.6	-14.2	3.9	9.6	2.1	2.7	1.6	1.4	1.5	0.7	1.7	1.7	2.2	1.9	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.3	1.2	1.4	1.5	0.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.3	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-1.3	-1.9	-10.9	8.9	15.4	5.9	10.0	3.0	2.9	3.9	1.4	4.5	3.3	5.3	4.1	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	33.7	3.5	-6.9	11.7	19.2	11.9	5.9	-2.0	3.1	4.3	4.0	4.5	5.0	6.3	4.6	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	14.5	14.9	16.4			16.8	17.4	17.6	18.0	18.5	18.6		20.0	21.9	20.6	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.6	0.6	0.7			0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7		0.9	1.6		
<i>dont : dons</i>	0.4	0.3	0.4			0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3		0.3	0.5		
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.3	0.2	0.4			0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4		0.5	1.0		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			3.2	3.2	3.3	3.4	3.3	3.3		2.9	2.7	2.8	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			71.7	71.0	69.7	68.1	66.4	66.1		62.6	60.6	62.1	
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	13.2	14.4	13.1			14.1	15.2	16.2	17.2	18.3	19.3		26.8	51.0		
Croissance du PIB nominal en dollars	6.4	8.8	-9.1			7.6	8.1	6.5	6.2	6.3	5.4	6.7	6.5	7.0	6.7	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1.9			2.0	2.1	2.3	2.5	2.8	3.0		4.7	9.5		
(VA _t - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)			1.0	1.0	1.2	1.3	1.4	1.4	1.2	1.5	1.2	1.4	
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.8	0.8	0.7			0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.0		1.4	2.7		
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fond)	13.7			13.3	13.3	13.5	13.8	14.3	14.9		16.7	17.8		
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	53.1			52.2	51.3	53.6	56.3	59.4	63.6		80.0	100.7		
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de f)	5.7			3.7	3.6	3.8	4.1	4.2	4.3		5.2	7.9		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend uniquement la dette extérieure du secteur public.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les dons projets, les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change. Le calcul du résiduel considère que le compte de capital est un flux qui crée de la dette, ce qui n'est pas le cas au Mali, où le compte de capital consiste pour la plupart de dons projets (environ 2% de PIB).

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b. Mali : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État, 2016–36

(en pourcentage)

	Projections											
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2036
Ratio VA de la dette/PIB												
Scénario de référence	14	14	14	15	15	16	16	16	17	17	18	19
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	14	13	12	12	12	12	12	11	11	10	10	6
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	14	15	16	17	19	20	22	23	24	25	27	35
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	14	14	15	16	16	17	17	17	18	18	19	20
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	14	16	19	19	20	20	20	21	21	21	21	20
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	14	15	17	17	18	18	19	19	20	20	21	22
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	14	20	25	25	25	26	26	26	26	26	25	22
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	14	20	27	27	27	28	28	28	28	28	28	24
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	14	20	20	21	21	22	23	23	24	24	25	26
Ratio VA de la dette/exportations												
Scénario de référence	65	63	67	71	75	81	86	90	95	100	105	140
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	65	58	58	60	61	62	62	61	61	60	60	45
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	65	67	74	83	92	104	115	125	135	147	158	262
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	65	64	67	71	75	81	86	90	95	100	105	140
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	65	85	116	121	126	135	141	147	153	158	163	195
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	65	64	67	71	75	81	86	90	95	100	105	140
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	65	89	116	121	125	132	137	142	145	148	151	164
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	65	95	127	132	136	144	150	154	158	162	165	180
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	65	64	67	71	75	81	86	90	95	100	105	140
Ratio VA de la dette/recettes												
Scénario de référence	83	80	81	81	82	84	85	86	86	87	88	86
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	83	73	71	68	67	65	62	58	55	53	50	28
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	83	85	90	95	101	109	114	119	123	128	132	160
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	83	83	86	86	87	90	91	91	92	93	93	91
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	83	92	108	107	106	109	108	108	107	106	105	92
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	83	88	95	95	96	99	100	100	101	102	103	101
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	83	113	141	138	136	138	136	134	132	129	126	100
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	83	118	153	150	148	150	149	147	144	141	138	110
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	83	114	114	115	115	119	120	121	122	123	124	121

Tableau 1b. Mali : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État, 2016-36 (fin)
(En pourcentage)

	Projections											
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2036
Ratio service de la dette/exportations												
Scénario de référence	5	4	5	5	5	5	6	6	6	6	7	11
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	5	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	5	4	5	5	5	6	6	7	7	8	9	17
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	5	4	5	5	5	5	6	6	6	6	7	11
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	5	5	6	7	8	8	8	8	9	10	11	16
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	5	4	5	5	5	5	6	6	6	6	7	11
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	5	4	5	6	7	7	7	7	8	10	10	13
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	5	5	6	7	7	7	7	8	9	11	11	15
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	5	4	5	5	5	5	6	6	6	6	7	11
Ratio service de la dette/recettes												
Scénario de référence	6	6	6	6	6	6	6	5	5	5	6	7
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	6	6	5	5	5	5	5	5	4	4	4	3
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	6	6	6	6	6	6	6	6	7	7	8	10
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	7
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	6	6	6	6	6	6	6	6	6	7	7	7
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	6	7	7	7	7	6	6	6	6	7	8
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	6	6	6	7	7	7	7	7	8	9	9	8
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	6	7	8	8	8	7	7	8	9	9	9
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	6	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	9
<i>Pour mémoire :</i>												
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 2a. Mali : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2016–36

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			5/		Estimation					Projections			2013-18		2019-33	
	2013	2014	2015	Moyenne	Écart type	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne	2026	2036	Moyenne	
Dettes du secteur public 1/	26.4	27.3	30.9			29.7	30.0	30.7	31.6	32.7	34.0	34.9		38.0	41.5		
<i>dont : libellée en devises</i>	21.5	21.0	23.4			22.9	23.0	23.7	24.6	25.8	27.0	27.9		31.0	34.5		
Variation de la dette du secteur public	1.0	0.9	3.6			-1.3	0.4	0.6	0.9	1.2	1.2	0.9		0.7	0.0		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-0.5	2.8	2.1			1.6	1.9	1.5	1.0	1.3	1.3	0.8		0.7	0.3		
Déficit primaire	1.9	2.3	1.2	-1.4	9.6	3.7	3.4	2.9	2.3	2.3	2.3	2.3	2.8	2.3	2.2	2.3	
Recettes et dons	17.4	17.1	19.1			18.9	19.4	19.6	20.0	20.3	20.3	20.5		21.3	22.9		
<i>dont : dons</i>	2.8	2.2	2.7			2.0	2.0	2.0	1.9	1.8	1.8	1.6		1.3	1.1		
Dépenses primaires (hors intérêts)	19.3	19.4	20.3			22.5	22.8	22.5	22.3	22.5	22.6	22.8		23.6	25.2		
Dynamique automatique de la dette	-1.2	0.7	0.9			-2.0	-1.4	-1.2	-1.1	-1.0	-1.0	-1.5		-1.5	-2.0		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.4	-1.6	-1.5			-1.4	-1.3	-1.3	-1.2	-1.3	-1.3	-1.5		-1.6	-1.9		
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.2	0.2	0.0			0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.0		0.0	-0.1		
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-0.6	-1.7	-1.5			-1.6	-1.5	-1.4	-1.4	-1.4	-1.5	-1.5		-1.7	-1.9		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.7	2.3	2.4			-0.6	-0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.0			
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-1.2	-0.2	-0.1			0.0	-0.1	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Produit des privatisations (négatif)	-0.8	0.0	0.1			0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-0.4	-0.2	-0.2			-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Résiduel, y compris variations des actifs	1.5	-1.9	1.5			-2.9	-1.6	-0.9	-0.1	-0.1	0.0	0.1		0.0	-0.2		
Autres indicateurs de viabilité																	
VA de la dette du secteur public	22.0			20.8	21.0	21.2	21.6	22.1	22.7	23.1		24.5	25.7		
<i>dont : libellée en devises</i>	14.5			14.0	14.0	14.2	14.6	15.1	15.7	16.1		17.6	18.7		
<i>dont : extérieure</i>	14.5			14.0	14.0	14.2	14.6	15.1	15.7	16.1		17.6	18.7		
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)		
Besoin de financement brut 2/	5.4	6.4	7.7			9.0	8.2	7.8	7.3	7.3	7.3	7.2		7.3	7.6		
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	115.0			110.3	108.2	108.3	107.8	108.9	111.6	112.5		115.2	112.2		
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	133.7			123.5	120.7	120.5	119.4	119.4	122.1	122.2		122.5	117.7		
<i>dont : extérieure 3/</i>	88.0			83.3	80.5	80.8	80.7	81.6	84.5	85.2		87.7	85.7		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	7.9	8.8	11.2			9.1	8.9	8.6	8.7	8.7	8.6	8.4		8.5	9.3		
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	9.4	10.1	13.1			10.2	9.9	9.6	9.6	9.6	9.4	9.1		9.0	9.8		
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	0.9	1.4	-2.4			4.9	3.1	2.3	1.4	1.1	1.0	1.4		1.6	2.2		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.3	7.0	6.0	4.1	2.2	5.4	5.3	4.8	4.7	4.7	4.7	4.7	4.9	4.7	4.7	4.7	4.7
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.3	1.2	1.4	1.5	0.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.3
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	5.3	6.0	2.3	0.9	3.7	3.6	4.6	4.0	4.3	4.6	4.4	3.1	4.3	3.4	2.9	3.2	3.2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-3.5	11.3	12.3	-1.5	9.3	-2.7
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0.7	1.6	2.8	4.7	3.2	1.5	1.7	1.1	0.8	0.7	0.9	2.0	1.1	1.7	2.2	1.9	1.9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, en %)	31.2	7.7	11.3	5.0	10.0	16.6	6.6	3.2	4.0	5.8	4.9	5.6	6.9	5.8	5.0	5.5	5.5
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le secteur public comprend l'administration centrale et certaines entreprises publiques.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles. La moyenne pour le déficit primaire cependant

Tableau 2b. Mali : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2016–36

	Projections							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	2036
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	21	21	21	22	22	23	25	26
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	21	18	16	15	14	12	6	-5
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	21	21	22	23	24	26	31	37
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	21	21	22	22	23	24	28	38
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	21	22	24	25	26	27	32	38
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	21	24	28	28	28	29	30	29
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	21	22	23	23	24	25	29	34
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	21	26	26	25	25	25	24	22
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	21	27	27	27	27	28	29	29
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	110	108	108	108	109	112	115	112
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	110	95	84	74	67	60	28	-22
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	110	109	111	115	119	126	145	162
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	110	109	110	111	113	117	133	167
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	110	113	119	122	126	132	150	166
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	110	125	142	140	140	142	140	127
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	110	111	115	117	120	125	137	147
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	110	135	131	126	123	123	113	96
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	110	138	137	135	136	138	136	125
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	9	9	9	9	9	9	8	9
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	9	9	8	8	8	8	6	3
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	9	9	9	9	9	9	9	12
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	9	9	9	9	9	9	9	12
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	9	9	9	9	9	10	12
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	9	9	10	10	9	10	10
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	9	9	9	9	9	9	9	11
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	9	10	11	11	11	11	11	13
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	9	9	9	10	9	9	10	10

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.